LIBRARY
Lewis and Clark College
PORTLAND, OREGON

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/histoiredelinter0000vari

HISTOIRE

DE

L'INTERNATIONALE

PRIX : 10 FRANCS

HISTOIRE

DE

L'INTERNATIONALE

(1862-1872)

PAR

UN BOURGEOIS RÉPUBLICAIN

LONDRES -- PARIS -- BRUXELLES

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

1873

HX
11
.I5
H58
1873a

BRUXELLES. — IMPRIMERIE COMBE ET VANDE WEGHE
15, Place de la Vieille Halle-aux-Blés, 15.

PRÉFACE

L'Association internationale des travailleurs, dont nous venons de faire l'historique, a passé par des phases multiples en peu d'années. Admirablement organisée au début pour opposer aux capitalistes la force des sociétés coopératives, nous la voyons aujourd'hui dégénérer en une association d'éléments disparates; les hommes qui en font partie, cédant à l'ambition, à la vanité, ou au-dessous de leur tâche, travaillent sans s'en douter à la destruction de l'œuvre des ouvriers parisiens qui avaient si bien compris dès le début les avantages qu'ils pouvaient retirer de cette gigantesque organisation. Le Conseil général actuel blâme tout ce qui a été fait précédemment par l'Association des travailleurs; il se dispose à entrer dans une nouvelle voie; laquelle? Nous craignons de lui voir faire une fois de plus fausse

route. Il est facile d'observer que plus on se rapproche de l'époque actuelle, plus les fautes commises par les chefs de l'Association sont nombreuses ; il ne leur en reste plus à commettre. La discorde, le pire fléau de toute société, la discorde, dis-je, née de la mauvaise foi, de l'égoïsme et des passions qui détournent l'homme de la ligne de conduite dont il ne devrait jamais se départir, souffle la dissolution dans l'Association internationale et fera plus pour en arrêter l'essor et la marche que toutes les lois et toutes les répressions.

Il faut bien que les travailleurs ne se le dissimulent pas, le socialisme n'est pas dans la bonne voie ; il s'est glissé parmi les gens qui ont pris en main leur cause, des hommes incapables ou soudoyés, et ces hommes trahissent leurs intérêts. Un grand nombre d'adhérents, en présence des discussions qui existent, sont devenus indifférents et même hostiles à une entreprise qui dès le début leur promettait le succès.

A l'indifférence s'est jointe la méfiance, le nombre des adhérents va en diminuant, les cotisations ne se font plus ou se font mal ; en somme, l'Asso-

ciation internationale, naguère encore si puissante, n'est à l'heure qu'il est qu'un groupe d'hommes ayant perdu leur influence et dont la moitié espionne l'autre.

Et pourtant les leçons et les enseignements ne font pas défaut à la classe des travailleurs ; ils n'ont qu'à jeter les yeux autour d'eux pour y trouver des exemples qu'ils n'ont qu'à imiter, s'ils veulent arriver à leur affranchissement.

« En tout genre de travail, il doit arriver « et il arrive que le salaire de l'ouvrier se borne « à ce qui lui est nécessaire pour se procurer sa « subsistance. »

« Il est difficile, a dit Jean-Baptiste Say plus « récemment encore, que le salaire du manou- « vrier s'élève au-dessus ou s'abaisse au-dessous « de ce qui est nécessaire pour maintenir la « classe au nombre dont on a besoin. »

Forts de ces maximes, voyez comme les bourgeois et les capitalistes savent les mettre à profit. Ils ne sont cependant pas organisés en société, mais comme ils s'entendent bien quand il s'agit pour eux de les mettre en pratique ! Ne semblerait-il pas qu'ils obéissent à un mot d'ordre quand

il s'agit de s'opposer aux prétentions, quelques justes qu'elles soient, qu'élèvent de temps à autre les prolétaires?

Voyez comme ils s'entendent bien quand il s'agit pour eux d'envoyer à l'Assemblée nationale des représentants pour défendre leurs intérêts. Au jour du scrutin, leurs discordes s'évanouissent; ils n'ont plus qu'un but commun, défendre leurs intérêts, la propriété, c'est là ce qui fait leur force; en dehors de là, ils sentent bien qu'ils ne pourraient résister aux efforts du prolétariat.

Quant il fut question, à l'époque trop oubliée de notre glorieuse révolution, de s'affranchir du joug des nobles et des prêtres, la bourgeoisie se rallia sans hésiter au peuple; il s'agissait de lutter contre un ennemi commun, la concorde fut parfaite, l'entende cordiale, aussi l'ennemi fut-il culbuté rapidement; mais aujourd'hui les intérêts ne sont plus les mêmes. La bourgeoisie, devenue l'aristocratie du capital, a remplacé la noblesse; égoïste au delà de toute expression, âpre au gain, avide de « ces splendeurs excessives, de « ce prestige de la richesse, de cette soif de « gains faciles et de jouissances promptes, » elle

considère aujourd'hui comme un ennemi son allié d'hier, le peuple. Elle craint de lui abandonner sa part du butin, et vous la voyez tour à tour légitimiste, orléaniste ou bonapartiste, selon les besoins de sa cause. Ennemie de toute révolution, parce que chaque révolution lui coûte une parcelle de son bien, elle se cramponne au premier venu qui lui promet asile et protection contre le peuple.

Et qu'on ne s'y trompe pas! La bourgeoisie, telle qu'elle est, est en voie de se rendre aussi extrême que les classes privilégiées contre lesquelles elle se ruait il y a moins d'un siècle. Aussi débauchée, aussi vaniteuse, aussi égoïste que la vieille noblesse, elle n'en a ni la bravoure, ni les autres qualités chevaleresques sous lesquelles la féodalité cachait ses défauts.

« En abolissant la féodalité, a dit Louis Blanc,
« en faisant justice des corporations privilégiées,
« en détruisant les jurandes et les maîtrises, la
« révolution déblaya, ce sera sa gloire éternelle,
« la route de la liberté; mais elle laissa sans so-
« lution la question, très-importante pourtant,
« de savoir si beaucoup de ceux qui étaient à

« l'entrée de la route, n'étaient pas condamnés « par les circonstances du point de départ, à « l'impuissance de la parcourir. »

Cette solution, Tolain et Fribourg, les fondateurs de l'Association internationale, l'avaient trouvée. Ils marchaient droit au but, la voie qu'ils parcouraient semblait libre de tout obstacle et peut-être, sans les grandes secousses politiques de 1870-1871, seraient-ils parvenus à conduire à bien leur entreprise. Mais aujourd'hui, il ne faut plus rien en attendre, cette œuvre admirable finit aussi mal qu'elle avait commencé.

Nous ferons remarquer ici que, parmi les membres de l'Internationale présents au Congrès de La Haye, quelques-uns, tels que Cournet, Ranvier, Eudes, etc., etc., n'en faisaient pas partie à l'époque de la Commune de Paris. Au moment où nous mettions la dernière main à notre ouvrage, l'Association internationale convoqua ses adhérents au Congrès de La Haye. Les faits qui se passèrent à ce Congrès ont trop d'importance pour que nous négligions d'en instruire nos lecteurs. Les théories émises dans cette

réunion, l'antagonisme des affiliés entre eux sont extrêmement importants au point de vue de l'avenir de cette société politique. Les quelques pages que nous consacrons au Congrès de La Haye sont des plus imtéressantes, elles mettent en lumière la gravité des dissensions qui se sont élevées au sein de l'Association internationale, dissensions qui, comme nous n'avions cessé de le faire pressentir dans le courant de notre travail, devaient entraîner la dissolution de cette vaste assemblée.

La ville de La Haye a été choisie pour le congrès de 1872, les réunions y ont eu lieu dans le local de la Concordia, rue Longue du Lombard. Aucun obstacle n'a été apporté à la liberté de réunion de la part du gouvernement hollandais. Dès le 1er et le 2 septembre, quatre-vingts délégués préparaient les travaux du Congrès qui, dès le 3, tenait une séance secrète.

Les Franckel, Ranvier, Dereuze, Serailler, anciens membres de la Commune de Paris, étaient arrivés parmi les premiers. Une certaine émotion se manifesta parmi les habitants de la calme Hollande, émotion qui fut de courte durée et qui

laissa le gouvernement hollandais complétement indifférent.

Des affiliés de tous les pays de l'Europe sont là, et nous allons bientôt assister aux scènes les plus écœurantes qui puissent se produire dans une société dont les membres sont sollicités par des intérêts et des passions si opposés.

Karl Marx, l'un des plus connus parmi les internationaux, va perdre une grande partie de son prestige. Ses coreligionnaires politiques l'accusent d'être trop autoritaire, de vouloir convertir tous les membres de l'Association au communisme allemand, dont il est le représentant.

De leur côté, Karl Marx et ses partisans accusent l'alliance démocratique de vouloir s'emparer à elle seule de tous les adhérents de l'Association internationale, afin de les diriger à son gré.

L'alliance démocratique socialiste a pour chef Bakounine, dont nous avons parlé précédemment. Les partisans de Karl Marx accusent Bakounine d'avoir causé l'insuccès des socialistes de Lyon, ils vont jusqu'à le traiter d'agent bonapartiste. En somme les séances privées se passent presque entièrement en querelles intimes, ce ne sont

de part et d'autre que reproches et récriminations.

Hâtons-nous de dire, pour l'instruction de nos lecteurs, que Karl Marx est à la tête du parti fédéraliste et mutuelliste, qui est le parti modéré de l'Association internationale et dont le but est celui pour lequel cette Société fut organisée, c'est-à-dire l'émancipation des ouvriers par eux-mêmes. A cette catégorie appartiennent les plus laborieux, les plus honnêtes et les plus intelligents parmi les personnages remarquables de l'Association ; nous citerons entre autres : Camélinat, Longuet, Theicz, Ostyns, Avrial, etc., etc. Les représentants de l'Association internationale pour la Belgique, l'Allemagne et l'Angleterre sont acquis à l'opinion de Karl Marx. Ils n'ont pas en lui, cependant, une confiance complète : beaucoup d'entre eux l'accusent d'être, sans en avoir conscience, un instrument entre les mains de Bismark.

Pour Bakounine et ses sectaires, parmi lesquels nous citerons plus spécialement Vermersch, Vallès et Vésinier, l'émancipation n'est possible que par les moyens extrêmes.

Dans les précédents Congrès, nous avons vu

Bakounine et ses partisans écrasés par la logique des Fribourg, des Tolain, des Murat et des Chemalé, fondateurs de l'Association. Aussi il a le plus grand désir de prendre sa revanche; il prépare un grand coup; le Congrès de La Haye va décider de la victoire entre l'élément socialiste, mutualiste et fédéraliste représenté par Karl Marx et l'élément hébertiste et jacobin personnifié dans Bakounine.

Le 5 septembre, enfin, eut lieu la première séance publique; dès la veille, la situation des partis était nettement dessinée. La *section jurassienne* ou parti anti-karliste, ayant pour centre Genève, comptait de nombreux adhérents en Espagne, en Italie, en Suisse et dans le Midi de la France et faisait aux partisans du Conseil général de Londres des reproches plus nombreux que sérieusement fondés. Parmi les griefs articulés contre Karl Marx, nous signalerons les suivants:

Le conseil général ne doit séjourner qu'un an dans la même ville; or il y a déjà trois ans qu'il siége à Londres, il est donc coupable d'infraction au réglement;

Karl Marx a outrepassé ses pouvoirs en ad-

joignant douze nouveaux membres aux conseillers déjà nommés ;

Karl Marx a des tendances autoritaires et dictatoriales; en introduisant depuis la guerre douze Allemands dans le Conseil, il a fait preuve de ce pangermanisme qu'il voudrait imposer à l'Internationale aussi bien que son judaïsme.

La présidence du Congrès de La Haye fut laissée à Ranvier ; l'Irlandais Mac-Donald, Sorgue de New-York et Quérant d'Amsterdam furent nommés assesseurs.

Lemoussu, choisi pour secrétaire, était entouré de traducteurs chargés de reproduire en français, en allemand, en anglais, en hollandais et en espagnol chaque discours. Parmi les assistants, on remarquait Longuet, Cournet, Dereure, Johannard, Lafargue, Cyrille, Serailler, Van Abeele, d'Amsterdam ; Moreno, délégué espagnol ; Guillaume, de Neufchâtel ; Eudes, Lissagaray et une dizaine de femmes de la délégation américaine.

Karl Marx se tenait sous la galerie des journalistes, M^me^ Karl Marx assistait à la séance.

Ranvier prononça un discours d'ouverture assez modéré comme expressions. Après avoir

remercié en quelques phrases le gouvernement hollandais et blâmé la conduite de Jules Favre et de Trochu, il attribue les incendies de Paris aux projectiles de l'armée de Versailles, blâme les persécutions de quelques gouvernements et les attaques de la presse.

Le Congrès adopte par acclamation une motion exprimant, au nom des ouvriers du monde entier, son admiration pour le Congrès, à cause de la lutte héroïque qu'il soutient en faveur des droits du peuple.

Le Congrès envoie aussi aux prisonniers de la Commune les saluts de l'Internationale.

Jusqu'alors les deux partis s'étaient observés; mais dès la seconde séance, c'est-à-dire le lendemain, les partisans de Karl Marx engagèrent les hostilités. Le président lut une adresse émanant de la section Ferré des travailleurs parisiens, adresse dans laquelle il était proposé d'établir des comités centraux permanents. En outre, la section Ferré invitait le Conseil à sabrer les dissidents et notamment ces intrigants, ces ambitieux, ces infâmes Bakounine et Malon. De violentes protestations éclatèrent d'un côté, tandis

que de l'autre des applaudissements accueillaient la proposition de la section Ferré. Le président eut toutes les peines du monde à rétablir la tranquillité et on passa à l'ordre du jour.

On fit ensuite la lecture du rapport du Conseil général sur la situation actuelle de l'Internationale, rapport très-bien rédigé et par lequel on démontrait l'inutilité des tentatives faites par l'Internationale pour empêcher la guerre franco-allemande. Dans ce rapport les Allemands membres du Conseil cherchent à se décharger de la défaveur qui pèse sur eux depuis cette guerre ; ils rappellent les persécutions dont sont victimes en Prusse les membres de l'Internationale.

A cette séance, Heermann pose la question suivante : Le Conseil général est-il indispensable ou utile ? L'auteur de cette question la résout négativement.

Lafargue, au nom des membres portugais et espagnols, demande le maintien du Conseil général et pense que, s'il n'existait pas, il faudrait l'inventer.

Guillaume de Neufchâtel l'appelle un cénacle de fakirs et demande qu'il soit remplacé par un

bureau de statistique et de correspondance.

Sourgue traite d'infâmes les Genevois dissidents, tandis que Moreno, furieux, déclare au nom de l'Espagne qu'il prétend représenter, que les internationaux de ce pays ne veulent pas de Conseil général, qu'ils ne reconnaissent pas son autorité. Il termine en disant qu'il est des gens qui demandent des dictateurs, des maîtres, qu'ils les payent! L'Espagne, dit-il, ne veut pas de maîtres ; on ne lui en imposera pas.

Nous donnons ici les noms des soixante délégués de l'Association internationale qui assistaient au Congrès de La Haye :

Ranvier,	Barré,
Karl Marx,	Lemoussu,
Villemot,	Longuet,
Dumont,	Lukain,
Dereure,	Collard,
Dupont,	Sorgues,
Cyrille,	Delcœur,
Duval,	Serailler,
Gérard,	Wroblewski,
Franckel,	Minatti,
Berger,	Maurago,

Hébrard,	Recœur,
Arnaud,	Cunot,
Brismée,	Cunel,
Cournet,	Damm,
Eccarius,	Mill,
Cluze,	Monfouchet,
Fargas,	Roche,
Friedland,	Redepiez-Mouvelle,
Guillaume,	Shée,
Hilkens,	Winzediel,
Harcourt,	Choetz,
Hermann,	Sexton,
Ketner,	Suptulmaker,
Hels,	Splingard,
Heel,	Vartet,
Johannard,	Van der Hoot,
Kugelmann,	Van der Abeele,
Leesner,	Vaillant,
Lafargue,	Vichart,
Vrespken,	Karrel,
Sargat-Pelliser,	Halrunich.

A la séance suivante, après un incident de peu d'importance dû à un article injurieux du journal hollandais le *Dagblad*, Vaillant prit la parole. Il

émit cette idée qu'à la prochaine révolution il fallait transformer la société de fond en comble et que, pour en arriver là, il fallait une dictature du prolétariat, dont la loi est le combat, le but, la victoire. Il ajouta que le peuple ne doit plus se confier aux endormeurs, aux dupeurs, surtout aux radicaux qu'il appelle des bourgeois jouant aux masques rouges pour assassiner l'ouvrier après avoir escamoté le pouvoir. Le prolétaire est pris entre les réactionnaires et les radicaux « et, dit l'orateur, fusillant à droite, fusillant « à gauche, les Gambetta ne sont pas moins « odieux que les Thiers. »

L'assemblée applaudit vivement les paroles suivantes :

« La bourgeoisie doit s'attendre bientôt à une « guerre plus sérieuse que la lutte latente à la- « quelle l'Internationale est actuellement con- « damnée. Et il ne tardera pas, le jour de la « revanche de la Commune de Paris !

« Extermination complète de la bourgeoisie : « tel doit être le premier acte de la future révo- « lution sociale. »

A Vaillant succède Hepner, qui attaque Bakou-

nine et sa doctrine de l'abstention politique, dont il fait voir les déplorables effets en Allemagne.

« Si, dit-il, les ouvriers allemands avaient été « formés aux études politiques, si on leur eût « inculqué l'idée de la solidarité et des lois natu- « relles qui lient les peuples, le prolétaire alle- « mand n'aurait pas cédé à un chauvinisme « ridicule; et, lui, jetant son fusil, refusant la « guerre, la lutte entre la France et la Prusse eût « promptement pris fin. »

En parlant de l'autoritarisme, l'orateur admet « un représentant concentrateur de la volonté « commune. » — Il termine en disant : « De- « mandez aux membres de la Commune de Paris, « s'ils ont péri par excès ou par défaut d'auto- « rité ? »

Dans la même séance, Guillaume de Neufchâtel défend les théories de Bakounine. Karl Marx prend la parole à son tour, mais il est aisé de voir, au peu d'attention des membres du Congrès, combien il a perdu dans leur opinion.

Au tumulte de l'auditoire vient s'ajouter celui du dehors, quelques cris hostiles viennent de la rue, Ranvier lève la séance.

A l'avant-dernière séance du Congrès de La Haye, Karl Marx obtient un succès réel dans la composition du nouveau Conseil général dont tous les élus sont tous à sa discrétion.

Guillaume de Neufchâtel et Bakounine sont déclarés indignes d'appartenir à l'Association internationale et ce n'est qu'à grand'peine que Schwitzguebel et Malon échappent à cette espèce de proscription. On s'est appuyé, pour écraser Bakounine et Guillaume, sur leur conduite antérieure ; ainsi on les a accusés d'avoir voulu fonder naguère dans l'Internationale une autre association secrète, association à laquelle ont adhéré un grand nombre de membres de l'Internationale, malgré son peu de durée, et qui s'appelait : *Alliance républicaine révolutionnaire*. Le but que s'était depuis longtemps proposé Karl Marx et qui était d'éliminer de l'Association tous les membres convaincus d'appartenir à une société secrète et politique était donc atteint ; il est vrai que cela ne se passa pas sans protestations.

Guillaume de Neufchâtel ne dissimula pas son vif mécontentement. Tous les membres du parti anti-autoritaire, les Espagnols, les Belges et les

Suisses notamment, rédigèrent et signèrent un manifeste par lequel ils déclaraient hautement vouloir conserver leur autonomie fédérale et ne reconnaître aucune autorité au Conseil général, qui n'existe plus pour eux à partir de ce moment. Ils faisaient remarquer en même temps, et c'est là un point important, que malgré leur infériorité numérique au Congrès, la plus grande partie des membres de l'Association internationale était acquise à leur opinion.

Le triomphe de Karl Marx n'est donc qu'une faible victoire, à proprement parler; peu satisfaits du transport à New-York du siége du Conseil général, neuf délégués, parmi lesquels nous citerons Cournet, Arnaud et Ranvier, manifestaient leur mécontentement en partant pour Londres à l'improviste.

Parmi les nouveaux conseillers généraux, nous citerons ceux dont les noms suivent:

Levieil, Dereure, David, Français; Karl, Botté, Speyer, Bertrand, Allemands; Cavanagh, Sainte-Claire, Irlandais; Lorel, Suédois; Ward, Américain; Fornacière, Italien.

La dernière séance fut plutôt une conférence

dans laquelle, sous la présidence de Sorgues, les citoyens Brismée, Dave, Van der Hoote et Van der Abeele expliquent aux spectateurs le but et les principes de l'Association internationale.

Le lendemain, les délégués partaient pour Amsterdam, dont la section les avait conviés à un meeting qui fut accueilli par l'indifférence publique.

A la dernière séance du Congrès, Sorgues, le président, déclare que le Congrès de l'année prochaine aura lieu en Suisse, dans une ville qui sera ultérieurement désignée par le Conseil général.

Nous donnons ci-dessous la liste des délégués au Congrès de La Haye, en désignant les partisans et les ennemis de Karl Marx:

Autoritaires ou partisans de Karl Marx:

1° Philippe Becker, brossier, délégué des sections de Lucerne, de Genève, de Zudgen et des deux sections de Bâle;

2° Bernard Becker, publiciste, délégué de la section de Brunswick;

3° Fréderic Cournet, publiciste et professeur, délégué du Comité central de Copenhague;

4° Cuno, délégué des sections de Dusseldorf et de Stuttgard ;

5° Dumont, délégué des sections de Rouen et de Paris ;

6° Dietgen, tanneur, délégué de la section de Dresde ;

7° Eugène Dupont, fabricant d'instruments de musique, délégué du Conseil général de Londres ;

8° Duval, menuisier, délégué du Comité fédéral romand de Genève ;

9° Simon Dereure, cordonnier, délégué du Comité de New-York ;

10° Eccarius, tailleur, délégué de la section des formiers de Londres ;

11° Fréderic Engels, publiciste, délégué de la section de Breslau et de six sections de New-York ;

12° Karl Fargas, mécanicien, délégué de deux sections de Pesth ;

13° Hugo Friedland, délégué de la section de Zurich ;

14° Leo Franckel, bijoutier, délégué de sections françaises ;

15° Edwelle Harcourt, mineur d'or, délégué de la section de Victoria (Australie) ;

16° Adolphe Hepner, publiciste, délégué de huit sections de New-York;

17° John Hales, délégué de la section de Hackneyroad (Angleterre) ;

18° Heim, délégué d'une section de la Bohême ;

19° Johannard, feuillagiste, délégué d'une section française ;

20° Karl Marx, publiciste, délégué des sections de Lepzig, de Mayence, d'une section de New-York et délégué du Conseil général ;

21° Kugelmann, docteur en médecine, délégué d'une section de Hanovre ;

22° Lucain, délégué d'une section française;

23° Lessner, tailleur, délégué d'une section allemande de Londres ;

24° Paul Lafargue, délégué des fédérations de Madrid et de Lisbonne ;

25° Charles Longuet, homme de lettres et professeur, délégué d'une section de Caen ;

26° Lemoussu, dessinateur, délégué d'une section française de Londres ;

27° Milke, imprimeur, délégué d'une section de Berlin ;

28° Mottershead, délégué de la section de Bethnal-Green (Londres) ;

29° Mac-Donnel, délégué de la section irlandaise de Londres et d'une section de Dublin ;

30° Pilh, délégué d'une section de Copenhague ;

31° Ranvier, peintre sur porcelaines, délégué de la section Ferré, de Paris ;

32° Thomas Rach, délégué du Conseil général de Londres ;

33° Rittinghausen, publiciste, délégué d'une section de Munich ;

34° Swarm, dessinateur, délégué de l'une des sections françaises ;

35° Georges Sexton, docteur en médecine, délégué du Conseil général de Londres ;

36° Gustave Schumacker, tanneur, délégué d'une section de Solingen ;

37° Sorgues, instituteur, délégué d'une section de New-York ;

38° Serailler, délégué d'une section française et du Conseil général de Londres ;

39° Henri Scheu, délégué d'une section d'Esslingen ;

40° Walter, délégué d'une section française ;

41° Wroblewski, professeur, délégué du Conseil général et d'une section polonaise de Londres;

42° Vichard, délégué d'une section française;

43° Vilmot, délégué d'une section française.

Anti-autoritaires ou en opposition avec Karl Marx :

44° Antoine Arnaud, chimiste, délégué de la section de Carrouges (Suisse) ;

45° Alerini, délégué d'une section espagnole;

46° Désiré Brismée, typographe, délégué d'une section de Bruxelles;

47° Coenen, cordonnier, délégué d'une section d'Anvers;

48° Victor Cyrille, délégué d'une section française de Bruxelles;

49° Victor Dave, délégué d'une section de La Haye (Hollande) ;

50° Eberkart, tailleur, délégué des sections des teinturiers en peaux, des marbriers, des cordonniers, des mégissiers, des menuisiers, des tailleurs et des peintres de Bruxelles;

51° Farga Pelicer, imprimeur, délégué d'une section espagnole;

52° Fluse, tisserand, délégué d'une section de la Vesdre (Belgique) ;

53° James Guillaume, imprimeur, délégué d'une section de Neufchâtel (Suisse) ;

54° Gerhardt, tailleur, délégué d'une section d'Amsterdam ;

55° Herman, délégué de la fédération des mécaniciens, marbriers, sculpteurs, menuisiers réunis et de l'union des métiers de Liége ;

56° Morago, délégué d'une section espagnole ;

57° Marcelau, délégué d'une section espagnole ;

58° Arsène Sauva, tailleur, délégué des sections Patterson et Hobocken de New-York ;

59° Roch Solingard, délégué de sections de Charleroi ;

60° Schwitzguebel, graveur, délégué de sections de Neufchâtel (Suisse) ;

61° Van der Hoot, délégué d'une section d'Amsterdam ;

62° Van der Abeele, délégué d'une section de Gand ;

63° Jokonski, délégué d'une section de Genève.

L'opinion des trois délégués dont les noms suivent, sur Karl Marx et ses principes, n'est pas établie :

64° Barry, cordonnier, délégué d'une section de Chicago (Amérique du Nord) ;

65° Gilkens, lithographe, délégué de la section des lithographes de Hollande ;

66° Vaillant, ingénieur, délégué d'une section de La Chaux-de-Fonds, d'une section française et d'une section de San-Francisco.

Ainsi se termina le Congrès de La Haye, que l'on doit considérer comme un échec pour la puissante Association. Dans ces discordes maladroites, dans ces discussions stériles, on sent qu'elle approche du moment où ses forces vont s'épuiser. Ce que n'auraient pu obtenir toutes les lois de répression, l'ambition et l'esprit de coterie vont l'anéantir, et dans quelques années, il est du moins permis de le supposer, l'Association internationale, qui fut un instant la terreur des capitalistes et des conservateurs, sera devenue aussi inoffensive que la franc-maçonnerie.

L'Association internationale a été jusqu'à ce jour l'objet d'études et de travaux plus nombreux que sérieusement écrits.

Parmi ces travaux, deux ouvrages seulement méritent d'être cités. Le premier est dû à M. E. E. Fribourg, l'un des fondateurs de l'Association internationale; la première période de l'existence de cette Association y est racontée avec impartialité et avec d'autant plus d'exactitude que M. Fribourg, étant l'un des principaux personnages de l'Association, est à même de disposer de tous les documents relatifs aux premières années de l'Internationale. Nous avons profité de sa publication, et nous lui avons fait de nombreux emprunts.

Quoique les opinions de M. Fribourg ne soient pas complétement d'accord avec les nôtres, il est de notre devoir de reconnaître chez lui la bonne foi et l'impartialité, qualités d'autant plus précieuses qu'elles se rencontrent moins fréquemment chez les historiens.

Le livre de M. Oscar Testut, *l'Internationale*, a obtenu un véritable succès; grâce aux recommandations de la presse, il a rencontré

auprès du public un accueil des plus sympathiques.

M. Oscar Testut, en constatant que plusieurs écrivains ont reproduit des documents empruntés à son ouvrage, regrette qu'ils n'aient pas *indiqué à quelle source ils s'étaient inspirés* et *flétrit énergiquement de tels procédés*. Nous ne nous exposerons pas à de tels reproches, nous avons nous-même, nous l'avouons, emprunté quelques documents au livre de M. Oscar Testut ; mais nous lui ferons remarquer en passant que son ouvrage sur l'Association internationale n'est, en résumé, qu'une compilation, une agglomération de documents puisés aux sources les plus nombreuses et les plus variées. Nous lui ferons remarquer, en outre, que tout en combattant l'Association internationale et ses principes, il n'a pas fait acte d'impartialité ; il ne reconnaît à cette Association aucun principe louable, il blâme *quand même* ses actes et ses théories.

« *Nous ne déposerons les armes*, dit-il dans la préface de son livre, *que lorsque l'Internationale n'aura plus droit de cité en Europe.* »

Pour nous qui nous flattons de n'avoir point de parti pris, nous tâcherons de raconter froidement les actes de l'Association, d'exposer ses principes, de montrer le but qu'elle se propose, laissant au lecteur le soin de juger et d'apprécier selon sa manière de voir.

HISTOIRE DE L'INTERNATIONALE

CHAPITRE PREMIER

Origines du socialisme. — Mouvement coopératif. — Le parti des travailleurs. — Le grand festival du Palais de Cristal. — L'exposition de Londres et le préfet de police Boitelle. — Les Trade's Unions. — Première idée de l'Association internationale. — Tolain. — Le meeting de Saint-James. — Les soixante. — Débuts de l'Association ; pacte fondamental. — Le bureau de la rue des Gravilliers. — Organisation : conseil général ; conseil fédéral ; sections ; fédérations ; comité local.

Le Saint-Simonisme, pour n'avoir eu qu'une existence éphémère, n'en a pas moins joué un rôle important dans la question sociale. La proclamation du droit au bien-être pour chaque membre de la grande famille humaine, l'égalité de tous devant le droit aux satisfactions matérielles, commencèrent à éveiller les appétits du prolétaire et à exciter contre la bourgeoisie une

sourde jalousie. Les théories du Saint-Simonisme, modifiées plus ou moins selon les individus, se propagèrent rapidement, et aux événements qui suivirent la révolution de 1848, le prolétariat revendique déjà avec énergie ses droits et laisse percer sa haine. La classe déshéritée, s'inspirant de l'éloquence des orateurs dans les clubs, lisant avec avidité les travaux de Proudhon, de Fourrier, de Louis Blanc et d'Auguste Comte, manifesta dès lors ses désirs avec violence. L'école fourriériste ou phalanstérienne revendique le droit au travail, droit qui, d'après Charles Fourrier, appartient à chaque membre de la société, d'exiger d'elle une occupation et des moyens de vivre, sans être tenu de faire preuve en échange d'intelligence et de valeur réelle. L'idée de l'association était encore mal définie malgré cela, et restait sans programme. Avec la réaction politique disparurent les rêves et les espérances des réformateurs socialistes. Les ouvriers du continent, après cet échec, furent complétement découragés, et ce découragement ne tarda pas à gagner la classe ouvrière anglaise jusqu'au moment où nous la voyons réussir à enlever le bill des dix heures. Quelque temps après, Robert Owen donnait naissance au mouvement coopératif, et de plusieurs côtés s'élevèrent des manufactures coopératives.

On comprit bientôt que le principe du travail coopératif, malgré tous ses avantages, ne pouvait résoudre le problème de l'affranchissement des travailleurs qu'à la condition de s'étendre et de prendre un développement national. Ce fut alors que, dans toute l'Europe, mais principalement en Allemagne, en Angleterre, en France et en Italie, on tenta d'organiser politiquement le *parti des travailleurs*.

Les choses en étaient là quand eut lieu, en 1861, le grand festival du Palais de Cristal de Londres, où cinq mille orphéonistes français s'étaient donné rendez-vous. Cette première entrevue entre les deux peuples fut de courte durée; mais la vieille antipathie nationale disparut bien vite, et le jour de leur départ, ils étaient reconduits par une foule d'ouvriers anglais qui manifestaient hautement le désir de voir ces réunions se renouveler souvent. A partir de ce moment, tout sentiment de défiance et d'animosité disparut d'un côté comme de l'autre, et l'esprit de fraternité et de solidarité gagna les ouvriers français et anglais.

En 1862, les nations européennes envoient comme délégués à l'Exposition universelle de Londres les plus intelligents de leurs ouvriers. On remarquera que, dès cette époque, Boitelle, alors préfet de police, se refusait à laisser les ouvriers nommer des délégués professionnels.

« *J'aimerais mieux,* disait-il, *voir abolir la loi* « *contre les associations que de voir s'effectuer ce* « *voyage.* » Ce ne fut que devant la volonté formelle de l'empereur qu'il consentit à autoriser M. Tolain, tout en lui assurant que rien de semblable ne se ferait en France s'il en était le maître.

A cette exposition, les différentes questions qui concernent le travail furent attentivement étudiées et observées. On remarqua que l'ouvrier anglais pouvait produire à un prix moins élevé que l'ouvrier français, tout en travaillant moins d'heures par jour; on remarqua aussi que dans un avenir très-rapproché nos débouchés extérieurs auraient à souffrir de cette concurrence sérieuse. Consultés à ce sujet, les ouvriers anglais « attribuèrent, dit M. Fribourg, (1) les résultats « obtenus à l'existence de leurs *Trade's Unions,* « qui, en les mettant légalement à même de « traiter de puissance à puissance avec les entre- « preneurs, permettaient l'établissement de tarifs « rémunérateurs du travail, tout en sauvegardant « la liberté individuelle de chaque ouvrier, au « sein des plus grandes usines, comme dans le « plus humble atelier. »

Les Anglais, de plus, expliquèrent aux délégués français les statuts de leurs sociétés et les détails

(1) *L'Association internationale des Travailleurs*, par E. E. Fribourg, *l'un des fondateurs.*

d'application, et enfin, au grand banquet de clôture de l'exposition, on se donna l'accolade fraternelle ; « enfin, dit M. Fribourg, des *toasts furent portés « à l'alliance future entre les travailleurs du « monde.* »

L'idée mère de l'Association internationale, attribuée à tort à Mazzini, puis à Garibaldi, à tant d'autres enfin, appartient bien réellement aux délégués parisiens (1), et, soit qu'elle ait précédé l'exposition universelle de 1862, soit qu'elle en soit le résultat, il est certain qu'à cette époque seulement on résolut de la fonder. Dès leur arrivée à Paris, les délégués à l'exposition de Londres rédigèrent des mémoires dans lesquels ils relatèrent le fruit de leurs observations. Ils ne tardèrent pas à formuler leurs vœux dans un grand nombre de brochures, que chacun écrivit suivant ses vues ; beaucoup de ces brochures furent écrites par des écrivains aux gages de l'empire, et un grand nombre de délégués eurent le tort de les contresigner.

A la tête de ceux qui revendiquèrent les libertés sans restriction se trouvait M. Tolain, alors ouvrier ciseleur, homme d'une grande intelligence, profondément convaincu du succès de l'associa-

(1) C'est ce qui a fait dire à un des membres de l'*Association* que « *venue au monde à Paris, elle avait été mise en nourrice à Londres.* »

tion encore en projet, et dont il doit être considéré à juste titre comme le fondateur. « Au fond de son atelier, il se met à l'œuvre, groupe un petit nombre d'amis, les anime de sa foi, et tous ensemble jettent les premiers jalons de l'œuvre. (1) »

Entre Paris et Londres, il y eut un fréquent échange de correspondances, mais l'organisation complète de l'Association se faisait lentement, à cause des événements politiques qui passionnaient alors l'Europe. En 1863, l'agitation des esprits passionnés par la question polonaise, puis le succès électoral de l'opposition parisienne retardèrent la formation de l'Association. Les proscrits français, qui se réunissaient à Londres, chez Jacques, le restaurateur de *Percy street*, considéraient déjà l'empire comme définitivement tombé; cette illusion était déjà partagée par Ledru-Rollin, qui affirmait à Tolain, lors de leur unique entrevue, que la République serait proclamée en France avant six mois. Au dire de M. Fribourg, « l'insistance que mit Tolain à dé-
« montrer que le but n'était pas encore si pro-
« chain fut pour beaucoup dans l'éloignement
« que les pères conscrits du jacobinisme ma-
« nifestèrent toujours pour l'Internationale et
« ses fondateurs. »

Un grand meeting en faveur de la Pologne fut

(1) E. E. Fribourg. — Ouvrage cité.

organisé à Saint-James; la plupart des nations européennes y étaient représentées. Tolain, Colladon, gérant de l'Association des maçons, et quatre autres délégués y représentaient les travailleurs parisiens. Tolain mit bientôt au courant de ses projets un grand nombre de travailleurs de tous les pays, parmi lesquels il convient de citer Eugène Dupont et un autre Français réfugié, Collet, journaliste, Potters, un des chefs des *Trade's Unions*. Après avoir ainsi lancé son idée, Tolain revint à Paris se présenter à l'un des siéges vacants au Corps législatif, et malgré l'appui de Delescluze, de Laurent Pichat et de Noël Parfait, il éprouva un échec qui, tout bien considéré et bien pesé, était bien plutôt une victoire pour le parti qu'il représentait; car, comme le fait remarquer M. Fribourg, « un fait gros de « complications s'était révélé : les ouvriers pré« tendaient désormais être considérés comme « quelqu'un de collectif; ils signifiaient à la so« ciété qu'à l'avenir il faudrait compter avec « eux. »

Après cet échec électoral, Tolain et ses amis, qui composaient un groupe de soixante, travaillèrent activement à leur entreprise, et la police de l'empire, malgré son habileté et son organisation, ne put empêcher les nombreuses réunions clandestines dans lesquelles on discutait les

questions relatives à l'organisation de la société et les élections. Le groupe des « *soixante* » ne tarda pas à recruter un grand nombre d'adeptes, presque tous jeunes et intelligents. Quelques journalistes et quelques étudiants, qui, chez Garnier-Pagès, en décembre 1863 et en juin 1864, s'étaient rencontrés avec des ouvriers partisans de Blanqui, se revirent ensuite au faubourg Saint-Antoine. La *Rive gauche* fut fondée, et à partir de cette époque plusieurs d'entre eux, parmi lesquels Longuet, Jules Ducroq, Emile Richard, Maison, Pierre Denis et Robert de Luzarches, firent partie de l'Internationale, dont ils furent toujours les zélés défenseurs.

Jusqu'à ce moment, les ressources pécuniaires de l'Association internationale consistaient en une cotisation de 25 centimes que devait apporter chaque semaine à la caisse chaque membre adhérent au projet d'organisation. Le nombre d'adhérents était déjà assez considérable, puisqu'il suffit aux frais du voyage qu'entreprirent au mois de septembre en Angleterre les principaux membres de l'Association, Tolain, Limousin père et Perrachon. Ce fut quelques jours après, le 28 septembre 1864, au grand meeting public tenu dans Saint-Martin's Hall que les représentants ouvriers de plusieurs nations furent réunis officiellement et qu'on jeta les bases de cette grande Associa-

tion, dont l'importance ne tarda pas à s'accroître, puisque, dès l'année 1865, M. Camille Bocquet, avocat, l'appelait *la plus grosse affaire de l'époque*.

Immédiatement après, dans le même meeting, un comité fut élu, comité dans lequel ne figurèrent aucuns personnages politiques et qui avait pour mission d'élaborer le *pacte fondamental*, c'est-à-dire les statuts de l'Association. A cause de l'impossibilité où l'on se trouvait de fixer à Paris le bureau central, il fut convenu que le comité provisoire agirait comme comité central et aurait son siége à Londres. Avant de se séparer, il fut décidé qu'un congrès général ouvrier serait réuni en 1865.

Le pacte fondamental fut bientôt rédigé, et un mois et demi après la fondation, le règlement provisoire, écrit en anglais, parvenait à Paris par la poste. Par les soins du petit groupe de l'Association, il fut immédiatement traduit en français; Tolain, ciseleur; Limousin, margeur, et Fribourg, graveur-décorateur, furent élus secrétaires-correspondants pour Paris. Un bureau fut ouvert le 8 janvier 1865, rue des Gravilliers, 44. Cette installation fut grosse de difficultés, paraît-il : la question du *Denier à Dieu* surtout, dit Fribourg, était hérissée de difficultés pratiques. Le 8 janvier, jour même de l'installation du bureau, un exemplaire imprimé des statuts de l'Association

fut envoyé au ministre de l'intérieur, un autre au préfet de police. On le voit, l'activité ne faisait pas défaut aux chefs de l'Association.

Plus de vingt mille exemplaires du règlement provisoire furent répandus en France, grâce au bureau de la rue des Gravilliers ; un grand nombre de publications diverses en ont donné des extraits, mais, en somme, il est resté à peu près inconnu de ceux qui ne font pas partie de l'Association. Nous reproduisons ici cette pièce, si importante au point de vue historique, avec sa rédaction et sa traduction primitives.

CONGRÈS OUVRIER

—

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS

—

RÈGLEMENT PROVISOIRE

Considérant :

Que l'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes ; que les efforts des travailleurs pour conquérir leur émancipation ne doivent pas tendre à constituer de nouveaux priviléges, mais à établir pour tous des droits et des devoirs égaux et anéantir la domination de toute classe ;

Que l'assujettissement économique du travailleur aux détenteurs des moyens de travail, c'est-à-dire des

sources de la vie, est la cause première de sa servitude politique, morale, matérielle ;

Que l'émancipation économique des travailleurs est conséquemment le grand but auquel tout mouvement politique doit être subordonné comme moyen ;

Que tous les efforts faits jusqu'ici ont échoué, faute de solidarité entre les ouvriers des diverses professions dans chaque pays, et d'une union fraternelle entre les travailleurs des diverses contrées ;

Que l'émancipation du travail, n'étant un problème ni local ni national, mais social, embrasse tous les pays dans lesquels la vie moderne existe et nécessite pour sa solution leur concours théorique et pratique ;

Que le mouvement qui reparaît parmi les ouvriers des pays les plus industrieux de l'Europe, en faisant naître de nouvelles espérances, donne un solennel avertissement de ne pas retomber dans les vieilles erreurs et les pousse à combiner immédiatement leurs efforts encore isolés ;

Par ces raisons :

Les soussignés, membres du Conseil élu par l'Assemblée tenue le 28 septembre 1864, à Saint-Martin's Hall, à Londres, ont pris les mesures nécessaires pour fonder : l'*Association internationale des travailleurs*.

Ils déclarent que cette Association internationale, ainsi que toutes les sociétés ou individus y adhérant, reconnaîtront comme devant être la base de leur conduite envers tous les hommes : la *Vérité*, la *Justice*,

la *Morale*, sans distinction de couleur, de croyance ou de nationalité.

Ils considèrent comme un devoir de réclamer pour tous les droits d'homme et de citoyen. Pas de devoirs sans droits.

C'est dans cet esprit qu'ils ont rédigé le règlement provisoire de l'*Association internationale*.

Art. 1er. — Une association est établie pour procurer un point central de communication et de coopération entre les ouvriers des différents pays aspirant au même but, savoir : le concours mutuel, le progrès et le complet affranchissement de la classe ouvrière.

Art. 2. — Le nom de cette association sera : *Association internationale des travailleurs*.

Art. 3. — En 1866, aura lieu la réunion d'un congrès général. Ce congrès devra faire connaître à l'Europe les communes aspirations des ouvriers. Arrêter le règlement définitif de l'Association internationale. Examiner les meilleurs moyens pour assurer le succès de son travail et élire le Conseil central de l'Association. Le congrès se réunira une fois l'an.

Art. 4. — Le Conseil central siégera à Londres et se composera d'ouvriers représentant les différentes nations faisant partie de l'Association internationale. Il prendra dans son sein, selon les besoins de l'Association, les membres du bureau, tels que président, secrétaire général, trésorier et secrétaires particuliers pour les différents pays.

Art. 5. — A chaque congrès annuel, le conseil général fera un rapport public des travaux de l'année.

En cas d'urgence, il pourra convoquer le congrès avant le terme fixé.

Art. 6. — Le Conseil général établira des relations avec les différentes associations d'ouvriers, de telle sorte que les ouvriers de chaque pays soient constamment au courant des mouvements de leur classe dans les autres pays ; — qu'une enquête sur l'état social soit faite simultanément et dans un même esprit ; — que les questions proposées par une société, et dont la discussion est d'un intérêt général, soient examinées par toutes, et que lorsqu'une idée pratique ou une difficulté internationale réclamerait l'action de l'Association, celle-ci puisse agir d'une manière uniforme. Lorsque cela lui semblera nécessaire, le Conseil central prendra l'initiative des propositions à soumettre aux sociétés locales ou nationales.

Art. 7. — Puisque le succès du mouvement ouvrier ne peut être assuré dans chaque pays que par la force résultant de l'union et de l'association ; — que, d'autre part, l'utilité du Conseil central dépend de ses rapports avec les sociétés ouvrières, soit nationales ou locales, les membres de l'Association internationale devront faire tous leurs efforts, chacun dans son pays, pour réunir en une Association nationale les diverses sociétés d'ouvriers existantes, ainsi que pour créer un organe spécial.

Il est sous-entendu cependant que l'application de cet article dépendra des lois particulières de chaque pays, et que, abstraction faite de ces obstacles légaux, chaque société locale indépendante aura le droit de

correspondre directement avec le Conseil central de Londres.

Art. 8. — Jusqu'à la première réunion du congrès ouvrier, le conseil élu en septembre agira comme Conseil central provisoire. Il essayera de mettre en communication les sociétés ouvrières de tous les pays. Il groupera les membres du Royaume-Uni. Il prendra les mesures provisoires pour la convocation du Congrès général; il discutera avec les sociétés locales ou nationales les questions qui devront être posées devant le Congrès.

Art. 9. — Chaque membre de l'Association internationale, en changeant de pays, recevra l'appui fraternel des membres de l'Association.

Art. 10. — Quoique unies par un lien fraternel de solidarité et de coopération, les Sociétés ouvrières n'en continueront pas moins d'exister sur les bases qui leur sont particulières.

Pour le Conseil général de l'Association internationale des travailleurs :

Le président,	Le secrétaire général,	Le trésorier,
Odger.	Cremer.	Wheeler.

Par la suite, on appliqua seulement à Paris, mais à titre provisoire, certains détails qui furent adoptés par le Congrès et devinrent le règlement général de l'Association.

Le règlement général est conçu dans les termes suivants :

ART. 1er. — Le Conseil général est obligé d'exécuter les résolutions du Congrès.

a) Il rassemble dans ce but tous les documents que les sections centrales des différents pays lui enverront et ceux qu'il saura se procurer par une autre voie.

b) Il est chargé d'organiser le Congrès et de mettre son programme à la connaissance de toutes les sections par l'intermédiaire des sections centrales des différents pays.

ART. 2. — Le Conseil général publiera, autant et aussi souvent que ses moyens le lui permettront, un bulletin qui embrassera tout ce qui peut intéresser l'Association internationale, et qui *doit s'occuper avant tout de l'offre et de la demande du travail dans les différentes localités, des sociétés coopératives et de l'état des classes laborieuses dans tous les pays.*

ART. 3. — Ce bulletin, rédigé dans plusieurs langues, sera envoyé gratis aux sections centrales, qui en communiqueront un exemplaire à chacune de leurs sections.

ART. 4. — Pour faciliter au Conseil général *l'exécution des devoirs qui lui sont imposés* par les articles ci-dessus, tout membre de l'Association et des sociétés adhérentes, versera, par année, une cotisation fixe de 10 centimes.

Cette cotisation est destinée à couvrir les différentes dépenses du Conseil général, comme la pension du secrétaire général, les frais des correspondances, des publications, des travaux préparatoires pour le Congrès, etc., etc.

Art. 5. — Partout où les circonstances le permettront, les bureaux centraux d'un groupe d'un certain nombre de sections de la même langue seront établis. Les membres de ces bureaux centraux, *élus et révocables à chaque moment par leurs sections respectives*, doivent envoyer leurs rapports au Conseil général une fois par mois et plus souvent s'il est nécessaire.

Art. 6. — Les frais d'administration de ces bureaux centraux seront supportés par les sections qui les ont établis.

Art. 7. — Les bureaux centraux, non moins que le Conseil général de l'Association, « *sont obligés de faire honneur au crédit qui sera donné aux membres de l'Association*, » mais autant seulement que leurs carnets seront visés par le secrétaire de la section à laquelle appartient le membre qui demande le crédit.

Art. 8. — Les bureaux centraux et les sections sont « *obligés* » d'admettre tous les membres de l'Association à prendre connaissance du bulletin du Conseil général.

Art. 9. — Chaque section, nombreuse ou non, a droit d'envoyer un délégué au Congrès ; si la section n'est pas en état d'envoyer un délégué, elle s'unira avec les sections voisines en un groupe qui nommera un délégué commun pour tout le groupe.

Art. 10. — Les délégués recevront l'indemnité de la section ou du groupe de section qui les a nommés.

Art. 11. — Chaque membre de l'Association internationale a le droit de voter aux élections et est éligible.

Art. 12. — Chaque section ou groupe de section, qui compte plus de 500 membres, a le droit d'envoyer un délégué par 500 membres au-dessus de ce nombre primitif.

Art. 13. — Chaque délégué n'a qu'une voix au Congrès.

Art. 14. — Il est libre à chaque section de rédiger ses statuts particuliers et de les réglementer conformément aux circonstances locales et aux lois de son pays; mais ils ne doivent en rien être contraires aux statuts et au règlement généraux.

Art. 15. — La révision des statuts et des règlements peut être faite par chaque congrès, à la demande de deux délégués présents.

Pour le Conseil général, siégeant à Londres :

Le président,	Le secrétaire général,
Odger, cordonnier.	Eccarius, tailleur.

Pour ses élections, l'Association internationale appliquait le principe du suffrage universel. Ainsi, le Conseil général était élu par l'ensemble des sociétaires. Les membres du bureau et les fonctionnaires du Conseil, élus par le Conseil lui-même, pouvaient toujours être révoqués. Il n'a jamais existé, du moins jusqu'en 1870, de chef suprême de l'Association internationale, pas plus qu'il n'a été question de pacte secret (1).

(1) Karl Marx que les journaux appellent le grand chef de l'*Internationale* n'est que secrétaire correspondant pour l'Allemagne.

Nos lecteurs comprendront du reste combien il serait impossible de garder un secret dans une société qui compte plus de deux millions d'adhérents.

Au premier Congrès, on proposa comme sujet d'études le programme suivant :

1° Organisation de l'Association internationale, son but, ses moyens d'action;

2° Sociétés ouvrières, leur passé, leur présent, leur avenir; du chômage, des grèves, moyens d'y remédier; de l'enseignement primaire et professionnel;

3° Du travail des femmes et des enfants dans les fabriques, au point de vue moral et sanitaire;

4° Réduction des heures de travail, but, portée, conséquences morales; de l'obligation du travail pour tous;

5° Association, son principe, ses applications, la coopération distinguée de l'Association propre;

6° Des relations du capital et du travail; concurrence étrangère; traités de commerce;

7° Impôts directs et indirects;

8° Institutions internationales; crédit mutuel, papier-monnaie, poids, mesures, monnaie et langue;

9° De la nécessité d'anéantir l'influence russe en Europe par l'application du principe du droit

des peuples de disposer d'eux-mêmes, et la reconstitution d'une Pologne sur des bases démocratiques et sociales;

10° Des armées permanentes dans leurs rapports avec la production;

11° Des idées religieuses, leur influence sur le mouvement social, politique et intellectuel;

12° Établissement d'une société de secours mutuels. — Appui moral et matériel accordé aux orphelins de l'Association.

En lisant attentivement le règlement général, on peut se donner facilement une idée exacte de l'organisation de l'Association internationale. Elle se décompose en trois parties bien distinctes, qui sont : Le *Conseil général* ou *central*, le *Conseil fédéral* et les *Sections*.

Conseil général. — Le Conseil général a pour objet de relier entre eux tous les conseils fédéraux de l'univers; il siége à Londres, et chaque nation comptant des membres dans l'Association y est représentée par des ouvriers. Le Conseil général se compose d'un président, d'un secrétaire général et d'un nombre de secrétaires particuliers égal à celui des pays faisant partie de l'Association; tous, comme nous l'avons déjà dit, sont pris dans le Conseil général. Le rôle des secrétaires particuliers est de correspondre avec les secrétaires des sections et de les mettre en

rapport avec le Conseil général, dont ils transmettent les communications à chaque secrétaire de section. Ils transmettent à Londres les cotisations des adhérents, et ils adressent, chaque fois que cela est nécessaire, un rapport au Conseil général sur la situation, le mouvement et les dispositions des classes ouvrières, sur l'état de chaque section en particulier et sur ses aspirations. Chaque correspondance du secrétaire de section ne peut être transmise au Conseil général que par l'entremise du secrétaire particulier représentant la nation à laquelle appartient la section. Chaque année, un congrès procède à la nomination du Conseil général et fixe le lieu où il doit siéger; dans ce congrès, le Conseil général expose le tableau des travaux de l'année, examine les questions que lui soumettent les sections, décide s'il y a lieu de les discuter au prochain Congrès, et organise ces congrès dont le programme, publié à l'avance, est transmis aux sections par les secrétaires de correspondance. Tous les trois mois, une note reproduite dans les journaux de l'Association est transmise au secrétaire de chaque section; elle fait connaître les nouveaux adhérents, les grèves et leurs résultats, le prix des salaires, l'état des sociétés coopératives et de la classe ouvrière dans tous les pays du monde. Le Conseil général est chargé de l'exé-

cution des résolutions du Congrès. S'il existe des difficultés entre des membres de l'Association ou entre les sections, un jury d'honneur est chargé de faire un rapport d'après lequel le Conseil général statue toujours, sauf appel au prochain Congrès.

Si l'Association est informée d'un fait important et de nature à compromettre son existence ou à entraver sa marche ou encore à dénaturer son caractère, le Conseil général fait immédiatement tirer un manifeste à un grand nombre d'exemplaires et dans toutes les langues; ce manifeste est répandu dans tous les centres ouvriers; il se termine par cette formule : « *Au nom du Conseil général de l'Association internationale des Travailleurs.* »

Le Conseil général siége à Londres, ses bureaux sont situés, 256, *High Holborn. W. L. London.* Voici sa composition actuelle :

Conseil général :

Applegarth, Robert; Boon, Martin J.; Bradnick, Fréd.; Stepney, Cowell; Hales, John; Hales, William; Harris, George; Lessner, Fréd.; Lintern, W.; Lecreulier; Zévy, Maurice; Milner, George; Mottershead, Thomas; Murray, Charles; Parnell, James; Pfander; Ruhl; Stepherd, Joseph; Stoll; Schmitz; Townshend, W.; Lucraft, Benjamin.

Secrétaires correspondants :

Eugène Dupont, pour la France ; Karl Marx, pour l'Allemagne ; A. Seraillier, pour la Belgique, la Hollande et l'Espagne ; Herman Jung, pour la Suisse ; Giovanni Bora, pour l'Italie ; Antoine Zabizki, pour la Pologne ; James Cohen, pour le Danemark ; J. G. Eccarius, pour les États-Unis.

Odger, George, *président ;*
John Weston, *trésorier ;*
John Hales, *secrétaire général.*

Conseil fédéral. — Composé des délégués des associations ouvrières fédérées, le Conseil fédéral relie entre elles les sections et les met en rapport avec le Conseil général. Sa composition varie avec le nombre de groupes ouvriers fédérés et avec l'importance du centre industriel qu'il représente. Le rôle du Conseil fédéral est de recruter le plus grand nombre possible d'adhérents, de les initier aux statuts, aux règlements de l'Association, de leur en exposer le but et de leur prêter son concours. Il étudie les questions économiques, il prend les intérêts des corporations, la défense des salaires, et tous les mois il adresse au Conseil général un rapport sur la situation financière et sur l'administration des sections fédérées faisant partie de

la région pour laquelle il est institué. Il décide s'il y a lieu d'admettre de nouvelles sociétés offrant de s'affilier, sur la nécessité de soutenir les grèves, de contracter des emprunts. Les règlements généraux, les décisions des congrès, sont exécutés par lui, et c'est par ses mains que passent les communications faites par le Conseil général, qui sont ensuite transmises aux délégués représentant les différentes corporations.

Sections. — Chaque section comprend les ouvriers de la localité à quelque profession qu'ils appartiennent. C'est là que sont discutées les questions d'intérêt local.

Lorsqu'il existe plusieurs sections dans une localité, elles sont reliées entre elles par des *Fédérations* de *Conseils fédéraux*. Chaque Conseil fédéral prend en main les intérêts des sections qu'il comprend. Lorsque dans une localité il n'existe qu'une seule section, elle est comprise dans la Fédération de la ville la plus voisine. Dans un certain nombre de localités, il n'existe pas de Conseil fédéral, et dans ce cas les sections sont reliées entre elles par un *Comité local*, qui devient leur centre commun d'action et les met en rapport avec le *Comité fédéral*. Il n'existe pas de règle fixe au sujet de la composition d'une section : tantôt une corporation la constitue, tantôt elle comprend plusieurs corps de métiers; à

Genève, par exemple, une seule section renferme : les limeurs, les ouvriers charrons, les maréchaux-ferrants, les bourreliers, les selliers, les carrossiers, les peintres en voitures et les emballeurs. Les sections, quand elles sont peu nombreuses, s'unissent entre elles pour nommer un délégué commun ; quand une section renferme un nombre assez considérable d'adhérents, elle a le droit d'envoyer à elle seule un délégué pour la représenter au Congrès.

Quand il y a un Comité fédéral, il est seul en relation avec le Conseil général à Londres par l'intermédiaire du secrétaire de correspondance du pays.

Le Conseil général a droit de suspendre une section jusqu'au prochain congrès, dont la décision seule peut amener une suppression définitive. Dès sa formation, une section doit faire part de son adhésion à l'Association au Conseil général.

L'ensemble des fédérations des sections entre elles constitue l'*Association internationale des Travailleurs*.

Les Congrès internationaux et le Conseil général siégeant à Londres traitent seuls les questions internationales.

Les délégués des fédérations ouvrières dans leurs réunions et les congrès discutent les ques-

tions qui intéressent le pays. Les assemblées de la fédération s'occupent des intérêts de toute une région; dans les sections sont traitées les affaires d'intérêt local, et, enfin, chaque corps de métier s'occupe des questions afférentes à ce corps de métier.

Telle est la puissante et intelligente organisation de l'Association internationale des Travailleurs dont nous allons étudier les progrès et la marche.

CHAPITRE II

Débuts de l'Association internationale a Paris et a Londres. — Obstacles; accusation contre Tolain; le bureau de Paris. — Travaux des correspondants parisiens; la propagande; les premiers affiliés; M. Jules Simon; l'Association internationale en province; progres à l'étranger; la réunion de la rue Pierre-Levée.

En France, « le soupçon, comme le dit avec « tant de raison M. Fribourg, est une plante « indigène croissant spontanément auprès de « toutes les tentatives nouvelles et dont les mul- « tiples rameaux enveloppent et trop souvent « étouffent les personnalités naissantes. » L'Association internationale fut, dès son début, légèrement enrayée dans sa marche par cet obstacle imprévu. Tolain, l'homme honnête par excellence, quoique fondateur ou plutôt parce que fondateur de l'Association, fut le premier et le plus attaqué des membres de cette Société. Un grand nombre d'adhérents, parmi lesquels ceux qui avaient été ses amis et ses collaborateurs dans la fondation

de l'Internationale, lui reprochaient sa profession de foi de candidat avec d'autant plus de haine, qu'elle avait été publiée dans l'*Opinion nationale*, journal dont les relations avec le prince Napoléon n'étaient ignorées de personne. Il fut accusé hautement d'être l'agent secret du prince Napoléon. On lui reprocha amèrement la fonction de secrétaire de la commission ouvrière qu'il occupait à l'Exposition universelle de Londres en 1862, enfin, on l'accusa encore d'avoir publié un grand nombre de mémoires et de brochures anti-républicaines.

Les soupçons ne firent qu'augmenter lors de la fondation de l'Association internationale, à tel point que M. Fribourg, qui s'était fait remarquer déjà au faubourg Saint-Antoine et dans le monde des écoles par son activité lors des élections de Garnier-Pagès et de Pelletan, ne voulut entrer dans l'Association internationale qu'à la condition d'en être un des correspondants ; « il voulait, dit-il, voir de très-près si réellement cette organisation aux allures républicaines n'abritait pas un piége impérialiste. » Bien que Fribourg fût le dernier arrivé dans le groupe des soixante, Tolain voulut bien consentir à la condition imposée par lui et le laissa nommer titulaire du bureau de correspondance pour Paris. Les relations et l'entente établies entre les correspondants, on

songea à agir ; mais là il y eut encore des tiraillements. Le peu d'argent que possédaient les membres fondateurs avait été absorbé presque complétement par le trimestre de loyer payé à l'avance. Grâce au crédit et à l'obligeance de M. E. Blot, on put faire imprimer 7 000 lettres d'adhésion et tirer les statuts généraux à 20 000 exemplaires.

Le tableau suivant que fait M. Fribourg du siége de l'Association, peut donner une idée exacte du peu de ressources que possédaient au début les membres fondateurs. « Un petit poêle « de fonte cassé, apporté par Tolain, rue des « Gravilliers, une table en bois blanc servant « dans le jour d'établi à Fribourg, pour son « métier de décorateur, et transformée le soir « en bureau pour la correspondance, deux ta- « bourets d'occasion, auxquels quatre siéges de « fantaisie furent adjoints plus tard, tel fut, pen- « dant plus d'une année, le mobilier qui garnis- « sait un petit rez-de-chaussée exposé au nord « et encaissé au fond d'une cour, où se conden- « saient sans cesse des odeurs putrides. C'est « dans cette petite chambre de quatre mètres de « long sur trois mètres de large que furent dé- « battus, nous l'osons dire, les plus grands pro- « blèmes sociaux de notre époque. »

En Angleterre, les membres de l'Association

durent avoir recours aux dilettanti de Londres pour avoir de l'argent; ils donnèrent un concert suivi d'un bal, et le produit de cette fête permit au Conseil général d'entrer en fonctions.

La rupture presque complète de relations entre Tolain et Henri Lefort qui l'avait présenté à Delescluze fit naître une foule de soupçons sur Tolain; un certain nombre d'ouvriers du faubourg Saint-Antoine et quelques étudiants l'accusèrent aussi de menées bonapartistes. Fribourg voulut en avoir le cœur net, et dans l'intérêt de la vérité, il eut une entrevue avec M. Lefort. La seule cause du refroidissement de ce dernier à l'égard de Tolain n'était que la jalousie; il se montra fort irrité de ce qu'on ne l'eût pas consulté au moment de la création de l'Association internationale. En parlant des Sociétés coopératives du *Crédit au travail*, il disait : « J'ai dix « mille hommes dans Paris qui se meuvent à mon « mot d'ordre et qui se rallieront à vous, si je le « leur dis; mais je ne le ferai que si vous m'ac- « ceptez dans le bureau de Paris. » Mais les correspondants répondirent à M. Lefort : « Si « vous dites vrai, vous n'êtes qu'un traître à la « république, car si, nous, nous avions dix mille « hommes dévoués à notre cause, l'empire serait « en bas avant vingt-quatre heures; mais comme « nous ne les avons pas, ni vous non plus, il

« faut nous mettre à l'étude et attendre sans « agiter inutilement un drapeau politique. » Tel fut le signal de cette rivalité qui ne cessa jamais d'exister entre la branche de Londres et le groupe de Paris, rivalité qui, au début de l'Association, pouvait faire craindre pour son avenir; car, on le sait, la discorde est le dissolvant le plus énergique de toute entreprise de ce genre. Le conflit ne devait pas se terminer si tôt; des complications surgirent, grâce aux intrigues de M. Lefort auprès du Conseil central, qui, quelque temps après l'entrevue de MM. Fribourg et Lefort, avisait Tolain, Limousin et Fribourg que, conformément à la proposition du secrétaire pour la France, M. Lelubez, M. Henri Lefort leur était adjoint en qualité de *correspondant général de l'Association près la presse française*. Ses fonctions lui attribuaient la rédaction de documents qui devaient être publiés par la voie des journaux. A cette nouvelle, une violente indignation s'empara du groupe parisien : l'idée d'avoir un chef, et surtout un chef appartenant à la bourgeoisie, suscita une juste colère, sous le coup de laquelle ils protestèrent immédiatement auprès du Conseil général. En même temps, M. Lefort reçut des correspondants une lettre dans laquelle ils ne dissimulent pas leur vif mécontentement, comme on en peut juger par les

quelques lignes suivantes qui en sont extraites :

« Si nous ne voulions que faire un éclat, une « manifestation républicaine, nous prendrions « pour drapeau un autre nom que le vôtre, un « nom illustre ; nous serions brisés, mais nous « tomberions aux applaudissements de tous.

« Tel n'est pas notre but ; nous voulons fonder « une association qui, par l'étude, amène pro- « gressivement l'émancipation du travail. Sur ce « terrain, quelle que soit l'estime que nous ayons « pour vous, votre notoriété ne présente que des « dangers sans aucun avantage, et voilà pourquoi « nous la repoussons. »

Dans la dernière phrase que nous venons de citer, les auteurs de la lettre font allusion à la condamnation que M. Henri Lefort avait subie à ce moment sous l'empire pour une affaire de société secrète ; la préfecture de police devait donc le surveiller assidûment, d'autant plus qu'à l'époque où cette lettre lui fut adressée, il venait de faire mettre en vente à Paris le buste de Victor Hugo.

Cette lettre et les protestations ne firent qu'exaspérer l'ambition de M. Lefort, qui, comptant sur le Conseil général, procédait par menaces à l'égard du bureau de Paris, qui, de son côté, résistait avec opiniâtreté. Le conflit s'aggravant, le Conseil général prescrivit une enquête et de-

manda des conclusions. Le groupe parisien était fermement décidé à accepter cette enquête; mais en voyant que l'enquête était confiée à Lelubez, celui qui précisément avait proposé M. Henri Lefort, son intime ami d'ailleurs, Fribourg et Tolain perdirent patience. Ils ne tardèrent pas à prendre une résolution suprême. Le jour même du retour de Lelubez à Londres, légers d'argent mais forts de leur droit et de leurs convictions, ils quittaient Paris, et le lendemain ils étaient à deux heures de l'après-midi à Londres. Là, ils eurent une entrevue avec Jung, le secrétaire pour la Suisse, et s'assurèrent son concours; accompagnés d'Eugène Dupont, ils cherchèrent les membres du Conseil central. Six heures seulement après leur arrivée, à huit heures du soir dans la salle du Grand Conseil, Lelubez s'apprêtait à lire son rapport quand Tolain et Fribourg entrèrent. La présence inattendue des deux correspondants parisiens troubla visiblement Lelubez, qui n'osa lire devant eux que la fin du rapport. La discussion s'engagea aussitôt, et Tolain et Fribourg refusant au Conseil général le droit de s'immiscer à leurs affaires intérieures, firent valoir leurs droits de membres d'un bureau autonome. Comme fondateurs de l'Association internationale, ils déclarèrent qu'ils ne permettraient jamais qu'aucune atteinte fût portée au

pacte fondamental librement consenti par tous les membres. Ils prétendirent enfin, et avec raison, ne relever que de leurs mandants en ce qui concernait leurs fonctions de correspondants, et qu'ils resteraient maîtres chez eux tant que leurs actes seraient conformes aux principes des statuts généraux. Ils terminèrent en disant : « Pénétrez-« vous bien de cette idée, le Conseil général « n'est que le cœur de l'Association ; le congrès « seul en sera la tête. »

Le Conseil général ne put qu'approuver cette juste interprétation des statuts provisoires, et sur-le-champ, à la suite du vote qui eut lieu, M. Lefort était destitué avant même son entrée en fonctions. Quelques heures après, les correspondants parisiens, partis dans la nuit même, étaient de retour à Paris, laissant derrière eux la haine, l'ambition et la vanité froissées, et un sentiment de vengeance qui ne demandait qu'une occasion de s'assouvir et la rencontra plus tard aux conférences de Londres.

Maîtres désormais chez eux, libres de leurs actions et sûrs de leur influence, les correspondants parisiens travaillèrent avec activité au développement de l'Association.

Un grand nombre d'adhérents vinrent se faire inscrire au bureau de la rue des Gravilliers ; on comptait parmi eux des hommes de toutes les pro-

fessions; l'armée y était représentée; les industriels y coudoyaient les médecins; les journalistes et les publicistes y étaient en grand nombre. Presque tous les anciens membres des associations républicaines antérieures à l'empire donnèrent leur adhésion. Un certain nombre d'adhérents furent chargés ou plutôt se chargèrent spontanément de relier la province à Paris et de faire de la propagande.

L'Association internationale qui fonctionna ouvertement tant que cela lui fut possible, se tint toujours en garde contre la police de l'empire, qui ne savait quels piéges lui tendre. De nombreux agents s'informaient avec intérêt de l'avenir de l'Association; le nom des chefs, le nombre des adhérents intriguaient surtout la police, qui faisait solliciter par ses agents tantôt un signe tantôt un mot de ralliement pour permettre aux adhérents de se connaître entre eux; en un mot, on voulait la faire devenir société secrète. Ces obstacles, grâce à l'habileté des correspondants parisiens, étaient tournés, et l'Association poursuivait sa tâche sous l'œil de la police.

Ceux qui se chargeaient de faire de la propagande recevaient des instructions verbales dont nous essayons ici de donner une idée exacte. Les membres chargés de la propagande devaient faire ressortir le caractère éminemment socialiste

de l'Association; recruter les adhérents de préférence parmi les républicains; ne laisser adhérer personne sans lui avoir donné connaissance des statuts; bien faire remarquer que l'Association était étrangère et ne pouvait s'établir officiellement en France; pour prouver que les correspondants n'étaient que des intermédiaires ayant pour but de faire appliquer les articles 5 et 7 des statuts généraux, ne se servir que de cartes de sociétaires traduites en anglais (1). Recommander à chaque groupe de cesser toute correspondance avec Paris aussitôt qu'il serait constitué, et de

(1) Cette carte était ainsi conçue; traduction :

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS

Conseil général de Londres, 256, High Holborn. W. C.

Au citoyen.. , demeurant à..., correspondant de l'Association internationale des Travailleurs.

« Le Conseil général, dans sa séance du..., a voté à l'unanimité la résolution qui suit :

« Le citoyen..., demeurant..., est autorisé, comme correspon-« dant de l'Internationale, à faire et à recevoir les adhésions par-« ticulières ou collectives à ladite association et toutes choses « ayant pour but la propagation et le développement des principes « de l'Association internationale des Travailleurs, de recueillir les « souscriptions et cotisations.

« En conséquence, le Conseil général donne pleins pouvoirs au « citoyen...

« Au nom du Conseil général et pour copie conforme,

« *Le secrétaire correspondant pour* — (nom de la nation « qu'il représente). »

n'avoir de relations qu'avec le Conseil général à Londres. La plupart des adhérents qui s'occupaient de la propagande agissaient avec une prudence inouïe cachant le plus souvent et leur nom et leurs qualités.

Parmi les premiers affiliés qui adhérèrent d'une façon formelle aux statuts de l'Association internationale, il n'est pas sans intérêt d'en citer quelques-uns que les derniers événements ont fait remarquer plus particulièrement.

L'illustre historien Henri Martin; l'infortuné Chaudey, qui expia sous la Commune le crime d'avoir été toute sa vie un républicain sincère et un honnête homme, ce qui est presque aussi rare; Charles Beslay, qui a contribué si puissamment à empêcher la ruine de la Banque de France, et Corbon, autrefois vice-président de l'Assemblée constituante en 1848, figurent parmi les premiers adhérents de l'Association internationale.

Le 14 octobre 1865, faisant allusion à une séance de l'Association à Londres, Henri Martin écrivait dans *le Siècle :* « . . . . . « Nous avons le pressentiment que quelque chose « de grand vient de commencer dans le monde, « et que la salle de Long-Acre sera célèbre dans « l'histoire . . . . . l'ampleur de « vues, et la haute pensée à la fois morale, « économique et politique, qui ont présidé au

« choix des questions composant le programme « . . . . saisiront d'une commune sympa- « thie tous les amis du progrès, de la justice et « de la liberté en Europe.

« Nous le savions bien que ce froid de mort « qui s'étend à la surface de nos sociétés n'avait « pas gagné les profondeurs ni glacé l'âme popu- « laire. . . . »

Dans le même journal, à la date du 4 février, A. Corbon écrivait : « . . . . . « . . . . . Nous « commençons par la fédération morale et intel- « lectuelle, pour aboutir à la fédération politique. « . . . . . « Un notable progrès s'est opéré depuis nos agi- « tations pour la réforme sociale d'il y a une « vingtaine d'années. En ce temps-là, à part un « petit groupe, la tendance générale des ouvriers « socialistes était de considérer l'État comme « leur providence visible et d'attendre de lui la « rédemption des classes inférieures. Voilà qu'une « nouvelle génération déclare que « l'émancipa- « tion des travailleurs doit être l'œuvre des tra- « vailleurs eux-mêmes... »

Malgré des assertions contraires, le ministre actuel de l'instruction publique, l'auteur à bon droit estimé de *l'École*, *le Travail*, *l'Ouvrière* et autres ouvrages remarquables, M. Jules Simon a

fait, dès le début de la fondation, partie de l'Association internationale; M. Fribourg dit lui-même lui avoir remis sa carte de sociétaire portant le numéro 606.

La propagande faite en province et à l'étranger donna des résultats vraiment extraordinaires; un nombre considérable de travailleurs de la France et de l'étranger vinrent se ranger autour de la bannière socialiste. Des bureaux correspondant avec le Conseil général de l'Association s'établirent bientôt à Lyon, à Saint-Etienne, à Lisieux, à Nantes, à Amiens, à Caen, à Lille, à Condé, au Havre et à Rouen.

A Paris, les francs-maçons, qui d'ailleurs sont très-nombreux, accueillirent avec beaucoup d'empressement la nouvelle association.

Des groupes se formaient de tous côtés, en Amérique, en Italie, en Suisse et surtout en Belgique et en Angleterre.

Les correspondants de Paris, malgré le succès de la propagande en province et à l'étranger, craignirent que le succès ne couronnât pas leurs efforts; à l'instigation de Tolain et de Fribourg, on prit une résolution énergique et vraiment décisive. Une réunion clandestine fut organisée, les ouvriers les plus intelligents de Paris et ceux qui avaient le plus d'ascendant sur leurs camarades, croyant à une invitation person-

nelle, se rencontrèrent au nombre de cent cinquante au moins au lieu du rendez-vous, dans un atelier de la rue Pierre-Levée. Au début de la réunion, M. Fribourg ayant eu soin de provoquer une conversation générale, les quelques ouvriers présents ne firent aucune observation ; mais le nombre augmentant à chaque instant, il n'en fut bientôt plus de même; quelques-uns demandèrent des explications, et pour les empêcher de sortir, il fallut que, pour faire cesser toute crainte et faire disparaître tout sentiment de méfiance, Tolain se plaçât devant la porte pour les empêcher de sortir, pendant que M. Fribourg leur prouvait que, d'après le texte de la loi, le propriétaire du local de la réunion, et le signataire des lettres d'invitation étaient seuls responsables, du moment qu'il y avait plus de vingt membres présents à la réunion. M. Fribourg, après s'être ensuite excusé du stratagème qu'il avait employé pour les rassembler, profita du silence dans lequel les plongeait la surprise et dit que :

« Les correspondants parisiens, émanation d'un groupe particulier, ne se reconnaissaient pas le droit de stipuler pour la classe ouvrière tout entière.

« Ne voulant usurper aucune influence légitime, ils venaient demander à cette assemblée, formée à dessein de représentants des diverses

industries parisiennes, de vouloir bien aviser au moyen de nommer dans chaque groupe professionnel un travailleur dont la mission serait d'aider à l'administration et à la direction du mouvement parisien.

« Les correspondants ainsi contrôlés chaque jour par les vrais représentants du travail, nulle déviation à l'esprit des statuts généraux de l'Internationale ne serait à redouter. »

Ce fut alors que les soupçons dont Tolain était l'objet se firent de nouveau remarquer; Héligon, ouvrier en papiers peints, demanda aux correspondants des explications au sujet de leur conduite; comment ils osaient entreprendre de fonder une société sans autorisation, s'ils n'étaient pas des agents bonapartistes. Après les avoir sommés de s'expliquer au sujet des accusations formulées contre eux à cause des relations de Tolain avec le prince Napoléon, celui-ci put lui répondre. Tous écoutaient avec une grande attention. Il affirma n'avoir eu avec le cousin de l'empereur d'autres relations que celles qui lui étaient imposées par ses devoirs de secrétaire de la commission pour l'Exposition. Il fit remarquer le silence du Code à l'égard des sociétés étrangères et les engagea à profiter le plus tôt possible de cette imprévoyance de la loi, leur faisant remarquer que bientôt peut-être il n'en serait plus temps.

Quant au caractère politique de l'Association internationale, Fribourg le leur fit connaître en ces termes :

« En tant qu'il s'agit des membres adhérents, l'*Internationale* doit se recruter de préférence parmi les républicains; mais la société, comme corps constitué, s'abstiendra absolument de toute ingérence dans les affaires politiques de la France; c'est une société d'étude, non une nouvelle charbonnerie. »

Puis pour faire évanouir tout doute sur la sincérité des déclarations qui venaient d'être faites, il ajouta :

« L'Internationale sera la force de l'avenir ouvrier; vous devez y adhérer, soit pour nous aider dans l'accomplissement de notre œuvre si nous sommes sincères, soit pour nous démasquer à temps si nous sommes des fourbes. »

Après avoir promis de faire connaître le résultat des réflexions des ouvriers de Paris au sujet de cette question, les membres se séparèrent à une heure déjà fort avancée.

Peu de temps après, les trois correspondants s'adjoignirent dix-sept membres et constituèrent leur premier grand bureau qui se trouva ainsi composé :

Correspondants : Fribourg, graveur; Ch. Limousin, margeur; Tolain, ciseleur.

Membres adjoints : Bourdon, graveur d'armoiries; Bellamy, robinettier; Camélinat, monteur; Culletin, corroyeur; Debock, typographe; Delahaye, serrurier; Fournaise, opticien; Héligon; ouvrier en papiers peints; Guyart, monteur; A. Murat, mécanicien; G. Laplanche, carrossier; Mollin, doreur et Varlin, relieur.

Bientôt, sous l'influence de l'Association, le mouvement reprit une nouvelle vigueur; l'Association internationale faisant de la propagande, s'efforçait, aussitôt qu'une société ouvrière se fondait, de combattre le protectorat du gouvernement, et l'un des membres du bureau était aussitôt désigné pour faire ressortir l'avantage de la fédération des groupes.

C'est à cette époque qu'eurent lieu, on se le rappelle, ces grèves nombreuses dues aux partisans de Blanqui, et souvent et bien à tort attribuées à l'Association internationale, qui se montra à cette époque tout à fait contraire à ces moyens, et donna dans ce sens des conseils qui nous valurent l'absence des grèves du bâtiment pendant trois années consécutives, en 1865, 1866 et 1867.

Au petit local de la rue des Gravilliers on vit bientôt affluer tous ceux qui avaient besoin de conseils en ce qui concerne les questions de travail. « Consommation, production, crédit, « solidarité, constructions ouvrières, caisse du

« *sou*, syndicats de crédit mutuel, telles furent « pendant des années, dit M. Fribourg, les ques- « tions débattues chaque soir dans ce petit « cénacle ouvrier. »

Tous les pays de l'Europe adressaient chaque jour au bureau de la rue des Gravilliers une correspondance suivie qui était soumise chaque jeudi à la commission. Au dire de M. Fribourg, il y avait quelquefois jusqu'à quarante lettres par jour ; parmi elles, on en trouvait qui avaient un caractère tel, qu'il les brûlait sans les soumettre à l'examen de la commission. C'était le jeudi également que la commission travaillait aux études sur le programme du premier congrès. Par la voie des journaux, on avait soin d'attirer de temps à autre l'attention sur l'existence de l'Association internationale, et sept mois après sa fondation, l'Association internationale comptait près de six cents adhérents.

CHAPITRE III

Associations rivales. — Les invalides civils. — La tribune ouvrière. — La presse ouvrière. — La fourmi. — Le fédéraliste. — La caisse des associations coopératives. — La caisse des associations populaires de crédit, de production et de consommation.

Le succès de l'Association internationale était désormais assuré, et les fondateurs ne se doutaient pas alors quelle perturbation aurait lieu plus tard dans l'organisation et l'esprit de cette société. L'empire ne s'émut pas outre mesure de ses progrès ; mais, soit qu'il s'aperçût qu'il était trop tard pour sévir, soit qu'il lui répugnât d'avoir recours en cette circonstance à des moyens violents, il résolut d'opposer à l'Association internationale d'autres associations dans le but de l'arrêter dans sa marche. Ce fut alors que fut créée l'Association qui, sous le prétexte de venir au secours des vieillards malheureux et des ouvriers sans fortune, chercha à contre-balancer l'influence

de l'Internationale sous le titre de : *Invalides civils ; Extinction du paupérisme.*

Hugelmann, maintenant rédacteur en Angleterre d'un journal à la solde du héros de Sedan, bien connu d'ailleurs pour avoir toujours fait bon marché de sa plume et de ses convictions, était un des propagateurs les plus assidus de cette nouvelle association ; à son nom, il convient d'accoler ceux d'un coupeur de chaussures, J. Durand, et du mécanicien L. E. Boulanger, qui plus tard figurèrent parmi les membres de la Commune.

La rédaction des statuts de cette association ne laissait d'ailleurs aucun doute sur son esprit et sur le but que s'étaient proposé les fondateurs ; il suffit pour s'en convaincre de lire les articles 2 et 3 ainsi conçus :

Art. 2. — Cette association est constituée sous la protection de l'empereur Napoléon III, dont ses fondateurs ont obtenu l'appui, et grâce à qui leur initiative a pu triompher de tous les obstacles.

Art. 3. — Les membres de l'association prient l'empereur de choisir, pour intermédiaire de ce protectorat auprès d'eux, le duc de Persigny, les antécédents du duc témoignant de sa sympathie pour les idées sociales dont le triomphe doit assurer le bien-être des masses en consolidant leur alliance avec la dynastie impériale.

Envoyé par Hugelmann, un adhérent de cette association, Fanfernot, employa les menaces pour établir une association entre cette société et l'Internationale. On insista auprès de Fribourg en lui représentant que son frère aîné et son père faisaient partie de cette association; mais toute négociation échoua. Les membres de l'Internationale évitèrent encore ce piége en faisant remarquer que leur association ne devait pas avoir de couleur politique. Ce fut à la suite de cette tentative qu'il fut résolu par les membres de l'Association internationale de ne laisser adhérer aucun membre d'une société soumise à un protectorat politique, quel qu'il fût.

Ces tentatives infructueuses valurent aux fondateurs de la société un désaveu officiel, et leur société disparut bientôt.

Quelque temps après, un nouveau groupe se fondait sous la direction de Bazin, ouvrier typographe, qui ouvrit, dans le journal *le Pays*, une petite campagne dans le but de recruter des adhérents; l'Association internationale fit paraître quelques articles dans le but de faire ressortir qu'elle n'avait rien de commun avec le groupe de Bazin, et bientôt il ne fut plus question de cette concurrence peu sérieuse. Les moyens de publicité des correspondants parisiens étaient assez nombreux; les journaux républicains leur ou-

vraient leurs colonnes; Tolain, d'ailleurs, avait fondé un journal hebdomadaire, *la Tribune ouvrière*, qui se vendait cinq centimes, et dont le succès croissant dans d'énormes proportions décida la police de l'empire à le faire saisir dès la quatrième semaine. Accusé d'avoir traité des questions d'économie sociale sans cautionnement, le journal fut supprimé, et Ch. Limousin, gérant, condamné à un mois de prison. Aussitôt l'Association internationale faisait paraître la *Presse ouvrière*, organe du socialisme, qui s'imprimait à Bruxelles, et dont l'entrée fut interdite en France.

La police impériale ayant appris que *la Fourmi*, autre petit journal, avait fait son entrée à Paris, les correspondants parisiens furent alors prévenus qu'ils n'auraient jamais la liberté d'avoir un journal à eux.

Ils demandèrent et obtinrent de M. de Saint-Paul une audience dans laquelle il leur déclara qu'aucun journal ouvrier n'entrerait en France, non pas à cause des articles qui y étaient insérés, mais à cause de ceux qui pourraient l'être plus tard. Comme on le voit, le gouvernement, dans cette circonstance, agissait avec une prévoyance qu'il ne montra pas toujours dans la suite à l'égard d'événements beaucoup plus graves.

Malgré cela, Chemalé et Fribourg fondèrent

en 1868, *le Fédéraliste*, dont voici le programme :

Cogito, ergo sum,
Je pense, donc je suis.

Lorsqu'en 89, le 20 juin, le Tiers-État, siégeant dans la salle du *Jeu de Paume*, proféra le serment sollennel qui le fit l'égal des deux autres ordres, il conquit la souveraineté, affirma sa capacité, et par cette énergique revendication, prouva qu'il avait conscience de sa Puissance, de son Droit et de son *Idée*.

De ce jour date son émancipation ; de ce jour aussi une révolution fut faite, et la division du Tiers en deux catégories (Bourgeoisie et Plèbe) fut consommée.

Comme alors la bourgeoisie, le peuple aujourd'hui se croit parvenu à la capacité politique et sociale ; *il demande à en faire preuve*. Délaissant les sentimentalités fraternitaires et communautaires d'une autre époque ; repoussant les palliatifs toujours décevants de la philanthropie, convaincu que l'empirisme a fait son temps, et que la société doit reposer sur une série de lois immuables, dont la justice soit à la fois le sommet et la base, c'est à l'étude, à la science que le prolétariat demande désormais la solution des problèmes desquels dépend son émancipation.

Délégations, candidatures ouvrières, congrès, associations internationales, nationales ou professionnelles, sont autant de cris d'appel poussés par une génération anxieuse de faire enfin connaître et de réaliser, *sans réclamer jamais l'appui d'aucune autorité*, ce qu'elle croit la justice et la vérité.

Attendre plus longtemps pour prendre part à la discussion, confier à un PATRICIAT la défense de nos intérêts et de nos droits, nous semblerait une défaillance, un recul, presque une apostasie; ce serait confesser notre indignité, renier nos pères, et retomber au rang de *clients* ou *d'affranchis*.

Si en 48, la bourgeoisie, arguant de notre incapacité et forte de notre impuissance à définir nos aspirations, put nous repousser, nous reléguer dans notre infériorité politique et nous maintenir en quelque sorte hors la loi, en serait-il de même aujourd'hui?

Nous ne le saurions croire.

Le peuple, en atteignant à la conscience de soi-même, a conçu son idéal et formulé son programme.

Opposant à l'antagonisme universel des personnes, des intérêts et des conditions sociales, les intérêts solidaires quoique distincts; aux constitutions octroyées, le contrat librement discuté, librement consenti; à la subordination hiérarchique, l'égalité civile, politique et sociale, il conclut à l'équivalence des fonctions, à la réciprocité des services comme du respect.

Il croit enfin que le pacte social, contrat essentiellement synallagmatique et commutatif, gardien de la dignité et de la liberté des citoyens, est contenu en germe dans l'idée mutuelliste ou fédérative.

C'est pour aider à la propagation de ces principes et des conséquences qu'ils comportent, que nous avons résolu de fonder une publication qui aura pour titre le *Fédéraliste*.

Qui sommes-nous? Qu'importe! Étrangers à toute coteries, disposés à accepter le concours de tous les hommes de bonne foi, comme aussi à repousser toute *influence*, ce n'est point un nom, mais un principe que nous inscrivons sur notre drapeau :

FÉDÉRATION POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE. FÉDÉRATION AGRICOLE ET INDUSTRIELLE.

Les associations rivales dont nous venons de parler ne furent pas les seules qui se fondèrent à cette époque. Bientôt, par les soins de l'empire qui donna pour cela 500 000 fr., fut créée la *Caisse des associations coopératives*, qui siégeait place Royale. M. Léon Say fonda et administra la *Caisse des associations populaires de crédit, de production et de consommation;* mais soit par ignorance, soit par méfiance, le peuple resta indifférent, et seule l'Association internationale n'échoua pas comme toutes ces associations.

CHAPITRE IV

La conférence de Londres. — Les diverses questions à l'ordre du jour ; la question polonaise ; premières divisions au sein de l'Association internationale.

Un congrès, nous l'avons dit, devait avoir lieu en 1865, mais le nombre des adhérents se trouvant plus restreint qu'on n'avait eu lieu de le supposer et le manque d'argent firent obstacle à ce projet. Il fut résolu seulement, qu'à l'occasion de l'anniversaire de la fondation, on se réunirait en conférence pour juger du résultat de la première année.

Dans une salle d'*Adelphi Terrace*, à Londres, eut lieu, le 23 septembre 1865, la première conférence. Chaque représentant des groupes de l'Europe avait été invité à cette réunion par le Conseil général ; beaucoup d'entre eux durent s'imposer de lourds sacrifices pour se rendre à cette invitation ; des précautions furent prises

d'ailleurs pour les exempter des frais de nourriture et de logement pendant le temps de leur séjour, et cela permit de se trouver plus longtemps en contact.

Le bureau central avait pour représentants : Cremer, Odger, Karl Marx, Eugène Dupont et Jung; les adhérents parisiens y étaient représentés par Varlin, que l'on avait adjoint aux correspondants parisiens, Limousin, Fribourg et Tolain. A la réunion assistaient aussi J. Becker, représentant des sections allemandes de la Suisse; César de Paëpe, correspondant bruxellois; plusieurs délégués de la section française de Londres, Lelubez et Vésinier notamment; et Dupleix, ouvrier relieur, pour la section française de Genève.

Au début de la conférence, il fut question de son titre d'*Association internationale des travailleurs*. A Paris, les ouvriers du bureau de la rue des Gravilliers ne considéraient comme travailleurs, à proprement parler, que ceux qui vivent de leur travail de chaque jour, et qui, à cause de cela, peuvent tomber du jour au lendemain dans la misère, soit par suite de maladie, causant incapacité de travail, soit par suite de chômage. Interprétant de cette façon le sens du mot *travailleur*, ils s'étaient prononcés antérieurement pour l'exclusion de ceux qui exercent des professions

libérales et qu'on pourrait appeler à bon droit les ouvriers de la pensée, vivant également pour la plupart au jour le jour de leur travail intellectuel, et pouvant, eux aussi, tomber dans la misère par suite de chômage ou de maladie; n'est-ce pas là le cas des médecins, des avocats, des journalistes, des artistes et des hommes de lettres? Les Belges, les Suisses et les Anglais avaient mieux compris la question; ils étaient d'avis qu'il fallait admettre aussi bien les professions libérales que les professions manuelles, parce qu'elles sont plus accessibles chez eux qu'en France et plus sujettes aux maux qu'entraînent les secousses politiques ou commerciales. Mais comme les correspondants parisiens craignaient que l'immixtion dans leurs groupes de citoyens exerçant ces professions n'entraînât l'association dans des mouvements politiques, il fut décidé que chaque groupe serait libre d'interpréter à sa façon le mot travailleur.

Les Français s'étaient prononcés contre l'admission des femmes dans l'Association ; comme pour l'autre question, il fut décidé que chaque bureau correspondant apprécierait. On sait que plus tard l'Association internationale compta un nombre considérable d'adhérents appartenant aux professions libérales et que plusieurs citoyennes furent affiliées à l'Association.

Le Conseil général fit encore part à la conférence de l'offre faite par un lord de soutenir l'Association par un don annuel de dix livres sterling et du refus qui avait accueilli cette offre.

La question la plus orageuse fut la *question polonaise*. Les représentants de la France et de la Suisse s'opposaient formellement à ce qu'elle fût discutée. Selon eux, elle devait être écartée, parce qu'une question politique ne doit pas s'introduire dans un congrès purement socialiste; nous verrons plus loin qu'ils furent moins heureux que plus tard au congrès de Genève. En effet, malgré les efforts qu'ils firent au milieu des réunions qui eurent lieu toute la journée à Long-Acre, ils virent leur demande repoussée deux fois par les votes.

Vésinier, qui était le représentant des exilés politiques de Londres, avait avidement saisi cette occasion d'entrer dans la lice et d'agir dans leur intérêt. Becker et J. Dupleix, le voyant disposé à prendre la parole, prétendant que chassé de Genève pour des faits très-graves, il ne devait pas avoir sa place au milieu de l'assemblée, insistèrent auprès du président contre sa présence; mais, l'heure s'avançant, il fut impossible de vérifier leurs assertions, et, après avoir ajourné l'affaire au lendemain, on commença à discuter la question polonaise.

Karl Marx, Lelubez, Peter Fox et quelques autres défendirent avec passion la cause de la Pologne; leurs opinions furent partagées et leurs arguments approuvés par les représentants anglais. Les représentants de la Suisse et de la France s'abstinrent, mais le représentant de Bruxelles, de Paëpe, réussit presque à mettre à néant tous les arguments en faveur de la Pologne.

Vésinier, à son tour, prit la parole; après avoir plaidé chaleureusement la cause de la Pologne, faisant allusion aux correspondants parisiens, il déclara que ceux qui voulaient l'écarter étaient, selon lui, des agents bonapartistes. Inutile de peindre la fureur de ceux que frappait cette injuste accusation; peu s'en fallut, qu'entraînés par l'indignation, ils ne se livrassent à des violences sur le calomniateur; mais les sentiments que leur commandaient l'hospitalité et l'assemblée dans laquelle ils se trouvaient les rappelèrent à la raison. Après avoir décidé, malgré eux, que la question polonaise serait maintenue, les conférences furent terminées.

La politique faisait désormais partie du programme de l'Association internationale. Les confidences qui eurent lieu le lendemain à la fête de Saint-Martin's-Hall apprirent sur la plupart des représentants des révélations intéres-

santes pour les correspondants parisiens. Ainsi, Lelubez, luttant toujours contre leur influence, avait prévenu contre eux la section de Lyon. Dupleix fit connaître la conduite de Vésinier à Genève et obtint une promesse d'exclusion du comité central. Karl Marx ne dissimula point à Tolain ses opinions communistes.

De ce jour datent deux partis bien distincts dans l'Association : le parti des correspondants parisiens, fidèle à ses principes, c'est-à-dire, ne tendant qu'à l'émancipation des travailleurs et rejetant toute question politique, et le parti londonien, c'est-à-dire celui des réfugiés de *Leicester square*, qui bientôt ne devait plus dissimuler son but et ses moyens d'y parvenir.

CHAPITRE V

Les congrès. — Le congrès de Liége. — Le congrès de Genève. — Mémoire des délégués parisiens. — Discussions. — Fête de Genève. — Organisation définitive du bureau de Paris. — Les délégués parisiens et les blanquistes.

Le général Cluseret écrivait dans le journal *la Démocratie*, le 11 avril 1869 : « Il est certain « que c'est de ces assemblées, vraiment popu- « laires, que doit sortir l'avenir social..... Lors- « qu'on compare la discussion *savante*, *morale*, « pratique des questions économiques, dans ces « meetings, avec l'esprit superficiel des écoles « bourgeoises, l'on peut se rendre compte de « tout l'espace parcouru, comme de la distance « qui sépare le passé économique de l'avenir « social. » De tous les moyens d'action que cette Association tient à sa disposition, les meetings ou congrès sont, en effet, le plus puissant.

D'après la constitution actuelle de l'Association

internationale, un congrès doit avoir lieu tous les ans. L'organisation et le programme de ce congrès sont du ressort du Conseil général, qui le fait connaître à chaque section par l'intermédiaire des secrétaires correspondants ou des fédérations. Les journaux de l'Association le publient. Le Conseil général, à chaque congrès, présente un rapport relatif aux progrès de l'Association depuis le congrès précédent; un exposé de sa situation et de ses travaux dans tous les pays, et un compte rendu des grèves font aussi partie de ce rapport.

A chaque congrès, les délégués réunis désignent le lieu de réunion du prochain congrès, choisissent les membres qui doivent composer le Conseil général et fixent le lieu où il doit siéger. Le lieu et le jour étant ainsi fixés, les délégués doivent s'y trouver l'année suivante, sans y être autrement convoqués. Le Conseil général a le droit de désigner un autre lieu de réunion, lorsqu'il y a impossibilité de s'y rendre, mais il ne peut, sous aucun prétexte, éloigner l'époque de la réunion; si toutefois il y a urgence, il peut convoquer les délégués avant l'époque fixée.

Pendant la fin de l'année 1865 et le commencement de l'année 1866, les membres de l'Association continuèrent à travailler avec ardeur au succès de leur entreprise; les adhérents vinrent

plus nombreux, puisqu'au moment du congrès de Genève, on en comptait 1 200, et, à part le refus de quelques-uns des premiers adhérents de payer leur deuxième cotisation annuelle, on n'eut rien d'extraordinaire.

Un grand nombre d'étudiants se réunirent à Liége; parmi les jeunes gens qui firent partie de ce congrès de l'intelligence, il convient de citer Longuet, Tridon, Reynard, Levraud et Germain Casse. Cette réunion fut consacrée à des discussions philosophiques.

Pendant la durée du mois d'août, les correspondants parisiens travaillèrent à la rédaction de leur mémoire, en vue du prochain congrès; ils s'occupèrent aussi des mesures à prendre pour envoyer à Genève le plus grand nombre possible de délégués. Les ouvriers de Paris furent invités par les correspondants parisiens; l'appel suivant leur fut adressé :

A MM. les Membres de l'Association internationale des travailleurs.

« Messieurs,

« L'époque fixée pour la réunion à Genève d'un congrès d'ouvriers approchant, les correspondants à Paris, membres du conseil siégeant à Londres, croient de leur devoir d'appeler votre attention sur la

présente, destinée à bien définir le caractère du congrès.

« Cette réunion, la première de ce genre, mais, espérons-le, la première d'une grande série, doit avoir pour objet de mettre les travailleurs des différents pays d'Europe en communion d'efforts pour atteindre le but que se propose l'Association : Emancipation totale des travailleurs sans distinction de race, croyance ou nationalité, c'est-à-dire solution du problème moderne : abolition du prolétariat et de l'esclavage, quelle que soit sa forme.

« Mais pourquoi, dira-t-on, avoir appelé des ouvriers à ce labeur immense, quand de tous côtés des hommes éminents, instruits, dévoués, s'efforcent de rechercher le remède que vous demandez?... Pourquoi?

« Parce qu'il est temps que le travailleur fasse par lui-même et non plus par des tuteurs qui, si dévoués qu'on les suppose, ne souffrant pas du mal, en ignorent les poignantes douleurs, et parce qu'enfin, nous l'avons dit, l'homme de notre époque est majeur et veut être émancipé.

« Puis, faut-il le dire, nous croyons par là seconder efficacement les efforts de ces mêmes hommes, car jamais ils n'ont pu connaître la vérité sur ce cancer gigantesque qui dévore l'humanité; jamais ils n'ont eu de renseignements complets sur nos souffrances, et nous voulons, dans cette réunion solennelle, étaler à ciel ouvert nos plaies béantes, écartant courageusement les émollients de toutes sortes qu'on nous

applique, et, dussent-ils reculer d'effroi à la vue de l'étendue du mal, le leur montrer dans toute sa hideur.

« Quand chacun aura pris ainsi connaissance du danger, chacun sera appelé à présenter son remède, car l'Association fait appel à tous les hommes d'avenir. Socialistes, communistes, phalanstériens, positivistes et démocrates, vous tous qui croyez posséder le remède à nos maux, nous ne vous dirons pas : Venez! C'est votre conscience qui vous le criera, car nul n'a le droit de se concentrer en lui-même, quand il peut sauver ses semblables. »

On fit également appel à la générosité des travailleurs : « Si la cause de l'obscurantisme a « le denier de Saint-Pierre, nous devons trouver « le *denier du progrès* qui servira à faire jaillir « l'étincelle génératrice du foyer humanitaire et « social. »

Chacun des délégués reçut une somme de 120 francs, qui devait lui suffire pour faire le voyage aller et retour de Genève à Paris et pour vivre pendant huit jours; plusieurs membres du bureau firent le voyage à leurs frais, et ils partirent de Paris au nombre de onze.

A leur arrivée à Genève, ils se trouvèrent au milieu de plusieurs étudiants français qui avaient été convoqués par le Conseil général et, parmi lesquels, Calavaz, Humbert, Protot et Jeunesse,

tous ennemis de Tolain et des autres membres du bureau de Paris, et ne dissimulant pas déjà dans quelle voie ils voulaient faire entrer l'Association internationale. Leurs propos hostiles aux correspondants parisiens et leur conduite au milieu du congrès leur attira une désapprobation générale, et suspects à la plupart des membres du congrès, ils durent se retirer pour éviter les violences des Genevois.

CONGRÈS DE GENÈVE

Ce fut le 3 septembre 1866, que le premier congrès de l'Association internationale des travailleurs fut tenu à Genève, dans une grande salle de la brasserie Treiber ; soixante délégués, dont voici les noms, s'y présentèrent : Dupleix, président de la section française de Genève ; Becker, président de la section allemande de Genève; Heilt, délégué de la même section; Coullery, président de la section de la Chaux-de-Fonds ; Card, délégué de la section française de Genève; Moll, délégué de la section de Cologne et de celle de Solingen; Cremer, Dupont, Odgers, Eccarius, délégués du comité central de Londres; Vuilleumier et Peter, délégués de la section de

la Chaux-de-Fonds ; Cornaz, délégué de la section de Lausanne ; Müller, de la section de Stuttgard ; Bütter, de la section de Magdebourg ; Schlaifer, de la société des ouvriers allemands de Lausanne ; Bürkli, des sections de Zurich et de Wesikon ; Secretan, Richard, Schettel, Bondy, de la section de Lyon ; Aubry, de la section de Rouen ; Bocquin, de la section de Montreux ; Tolain, Bourdon, Varlin, Murat, Perrachon, Malou, Guillard, Fribourg, Camélinat, Culin et Chemalé, délégués de la section de Paris. Becker, Coullery et Dupleix prononcèrent un discours à l'ouverture du congrès, et il fut immédiatement procédé à la vérification des pouvoirs, après quoi on constitua le bureau qui fut ainsi composé : Président : Jung ; vice-présidents : Becker et Dupleix ; secrétaires : Bourdon, Moll, Card et Coullery (1).

Des journalistes anglais, français et suisses assistaient à ce congrès. Les délégués lurent leurs rapports sur les ressources de l'Association ; des commissions pour l'examen des comptes furent nommées.

Dans la séance du 4 septembre, il fut procédé à la lecture de deux mémoires volumineux ayant pour objet la situation de l'Association interna-

(1) L'Allemagne et la Belgique ne furent point, comme on le le voit, représentées à ce congrès.

tionale et les questions soumises à la discussion du congrès. L'un émanait du Conseil général, l'autre de la section parisienne.

Dans la séance du 5 septembre, on discuta les statuts de l'Internationale, statuts qui sont ceux que nous avons reproduits plus haut.

D'après le rapport du Conseil général, il était aisé de voir que malgré l'influence morale qu'elle s'était acquise, l'Association ne comptait encore relativement qu'un nombre très-restreint d'adhérents. Les Anglais ne considéraient comme moyens d'amélioration à leur sort, que la généralisation des grèves dans tous les pays, à la condition de soutenir les grévistes au moyen de la caisse de l'Association. Le *mémoire des délégués français au congrès de Genève*, dont l'entrée en France fut interdite, parce que les rédacteurs se refusèrent à y introduire « une phrase en l'honneur de l'empereur, » est intéressant à tous les points de vue; mais l'étendue de cet ouvrage ne nous permet pas de le reproduire *in extenso;* nous n'en donnerons que les passages les plus saillants. En voici le préambule :

PRÉAMBULE.

De toutes les phases qu'a jusqu'ici traversées l'humanité, il n'en est point, à notre avis, de plus

importante que celle dans laquelle le peuple est entré, depuis quelques années.

Il n'avait point eu, jusqu'à présent, d'existence propre ; en effet, dans les actes les plus solennels de la vie politique et sociale, alors même qu'elle ne semblait agir que d'après ses idées à elle, la démocratie se traînait à la remorque de ses patrons, et on l'a vue naguère employer toute son énergie à opérer le triage de ses maîtres, et *combattre follement pour le choix des tyrans.*

Ce qui distingue essentiellement la période actuelle de celles qui l'ont précédée, c'est que le Travail s'affirme l'égal des autres forces, et veut conquérir sa place dans le monde moral et matériel, par sa seule initiative et en dehors de toutes les influences qu'il a, jusqu'en ces derniers temps, subies et même recherchées.

Comment en est-il arrivé là? Quelles transformations cette idée a-t-elle subies, avant de se produire au grand jour ?

La Démocratie a été jusqu'ici continuellement vaincue. De 1789 à 1800, la bourgeoisie fit dans ses rangs, à coups de décrets, de sabre ou de canon, de larges trouées que les guerres de l'empire n'ont certes pas comblées. La restauration n'a jamais prétendu au titre de gouvernement populaire. Arrive 1830 ! Nouvel échec. Sous la monarchie de Juillet, chaque levée de boucliers s'est terminée par une catastrophe. Le Travail s'agite de nouveau, à propos de la réforme parlementaire : Février le trouve debout, réclamant à

grands cris son émancipation. Décidé à tous les sacrifices, il met au service de la République trois mois de misère; puis, à tort ou à raison, il croit s'apercevoir qu'on le chloroformise, qu'on l'enjôle; il veut autre chose que des discours; n'obtenant rien, il se lève, et affirme, à cinq ou six fois, sa souveraineté; enfin, de choc en choc, de chute en chute, massacré par la république bourgeoise, comme il avait été décimé par les monarchies, il tombe, après cinquante ans de combats, dans la plus insigne mystification... la philanthropie!...

Cependant, si épais qu'on suppose le crâne du prolétaire, il y pénètre bien, de temps en temps, quelques idées; si embourbé qu'on le croie dans le « cloaque des intérêts matériels, » il a aussi quelque peu souci de sa dignité d'homme, et se croit, tout comme les autres, autre chose qu'une machine. Il se recueille et cherche les causes de ses défaites. Voilà les illettrés à l'œuvre.

Les plus avisés fouillent l'histoire et découvrent que, pendant trois siècles, la bourgeoisie, elle aussi, s'est trouvée refoulée chaque fois qu'elle s'est levée. Arrive 89; elle se présente et prend, presque sans obstacles, sa place dans l'État. Pourquoi pas cent cinquante, cent ou même cinquante ans plus tôt? A cette question, l'histoire répond: Elle n'était pas digne !...

Tout le dix-huitième siècle fut employé par elle à conquérir, par l'étude et le travail, la capacité qui lui manquait, et, quand vint 89, elle était, en talents, en

science, en richesse, au moins l'égale de l'aristocratie ; là est le secret de son triomphe.

Cette histoire est la nôtre, s'écrient les travailleurs, et ils concluent, sans honte comme sans faiblesse, à leur incapacité.

Alors, à l'agitation de la rue, aux sociétés secrètes, succède l'étude, et, après quinze années de travail opiniâtre et de recherches laborieuses, ils se concertent et, tentant en commun un suprême effort, ils organisent l'*Association internationale*, à l'appel de laquelle nous répondons aujourd'hui.

D'après ce qui vient d'être dit, le but de l'*Association internationale* est nettement défini : réunir, grouper, pour les rendre plus fructueux, tous les efforts individuels tentés jusqu'ici en vue de l'émancipation du prolétariat par le prolétariat lui-même ; créer, ou tout au moins développer, entre les différentes nations aujourd'hui séparées par des intérêts antagoniques, un lien moral qui, les rendant toutes solidaires, centuple leur force, leur influence, et les conduise, les unes par les autres, vers la réalisation de cet idéal de justice, objet de leur revendication et de leurs vœux. En un mot, le but de l'Association internationale est d'amener, par les voies scientifiques — et pacifiquement s'il est possible — le prolétariat à l'émancipation, à l'égalité de droit, non plus en théorie, mais en pratique.

« Avant de légiférer, d'administrer, de bâtir des palais, des temples, de faire la guerre, la société travaille, laboure, navigue, échange, exploite les

terres et les mers. Avant de sacrer des rois et d'instituer des dynasties, le peuple fonde la famille, consacre les mariages bâtit des villes, etc. » (P. J. Proudhon, *de la Capacité politique des classes ouvrières.*) C'est donc de ces différentes manifestations qu'il convient de s'occuper tout d'abord.

La discussion eut lieu successivement au congrès sur les questions suivantes :

1° *Capital et travail.* — Orateurs : Tolain, Fribourg, Becker, Dupont, Coullery et Card. Il est décidé par l'Assemblée que sur le rapport des sections, le Conseil général dressera une statistique des conditions du travail dans les différents pays et que tous les mois un bulletin spécial sera envoyé à chaque section. Quant aux heures de travail, après une vive discussion, le congrès décide que la réduction du nombre d'heures de travail, étant le premier pas dans la voie de l'émancipation, que d'ailleurs un arrêté récent des États-Unis, ayant fixé à huit heures la durée d'une journée de travail, faisant droit à la demande des sociétés ouvrières anglaises, reconnaît que la journée de travail de huit heures est suffisante, « et que le travail de nuit, contraire à la nature de l'homme, ne devait être qu'une exception dans une société normale. »

Le travail des femmes et des enfants dans les manufactures fut condamné en principe comme

une cause de démoralisation et de dégénérescence.

En ce qui concerne les sociétés ouvrières ou *Trade's Unions*, il leur est reproché de ne pas agir contre le capital et de ne pas s'occuper exclusivement de l'émancipation de la classe ouvrière tout entière.

Travail coopératif. Dans une discussion sur ce sujet, Eccarius, Fribourg et beaucoup d'autres délégués démontrent que le but de l'Association n'est pas de diriger le mouvement coopératif, ni de l'organiser, mais bien de le propager. A ce propos, les délégués de Paris déposent sur le bureau le projet suivant :

« Entre tous les membres qui adhéreront aux statuts de la société, il est formé sous ce titre : *Association internationale des travailleurs*, une société coopérative universelle à capital variable et à mise mensuelle égale.

« Cette société aura pour objet de faire le placement de tous ses membres, tant dans leur pays réciproque que dans les divers pays d'Europe où seront établis des bureaux correspondants, — elle fera également le crédit mutuel à ceux des membres qui se seront éloignés momentanément de leur centre habituel.

« Elle ouvrira des magasins partout où elle le pourra, dans lesquels les associés mettront en pratique l'échange des marchandises ou des services,

contre des services ou marchandises d'une valeur équivalente, sans autre prélèvement que les frais d'enregistrement desdits services ou marchandises.

« Elle ouvrira des comptoirs internationaux où seront vendus au public les produits de l'industrie des associés.

« Enfin, elle commanditera, si faire se peut, les associations coopératives qui lui sembleraient réaliser l'idée de justice et de solidarité entre tous leurs membres. »

Les moyens d'action proposés à l'Association pour obtenir ce résultat étaient les suivants :

L'établissement dans chaque localité d'Europe de bureaux correspondants;

Une cotisation mensuelle destinée à couvrir les frais généraux de correspondance;

Une publication également mensuelle d'un bulletin de la société ;

L'organisation d'un enseignement professionnel international ;

Des émigrations et des immigrations partielles des membres de l'Association.

La stricte observation du principe de réciprocité.

Impôts directs. — Les délégués français demandent que l'impôt soit direct, comme cela se pratique dans la république de Neuchâtel; cette proposition est admise par le Congrès.

Armées permanentes. — Sur les conclusions du rapport du Conseil central, et après les discussions conformes de Chemalé, de Vuilleumier, d'Hoppenwoth, de Heilt et de Butter, les membres du Congrès condamnent le système des armées permanentes et émettent le vœu de *l'armement général du peuple* et de son instruction dans le maniement des armes.

Des idées religieuses et de leur influence sur le développement moral et social des peuples. — L'Association, comptant dans son sein des indifférents en matière de religion et des membres de toutes les religions, prend la résolution suivante :

La religion est une des manifestations de la conscience humaine, respectable comme toutes les autres, tant qu'elle reste chose intérieure, individuelle, intime; nous considérons les idées religieuses et toutes les idées *a priori* comme ne pouvant être l'objet d'une discussion utile; chacun pensera, sur ce point, ce qu'il jugera convenable, à la condition de ne point faire intervenir « son Dieu » dans les rapports sociaux, et de pratiquer la justice et la morale.

De la reconstitution de la Pologne. — Sur la proposition des délégués de Paris, cette question fut écartée par les considérations suivantes :

Partisans de la liberté, nous déclarons protester contre tous les despotismes, condamner et réprouver énergiquement l'organisation et les tendances sociales

du despotisme russe, comme devant conduire infailliblement au communisme le plus abrutissant; mais, délégués à un congrès économique, nous croyons n'avoir rien à dire sur la reconstitution politique de la Pologne.

Sociétés de secours mutuels. — Appui moral et matériel accordé aux orphelins de l'Association. — Sur la proposition de la section de Genève, le Congrès propose que les sections étudient les moyens d'universaliser les secours mutuels et fournissent des renseignements dans ce but.

Les membres du Congrès étaient bien résolus à ne pas localiser définitivement les fonctions dans les mêmes mains, ni dans le même lieu, mais à cause des difficultés, les Anglais furent encore chargés de composer le Conseil général, à la condition formelle que Lelubez et Vésinier en seraient exclus.

Sur la proposition de Cornaz, le prochain Congrès fut fixé au premier lundi de septembre de l'année suivante; le lieu du rendez-vous fut Lausanne.

A l'occasion du Congrès, il y eut une fête à Genève, fête dans laquelle fut arboré pour la première fois le drapeau de l'Internationale (section de Genève). Dans une promenade sur le lac, un bateau, *le Chablais*, portait le pavillon de toutes les nations; au signal donné par la musique, le

drapeau de l'Internationale, flottant au-dessus des autres et semblant les dominer, fut hissé au grand mât. Il était rouge et on lisait dessus l'inscription suivante en lettres blanches :

Pas de droits sans devoirs,
Pas de devoirs sans droits.

L'effet de ce drapeau produisit sur les nombreux assistants dont la foule couvrait les quais une singulière sensation ; ils étaient stupéfiés, et beaucoup d'entre eux disaient que ce drapeau était celui de la *république rouge*.

A leur arrivée à Paris, les délégués anglais et les délégués français furent surveillés ; ces derniers, se méfiant à bon droit, ne portaient sur eux aucuns papiers compromettants ; mais les délégués anglais furent dépouillés de tous ceux qu'ils avaient sur eux ; ce n'est que sur les instances de lord Cowley, et longtemps après, qu'ils purent en obtenir la restitution.

Quelque temps après, le bureau de la rue des Gravilliers adopta le règlement suivant, fixant son organisation définitive :

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS

RÈGLEMENT DU BUREAU DE PARIS

Admissions.

ART. 1er. — Pour être admis, il faut justifier de sa qualité de travailleur.

Art. 2. — Toute admission est définitive après trois mois, si l'adhérent n'a pas reçu avis contraire de la Commission.

Art. 3. — En cas de non-admission, toutes les sommes versées par l'adhérent lui seront remboursées intégralement.

Art. 4. — En se faisant inscrire, chaque nouvel adhérent paye 50 centimes de droit d'admission et reçoit un carnet de sociétaire.

Cotisations.

Art. 5. — La cotisation est fixée à 10 centimes par semaine.

Art. 6. — Le sociétaire doit verser chaque semaine sa cotisation entre les mains d'un receveur.

En cas de non-versement pendant deux semaines, le receveur pourra lui réclamer les sommes dues.

Deux mois de retard peuvent entraîner la radiation.

Renseignements.

Art. 7. — Les sociétaires doivent fournir tous les renseignements relatifs à la statistique du travail.

Art. 8. — Il sera tenu au bureau de correspondance un livre faisant connaître les conditions auxquelles les sociétaires pourraient livrer leurs produits aux membres de l'Association internationale, parallèlement aux prix de vente au public.

Art. 9. — Tous les renseignements transmis au bureau pourront toujours être consultés sans rétributions par les sociétaires.

Crédit.

ART. 10. — Lorsqu'un sociétaire, allant travailler hors de son centre habituel, voudra se faire créditer, il en fera la demande à la Commission, qui déterminera le montant du crédit, en raison des ressources de la caisse et des garanties offertes par le sociétaire ; le bureau visera son carnet pour la somme de crédit garantie par la Commission.

ART. 11. — Le crédit sera absolument refusé à tout sociétaire dont la cotisation ne serait pas à jour.

ART. 12. — Le sociétaire pourra, pendant trois mois, jouir de son crédit dans tous les bureaux correspondants, jusqu'à concurrence de la somme garantie à son départ ;

Les sommes reçues par lui seront inscrites sur son carnet par les correspondants des bureaux payeurs.

ART. 13. — Le remboursement devra commencer trois mois après l'ouverture du crédit et être entièrement effectué dans les trois mois suivants, à moins d'empêchements majeurs dont la Commission créditrice appréciera la valeur.

ART. 14. — En cas de non-remboursement sans motifs valables, le sociétaire sera exclu et signalé par la voie du bulletin, qui publiera les motifs de l'exclusion.

Administration.

ART. 15. — La Commission chargée de l'administration est composée de quinze membres nommés au scrutin de liste par le suffrage direct des sociétaires ; la durée des fonctions s'étendra d'un congrès à l'autre.

Art. 16. — La Commission choisit dans son sein et sous sa responsabilité, trois correspondants, un caissier et un secrétaire archiviste ;

Les correspondants ne peuvent qu'exécuter les décisions de la Commission.

Le caissier tient la comptabilité générale.

Le secrétaire archiviste est chargé du classement des pièces visées, indiquées par la Commission.

Art. 17. — Chaque jour, un des membres de la Commission devra se tenir au bureau pendant deux heures, de huit heures à dix heures du soir les jours de semaine, et d'une heure à trois le dimanche, pour recevoir et fournir les renseignements.

Exclusions.

Art. 18. — Toute déclaration fausse ou incomplète relative aux noms, âge, domicile ou professions, entraîne de droit l'exclusion ; seront également exclus les membres d'une société dont les principes sont en opposition avec ceux émis au pacte fondamental de l'Association internationale, et aussi ceux qui seront dans le cas prévu par l'art. 14.

Tout sociétaire démissionnaire ou exclu aura droit au remboursement des sommes versées par lui dans le cours de l'année, déduction faite des frais généraux dont il sera dressé état lors de l'inventaire annuel.

Délégations.

Ne pourront être délégués que :

1° Les travailleurs manuels proprement dits ;

2° Les salariés employés dans l'industrie, dans le commerce, ou dans l'administration civile privée.

La Commission se préoccupa ensuite fort longtemps de l'établissement des *comptoirs d'échange ;* mais, après avoir reconnu que la réalisation de ce projet n'était pas possible encore, à cause du nombre trop restreint de ses adhérents, il fut résolu d'attendre et de commencer par l'application du *crédit mutuel* à l'affranchissement des travailleurs.

Pour arriver à ce but, la Commission proposait de faire verser chaque semaine dix centimes à chaque adhérent. L'argent provenant de cette cotisation devait être employé par un groupe pour l'achat de ses outils et ses frais d'installation, et à le soutenir jusqu'au moment où luttant avec avantage contre le capital, il pourrait se suffire à lui-même. Après avoir émancipé ce groupe professionnel, on aurait appliqué les ressources à un autre et ainsi de suite jusqu'au moment où chaque groupe étant parfaitement constitué, on pût arriver à la vente au prix de revient en ouvrant des magasins. Il y aurait eu, au même moment, émission de billets d'échange, dont la circulation dans les magasins de l'Association passerait avant celle des espèces métalliques.

Il est très-regrettable que cette idée, dont la réa-

lisation pacifique était possible, n'ait pu être menée à bonne fin ; il en serait résulté une grande amélioration dans le sort des travailleurs; mais il était déjà facile de voir que le parti blanquiste détournait ses yeux de la question du travail pour les porter vers l'horizon politique. Aussi voyant l'attitude de ce parti et espérant encore faire suivre à l'Internationale la voie qu'ils lui avaient tracée, les correspondants se décidèrent à maintenir dans leurs fonctions Varlin, Fribourg et Tolain. Bourdon fut nommé secrétaire archiviste, Héligon, caissier et Chemalé, secrétaire général.

La question de l'enseignement professionnel attira aussi leur attention. Dans le but de réaliser leur ligue pour la disparition de la guerre, et pour établir une sorte d'alliance fraternelle de peuple à peuple, ils proposaient que tout enfant ayant fait une année d'apprentissage, pût, pendant cinq ou six ans, passer quelque temps dans les centres industriels pour étudier les moyens et les procédés, en même temps que les ressources qui concerneraient son métier. C'était là encore une idée sublime qui, comme la précédente, ne devait pas être exécutée.

Le bureau de Paris conçut également l'idée de créer une vaste société d'assurances mutuelles contre les risques particuliers que peuvent courir les travailleurs ; mais l'opposition du gouverne-

ment sous l'empire mit obstacle à la réalisation de ce projet, comme il comprimait, en général, toutes les idées fécondes et généreuses.

Cependant, le désaccord ne faisait qu'augmenter entre le bureau de la rue des Gravilliers et le parti de Blanqui ; ce dernier ne reculait devant aucune accusation. On résolut de rétablir la concorde dans les deux camps ; un jury fut organisé pour obtenir ce résultat ; il était composé de membres appartenant à l'une et à l'autre opinion. Qu'il nous soit permis de faire une courte digression pour bien faire saisir la différence qui existait dans le but et les moyens que se proposaient les socialistes et les politiques purs, c'est-à-dire les adhérents du bureau de la rue des Gravilliers et les partisans de Blanqui. Deux jours avant la réunion du jury, Fribourg, se trouvant avec deux ouvriers blanquistes, exprima ses regrets au sujet de l'état précaire dans lequel se trouvaient les travailleurs à cause du chômage : « C'est tant mieux, lui répondirent-ils, plus il y aura de misère et plus nous serons contents : nous voudrions que l'ouvrier cessât de trouver à gagner son pain ; alors la faim ferait, peut-être, ce que n'ont pu encore faire les raisonnements. Vous autres coopérateurs, vous vous efforcez de pallier les souffrances du travailleur, et c'est pour cela que nous vous détestons. Car si, par impos-

sible, vous réussissiez à rendre l'ouvrier heureux, la révolution n'arriverait jamais, et nous voulons avant tout la révolution. »

Le rapprochement ne put avoir lieu entre les deux partis ; loin de là, après l'affaire du café de la Renaissance, les partisans du bureau de la rue des Gravilliers furent accusés par les blanquistes de les avoir dénoncés. La discorde allant en augmentant, l'Association internationale ne recrutait pas moins beaucoup d'adhérents, mais elle se rapprochait du parti communiste dont elle s'était jusqu'alors tenue à distance. Le commencement de la lutte n'était pas éloigné, la guerre fut déclarée entre patrons et ouvriers, mais la déclaration de guerre vint des patrons, comme on le verra dans le chapitre des grèves.

CHAPITRE VI

Les greves ; société du crédit mutuel des ouvriers bronziers ; l'Internationale et les greves ; *le Courrier français* ; ligue internationale du désarmement ; appréciation des journaux de l'époque au sujet du congrès de Genève.

Les grèves que, jusqu'alors, la section parisienne avait voulu éviter étaient appelées, comme on le verra plus loin, à jouer un grand rôle parmi les moyens d'action de l'Association internationale.

La première fut celle des ouvriers en bronze de Paris ; voici à quel propos elle éclata. Plusieurs des chefs de l'industrie du bronze remarquant avec effroi que la *Société du Crédit mutuel des ouvriers bronziers* recrutait chaque jour de nouveaux adhérents, et craignant que tous leurs ouvriers n'en fissent partie, résolurent de renvoyer tout ouvrier qui ne consentirait pas à rompre avec cette Société. Les ouvriers s'émurent à bon droit de cette prétention ; la Société mit

immédiatement à l'index chaque maison d'où serait renvoyé un ouvrier à cause de ses relations avec la Société. Aussitôt tous ceux qui n'avaient pas encore donné leur adhésion aux statuts de la Société vinrent se faire inscrire, et, le 23 février, tous les ateliers faisaient à leurs patrons la déclaration qui suit :

« Nous, soussignés, déclarons avoir l'honneur de faire partie de la *Société du Crédit mutuel des ouvriers du bronze*, qui a pour but de garantir à chaque travailleur une rétribution plus en rapport avec les besoins de la vie, et protestons d'avance contre toute société tendant à abaisser la conscience et la dignité de l'homme. »

Le 24 février, l'*Association des fabricants de bronze* décidait la fermeture de ses ateliers, en même temps que, pour soutenir la grève, toutes les Sociétés professionnelles apportaient leur obole. Une quittance à souche leur était remise en échange, et les remboursements eurent lieu par ordre de date quand la Société du Crédit fut à même de les opérer. En même temps, les ouvriers bronziers ne perdent pas de temps, ils obtiennent l'autorisation d'organiser des réunions publiques. La salle Gélin, à Ménilmontant, était remplie à chaque séance, et on souscrivait pour le soutien de la grève. Devant cette attitude énergique, les patrons se montrèrent disposés à

se laisser amener à composition ; mais en voyant la lenteur des négociations et la diminution des fonds de soutien, on résolut d'avoir recours aux grands moyens. L'Association internationale engagea à envoyer des délégués à Londres. Valdun, Kin et Camelinat, accompagnés de Fribourg et de Tolain, partirent aussitôt dans le but d'obtenir des Sociétés ouvrières anglaises un appui moral et matériel. Dans une des réunions de Ménilmontant, les patrons assistaient à la discussion et hésitaient encore à se réconcilier, quand on vit arriver les 20 000 francs partis de Londres qui, comme le dit plus tard de Paëpe (1), *obligèrent les patrons à baisser pavillon.*

Plus sages que leurs chefs d'établissement, les ouvriers bronziers qui pouvaient profiter de cette occasion pour exiger une augmentation du prix de la main-d'œuvre, ne le firent pas, et remboursèrent en peu de temps aux Sociétés professionnelles l'argent qu'elles leur avaient prêté pour soutenir leur grève.

Au mois de mars 1867, éclatait la grève des tailleurs ; cette corporation, peu sympathique à l'Association internationale, à cause de son refus de s'occuper de l'amélioration du sort des confectionneurs, se termina bientôt sans résultat pour les grévistes.

(1) *Compte rendu du congrès de Bruxelles*, p. 14.

L'élan n'en était pas moins donné, et les grèves devenaient un instrument redoutable dans les mains d'une association aussi puissante que l'Internationale, qui les provoque quand elle les croit nécessaires, les soutient au moyen de ses ressources pécuniaires, empêche les ouvriers d'un autre pays de faire concurrence à ceux qui se sont coalisés contre les patrons, assure même du travail aux grévistes dans d'autres localités et leur procure les moyens de s'y transporter. L'Association déploie, pour arriver à son but, la plus grande activité; elle organise des comités, inflige des amendes aux patrons qui refusent d'adhérer aux propositions qui leur sont faites, amendes qu'ils sont obligés de payer à la fin de la grève et dont le montant sert à rembourser les avances faites aux grévistes par leurs affiliés.

L'*Internationale*, dans son numéro du 27 mars 1869, s'exprime ainsi : « Que prouve la multi-« plicité des grèves! que la lutte entre le travail « et le capital s'accentue de plus en plus, que « l'anarchie économique devient chaque jour « plus profonde et que nous marchons à grands « pas vers le terme fatal qui est au bout de cette « anarchie, la *Révolution sociale*... Lorsque les « grèves s'étendent, se communiquent de proche « en proche, c'est qu'elles sont bien près de de-« venir une grève générale; et une grève géné-

« rale, avec les idées d'affranchissement qui « règnent aujourd'hui, ne peut qu'aboutir à un « grand cataclysme *qui ferait faire peau neuve à « la société*. Il faut que le peuple soit prêt, *qu'il « ne se laisse plus escamoter par les parleurs et les « rêveurs comme en* 1848, et pour cela il faut « qu'il soit organisé fortement et sérieusement.

. . . . . .

« Les grèves indiquent une certaine force col- « lective, une certaine entente chez les ouvriers : « ensuite chaque grève devient le point de dé- « part de nouveaux groupements. Plus la lutte « devient active, plus la fédération des prolé- « taires doit s'étendre et se renforcer. Et alors « des économistes à vues étroites viennent accuser « cette fédération des travailleurs, représentée « par l'Internationale, de pousser à la grève et « de créer l'anarchie ! c'est tout simplement « prendre l'effet pour la cause : ce n'est pas « l'Internationale qui crée la guerre entre l'ex- « ploiteur et l'exploité, mais ce sont les nécessités « de la guerre qui ont créé l'Internationale. »

Nous ne parlerons point des autres grèves, trop nombreuses d'ailleurs, trop récentes et trop connues, et que l'Internationale soutenait quand elle les trouvait justes et qu'elles n'étaient provoquées que dans le but d'améliorer le sort des travailleurs. La commission parisienne blâma énergi-

quement la conduite des grévistes de Roubaix, qui, après s'être livrés à des violences impardonnables avaient incendié les usines et brûlé les machines.

En même temps qu'elle blâmait les ouvriers de Roubaix, elle approuvait les grévistes de Fuveau, auxquels elle promettait son appui matériel et moral; cette courageuse conduite rehaussait l'influence de l'Association.

A cette époque les bruits de guerre circulaient déjà, et, laissant les monarques se menacer, les membres de l'Association internationale français, anglais et allemands protestaient en faveur de la paix; et le 17 juin 1866, le *Courrier français* publiait l'adresse suivante, signée des noms de Tolain, de Fribourg, de Varlin, d'Héligon, de Bourdon, de Bony et de Floquet, peintre en bâtiments :

« L'Europe offre, en ce moment, aux yeux « étonnés des populations, un spectacle grandiose et bien fait pour émouvoir profondément « les vrais amis de l'humanité.

« La démocratie monte, monte. . . . . et « grandit sans cesse; jamais souverain ne fut « plus choyé par ses amis que le peuple ne l'est « en ce moment par ses ennemis les plus acharnés. Ceux-là même qui l'exècrent le plus sont « les premiers à choisir ses couleurs et porter « sa cocarde; ce n'est qu'en arborant son

« drapeau qu'il est possible à une opinion « d'attirer l'attention et de captiver les masses. « Sauront-elles profiter de leurs avantages?... « Va, va, peuple! puisses-tu, au milieu de tous « ces flatteurs, te montrer, par ta perspicacité, « digne de la place que te prépare l'histoire « dans les annales de l'humanité!

« La démocratie n'est ni française ni anglaise ; « elle n'est pas plus autrichienne que prussienne, « italienne qu'allemande; les Russes et les Suédois en font partie comme les Américains et « les Espagnols; en un mot, la démocratie est « universelle, et c'est cette universalité qui est « le gage de son succès. Elle affirme sa solidarité et convoque toutes les nations au Congrès « ouvrier, où seront étudiées en commun toutes « les questions soulevées par le développement « de la féodalité financière et l'intensité de la « misère à laquelle on prétend la réduire, tout « en lui adressant chaque jour, avec des protestations de dévouement, les plus basses flatteries.

« C'est dans le but de préparer la solution de « ces questions, qu'a été ouverte cette formidable « enquête, dont les sections aujourd'hui isolées, « séparées, sans autre lien que ce sentiment de « solidarité qui unit les peuples les plus divers, « étudient avec ardeur le programme de leur « émancipation.

« C'est de ces points imperceptibles pour qui-
« conque n'en connaît l'existence et la position,
« que va sortir l'idée nouvelle dont l'annonce va
« faire tressaillir le monde !...

« Mais quoi ! tout disparaît. Un brouillard
« intense et nauséabond enveloppe la terre et
« semble présager à l'humanité une destruction
« complète.

« Qu'est-ce?... C'est... C'est... Ah! debout
« peuples ! C'est la guerre!... L'horizon s'illu-
« mine, c'est le canon qui vomit la mort et pro-
« jette dans l'obscurité ses sinistres lueurs; la
« terre tremble; c'est le choc des hommes succé-
« dant au choc des idées; la fusillade retentit,
« et un million de machines humaines, labo-
« rieuses et pacifiques, courbées naguère sous
« le poids d'un travail dévorant et mal rétribué,
« vont se précipiter les unes sur les autres pour
« exécuter l'arrêt de la fatalité!

« Oh! puissent ces soldats, hier encore ci-
« toyens, et compagnons de nos labeurs et de
« nos études, sentir s'éveiller en eux ces senti-
« ments d'égalité, de dignité, de solidarité qui
« faisaient la base de nos relations; puissent-ils,
« pendant qu'il en est temps encore, se souvenir
« de la devise inscrite sur le drapeau de l'Asso-
« ciation internationale : Travail! Solidarité!
« Justice!

« Et les travailleurs, échappant, pour cette « fois encore, à la domination des aristocraties « intéressées aux luttes entre peuples, aborde- « ront enfin, en ce Congrès ouvrier, sur lequel « reposent en ce moment toutes leurs espéran- « ces, ces graves questions que la guerre, avec « ses hideuses pratiques, est impuissante à « résoudre. »

Enfin, peu de temps après, le groupe parisien protestant contre toute guerre publiait le manifeste suivant :

LIGUE INTERNATIONALE DU DÉSARMEMENT

La cause première de la guerre, c'est l'armée.

Considérant :

Que l'axiome : *Si vis pacem, para bellum* (*si vous voulez la Paix, préparez la Guerre*), a jusqu'ici reçu des événements le plus complet démenti ;

Que les armées permanentes, loin d'être un gage de sécurité pour chaque nation, sont, au contraire, devenues, par suite de la surexcitation belliqueuse qu'elles développent chez l'homme enrégimenté, une occasion de conflit, un défi continuel aux nations voisines ;

Que ce système d'armement tend à faire prévaloir l'idée de *force* sur l'idée de *droit* ;

Qu'au point de vue politique, la Paix armée, fausse

dans son principe, funeste dans ses résultats, a pour conséquence immédiate de déterminer chez tous les peuples un armement excessif ;

Que, d'une part, un tel ordre de faits ne pouvant se continuer sans amener la ruine des peuples, et que, d'autre part, ces efforts ayant trop coûté aux nations pour qu'on puisse les déclarer inutiles, la conquête devient l'idéal de chaque armée ;

Qu'au point de vue économique, l'homme, arraché violemment à la vie sociale, aux habitudes du travail, livré sans réserve au culte de la force, revient difficilement à son premier état ;

Qu'ainsi, non-seulement ce système arrête la production dans le présent, mais encore l'entrave dans l'avenir ;

Considérant, en outre, que si, dans l'état actuel de l'Europe, il est des circonstances où la justice, la liberté, la dignité et l'indépendance nationales ne peuvent trouver de sanction que par les armes, les milices nationales offriraient, en cas d'agression, par la levée en masse et l'élan spontané des citoyens, plus de garanties pour la sécurité des peuples que le militarisme professionnel, qui consomme en pure perte les ressources de la nation :

Les soussignés déclarent :

Réprouver énergiquement le système actuel d'armement qui, faisant de la guerre un métier, rend la guerre inévitable ;

Protester contre les armées permanentes et réclamer, comme moyen transitoire, l'organisation des

milices nationales, moyen le plus efficace de détruire à tout jamais la prépondérance de la force brutale sur la puissance intellectuelle et morale des peuples.

DÉSARMEMENT GÉNÉRAL; ORGANISATION DES MILICES : telle est la devise inscrite sur notre drapeau.

Malgré le succès de cette ligue et l'organisation de la *Ligue de la Paix et de la Liberté* qui fut fondée à Genève presque en même temps, on sait quel a été le résultat des tentatives pacifiques faites depuis cette époque.

Les journaux, après le Congrès de Genève, firent beaucoup de bruit au sujet de cette réunion des travailleurs, les suppositions les plus absurdes trouvèrent place dans les feuilles de l'empire, quelques-unes comptaient les adhérents par millions; la presse et quelques autres encore engageaient le gouvernement à poursuivre cette association; d'autres feuilles se montraient sympathiques. Hector Pessard, de *la Liberté*, jugeant froidement et sainement le Congrès de Genève, écrivait : « C'est un avertissement donné solennellement au monde par des hommes venus de tous les pays, par des citoyens las de luttes stériles, conséquences fatales d'une organisation qui s'effondre. »

CHAPITRE VII

Congres de Lausanne ; composition du bureau ; questions a l'ordre du jour ; la manifestation du cimetiere Montmartre ; les délégues de l'Internationale et M. Jules Favre. — Premieres poursuites contre l'Association internationale. — Réunions au Waux-Hall.

Le 2 septembre 1867, à Lausanne, dans la grande salle du Casino, se réunit le deuxième congrès de l'Association internationale.

Le bureau était composé comme suit : président : Dupont, Eugène ; vice-présidents : Becker et Eccarius ; secrétaires : Guillaume, Vasseur, Bürkly et Büchner.

Cinquante délégués seulement se trouvèrent au rendez-vous. Murat fit connaître que la section de Paris ne comptait encore que six cents membres et qu'elle était endettée de près de cinq cents francs.

Le Conseil général donna lecture de son rapport sur sa gestion, puis des rapports furent

présentés par les délégués des sections, sur leur situation et sur leurs travaux.

Le congrès aborda ensuite les questions suivantes qui lui avaient été proposées par le programme :

1° Quels sont les moyens pratiques de rendre l'Association internationale un centre commun d'action pour la classe ouvrière dans la lutte qu'elle soutient contre le capital ?

2° Comment les classes ouvrières peuvent-elles utiliser pour leur émancipation le crédit qu'elles donnent à la bourgeoisie et au gouvernement ? — Crédit et banques populaires. — Monnaie. — Papier-monnaie. — Assurances mutuelles. — Sociétés ouvrières.

3° Les efforts tentés aujourd'hui par les associations pour l'émancipation du *quatrième état* (classe ouvrière), ne peuvent-ils pas avoir pour résultat la création d'un *cinquième état* dont la situation serait beaucoup plus misérable encore ? — La mutualité ou réciprocité considérée comme base des rapports sociaux. — Equivalence des fonctions. — Solidarité. — Société ouvrière.

4° Travail et capital. — Chômage. — Les machines et leurs effets. — Réduction des heures de travail. — Division du travail. — Transformation et extinction du salariat. — Répartition des produits.

5° Fonctions sociales. — Rôle de l'homme et de la femme dans la société. — Education des enfants. —

Enseignement intégral. — Liberté d'enseignement. — Phonographie.

6° Définition et rôle de l'Etat. — Services publics, transports et circulation. — Intérêts collectifs et individuels. — L'Etat considéré comme gardien des contrats. — Droit de punir.

7° La privation des libertés politiques n'est-elle pas un obstacle à l'émancipation sociale des travailleurs, et l'une des principales causes des perturbations sociales (chômage)? — Quels sont les moyens de hâter le rétablissement des libertés politiques? Ne serait-ce pas la revendication par tous les travailleurs du droit illimité de réunion et de la liberté illimitée de la presse ?

8° Adresses au congrès de la paix à Genève.

9° Discussion sur le siége du Conseil général et sur le lieu du prochain congrès.

De toutes ces questions, les plus intéressantes furent les deux dernières. Le congrès, sur la demande de Pierron, de Genève, et de Dupleix, qui proposaient d'adhérer au congrès de la Paix, encore à l'état de projet, répondit :

Considérant que la guerre pèse principalement sur la classe ouvrière, en ce qu'elle ne la prive pas seulement de moyens d'existence, mais qu'encore elle l'astreint à verser son sang dans des conflits dont elle n'a point décidé ;

Que la paix armée paralyse les forces productives et

intimide le travail en le plaçant sous le coup d'une menace de guerre ;

Que la paix, première condition du bien-être général, doit à son tour être consolidée par un nouvel ordre de choses qui ne connaîtra plus dans la société des classes dont l'une est exploitée par l'autre ;

Décide :

Le congrès adhère pleinement et sincèrement à la Ligue de la paix, qui se constituera le 9 septembre à Genève, la soutiendra énergiquement en tout ce qu'elle pourrait entreprendre pour réaliser l'abolition des armées permanentes et le maintien de la paix, dans le but d'arriver le plus promptement possible à l'émancipation de la classe ouvrière et à son affranchissement du pouvoir et de l'influence du capital, ainsi qu'à la formation d'une confédération d'Etats libres dans toute l'Europe.

L'Association internationale voulut néanmoins se réserver ses droits et subordonna son adhésion à la Ligue de la façon suivante :

Considérant que la guerre a pour cause première et principale le paupérisme et le manque d'équilibre économique ; que, pour arriver à supprimer la guerre, il ne nous suffit pas de licencier les armées, mais bien de modifier l'organisation sociale dans le sens d'une répartition toujours plus équitable de la production ;

Le congrès ouvrier subordonne son adhésion au congrès de la paix, à l'acceptation par ce dernier de la déclaration ci-dessus énoncée.

Lombard-Martin, Dupleix, Carter, Büchner, Perron, Murat, Tolain, Coullery, Müller, Eccarius, Schlaiffer, de Paëpe et Chemalé avaient pris part à la discussion de ces conditions d'adhésion qui furent portées à Genève par Guillaume, de Paëpe et Tolain.

L'Association internationale avait donc adhéré officiellement avec une société politique ; elle avait manqué à ses principes. Fribourg explique ce premier pas dans la voie politique en disant que : « en présence des attaques incessantes dont « elle était l'objet, les délégués crurent devoir « donner des gages au parti républicain. »

Quant à la dernière question, Londres fut désigné encore comme le siége du Conseil général, dont les membres furent maintenus en fonctions.

De l'union de l'Association internationale avec la Ligue de la paix résulta le *Congrès de la paix et de la liberté*, à Genève, en 1867. Ce fut à ce congrès que le regretté Gustave Chaudey, tenta la fusion du prolétariat et de la bourgeoisie, en proposant un échange de services entre ces deux classes de la société. L'Association internationale, selon la proposition de Chaudey, devait s'unir à la bourgeoisie pour recouvrer les libertés politiques; de son côté, la bourgeoisie aurait prêté son appui à la solution des problèmes sociaux

LEWIS AND CLARK COLLEGE LIBRARY

que se proposait le prolétariat. Ce congrès n'eut pas de résultat sérieux et des événements fâcheux en marquèrent la fin à Genève.

A la suite de ce congrès, on voit successivement les membres de l'Association internationale prendre part à la manifestation qui eut lieu le 2 novembre 1867, au cimetière Montmartre, au tombeau de Manin, et à celle qui eut lieu deux jours plus tard, à l'occasion des affaires de Rome. Irrités contre les députés de la gauche, à cause de l'apathie dans laquelle semblaient se complaire ces derniers, ils envoyèrent vers eux plusieurs députations. Jules Favre, dont l'immense popularité est écrasée actuellement sous le poids d'une grande incapacité politique et de lourdes fautes, répondit à une de ces députations qui lui était envoyée et qui lui demandait sa démission et celles de ses collègues, que : « en « présence de l'acte du souverain, la dignité des « députés exigerait qu'ils se démissent collective- « ment de leur mandat; mais que, sachant qu'un « certain nombre de ses collègues ne partageaient « pas cette manière d'apprécier les faits, il ne se « croyait pas le droit de donner individuellement « sa démission, afin de ne pas paraître, par un « acte public, jeter le blâme sur la conduite de « ceux de ses collègues qui ne l'imiteraient « pas. »

« C'est vous, ajouta-t-il quand on lui demanda « si les prolétaires pouvaient compter sur l'appui « des bourgeois, quand ils se lèveraient pour « revendiquer, les armes à la main, les libertés « républicaines, c'est vous, messieurs les ou- « vriers, qui seuls avez fait l'empire, à vous de le « renverser seuls. »

Ce fut le signal des dissentiments qui eurent lieu entre les députés de la gauche et l'Association internationale.

Cependant, la police de l'empire surveillait activement les membres de l'Association : on fit des perquisitions au bureau de la rue des Gravilliers et au domicile d'un grand nombre d'adhérents à l'Association, Tolain et Chemalé entre autres. Puis des poursuites furent exercées. Le premier procès n'atteignit pas les prévenus d'une façon trop rigoureuse : le réquisitoire du procureur impérial fut aussi modéré qu'il était possible de s'y attendre sous ce régime, et chacun des membres de la commission fut condamné à cent francs d'amende.

Le jugement déclarait l'Association dissoute. Malgré cela, une autre commission se forma immédiatement, et parmi les membres qui en firent partie se trouvaient un certain nombre de communistes.

Cette nouvelle commission ne tarda pas elle-

même à être l'objet de poursuites ; ceux qui en faisaient partie, presque tous détenus, et en communion d'idées avec les condamnés du café de la Renaissance, se convertirent complétement aux idées du parti autoritaire. Nous sommes déjà loin, on le voit, des idées des fondateurs de l'Association ; la séparation devint bientôt plus marquée par suite de la loi sur les réunions publiques en juin 1868.

Dans une de ces réunions, dans la salle du Waux-Hall, Héligon fit une déclaration qui fut accueillie favorablement par les assistants, et ajouta que les opinions qu'il venait d'émettre étaient celles de l'Association internationale (1).

Les détenus de Sainte-Pélagie s'émurent de cette déclaration et adressèrent immédiatement au président de la réunion une protestation, par laquelle ils déclaraient que l'Association internationale était purement et simplement une société d'études, et qu'il existait, surtout sur la question du rôle de la femme, deux groupes d'opinions bien tranchées et qui n'entendaient pas être confondus. Les communistes avaient déjà pris le dessus, et les principes primitifs de l'Association peu à peu laissés de côté, faisaient place à des théories plus avancées ; le parti blanquiste ga-

(1) Il s'agissait dans cette séance du *rôle de la femme dans la Société*.

gnait de plus en plus du terrain, les fondateurs de l'Association internationale et quelques-uns de ses adhérents devenaient suspects au point que leur présence dans des réunions purement amicales donnait lieu à des scènes regrettables. L'état des esprits en était arrivé à ce point quand eut lieu le congrès de Bruxelles.

CHAPITRE VIII

Congrès de Bruxelles. — Questions à l'ordre du jour ; congrès de la Ligue de la paix et de la liberté ; Berne, 1868 ; Chaudey ; André Rousselle ; E. Reclus ; Bakounine ; Albert Richard ; les prophéties de Jaclard.

Ce fut le 6 septembre 1868, dans la salle du théâtre du Cirque, à Bruxelles, que se réunit le congrès, sous la présidence de Jung, de Londres. Grâce aux poursuites dirigées en France contre l'Association, le nombre des membres qui s'y présentèrent fut beaucoup plus considérable qu'au congrès de Lausanne. D'un autre côté, la propagande active à laquelle se livrait l'Association avait considérablement augmenté le nombre de ses adhérents ; il est utile aussi de faire connaître que, parmi les délégués qui prirent part à ce congrès, un certain nombre ne faisaient pas partie de l'Association, afin de faciliter les progrès de

l'Association et de permettre de recruter un plus grand nombre d'adhérents ; il avait été décidé par le comité central que, pour prendre part au congrès de Bruxelles, il suffisait de faire partie d'un groupe socialiste ou d'une société ouvrière, et que, pour ce congrès, la qualité de membre de l'Association internationale n'était pas indispensable.

Il serait trop long de reproduire ici la liste complète des délégués à ce congrès. Le bureau était composé de la façon suivante :

Président : Jung ;

Vice-présidents : Becker et Dupont ;

Secrétaires : pour la France, Theicz et Grinand ; pour l'Angleterre, Shaw ; pour la Belgique, Maetens et Coene ; pour l'Allemagne, Scheppler et Klein.

A la sixième séance, Jung étant parti pour l'Angleterre, le congrès fut présidé par Dupont, auquel Murat succéda comme vice-président.

Les questions suivantes formaient le programme du congrès :

1° Du crédit mutuel entre les travailleurs ;

2° De l'effet des machines sur la situation et le salaire des travailleurs ;

3° De l'instruction intégrale, étude des métiers, leur apprentissage ;

4° De la propriété ;

5° Des grèves, de la fédération entre les sociétés de résistance et de la création d'un conseil d'arbitrage pour les grèves éventuelles;

6° Réduction des heures de travail;

7° De la guerre : quelle devrait être l'attitude des travailleurs en cas de guerre entre les puissances de l'Europe;

8° De la coopération;

9° Des cahiers de travail.

A la première séance, Jung fit une histoire résumée de l'Association internationale; plusieurs délégués, parmi lesquels Tolain, de la section parisienne; Brismée, de la section de Bruxelles; Klein, de la section de Solingen; Sarro Magallan, de la section de Barcelone, etc., etc., prirent successivement la parole.

Dupont fit la lecture du rapport du Conseil général, et les discussions sur le programme commencèrent. Quelques-unes des propositions faites et des résolutions prises au congrès méritent d'être rapportées.

En ce qui concerne la première question, il fut décidé que le projet de statuts sur la création d'une banque d'échange au prix de revient, présenté par la section de Bruxelles, serait envoyé à toutes les sections pour y être examiné et qu'il serait pris une décision à l'égard de ce projet au prochain congrès.

Au sujet des machines et de leurs effets sur la situation et le salaire des travailleurs, le congrès adopta les conclusions suivantes :

Relativement aux mines, houillères et chemins de fer :

Considérant que ces grands instruments de travail sont fixés au sol et occupent une notable partie du sol, qui est le domaine fourni gratuitement à l'humanité ;

Considérant que ces instruments de travail sont d'une proportion et d'une importance telle, qu'ils exigent, sous peine de constituer un dangereux monopole, l'intervention de la société entière vis-à-vis de ceux qui les font valoir ;

Considérant que ces grands instruments de travail exigent nécessairement l'application des machines et de la force collective ;

Considérant que les machines et la force collective, qui existent aujourd'hui pour l'unique avantage du capitaliste, doivent à l'avenir profiter uniquement au travailleur, et que, pour cela, il faut que toute industrie, où ces deux forces économiques sont indispensables, soit exercée par des groupes affranchis du salariat ;

Le congrès propose : 1° que les carrières, houillères et autres mines, ainsi que les chemins de fer, dans une société normale, appartiennent à la collectivité sociale représentée par l'État, mais par l'État régénéré et soumis lui-même à la loi de justice ; 2° que les carrières, houillères, chemins de fer,

soient concédés par la société, non à des compagnies de capitalistes comme aujourd'hui, mais à des compagnies ouvrières, et ce, moyennant un double contrat : l'un donnant l'investiture à la compagnie ouvrière et garantissant à la société l'exploitation scientifique et rationnelle de la concession, les services au plus proche du prix de revient, le droit de vérifier les comptes de la compagnie, et, par conséquent, l'impossibilité de la reconstitution du monopole; l'autre, garantissant les droits mutuels de chaque membre de l'association ouvrière vis-à-vis de ses collègues.

Un certain nombre de délégués prennent la parole au sujet de l'instruction et font ressortir la nécessité de l'instruction obligatoire, et comprenant en même temps l'enseignement professionnel et l'enseignement scientifique dégagé de toute idée religieuse :

Le congrès, reconnaissant qu'il est pour le moment impossible d'organiser un enseignement rationnel, invite les différentes sections à établir des cours publics, suivant un programme d'enseignement scientifique, professionnel et productif, pour remédier autant que possible à l'insuffisance de l'instruction que les ouvriers reçoivent actuellement. Il est entendu que la réduction des heures de travail est considérée comme une condition préalable indispensable.

Au sujet de la propriété, le congrès prend les décisions suivantes :

Relativement aux canaux, routes, lignes télégraphiques :

Considérant que ces voies de communication exigent une direction d'ensemble et un entretien qui ne peuvent être abandonnés à des particuliers, comme le demandent certains économistes, sous peine de monopole;

Le congrès pense que les voies de communication doivent rester la propriété collective de la société.

Relativement aux forêts :

Considérant que l'abandon des forêts à des particuliers pousserait à la destruction de ces forêts, alors que cette destruction, sur certains points du territoire, nuirait à la conservation des sources, et, par suite, des bonnes qualités des terrains, ainsi qu'à l'hygiène publique et à la vie des citoyens;

Le congrès pense que les forêts doivent rester à la collectivité sociale.

Relativement à la propriété agricole :

Considérant que les nécessités de la production et l'application des connaissances agronomiques réclament une culture faite en grand et avec ensemble, exigent l'introduction des machines et l'organisation de la force collective dans l'agriculture, et que, d'ailleurs, l'évolution économique elle-même tende à ramener la culture en grand;

Considérant que, dès lors, le travail agricole et la

propriété du sol arable doivent être traités sur le même pied que le travail même et la propriété du sol ;

Considérant, du reste, que le fond productif du sol est la matière première de tous les produits, la source primitive de toutes les richesses, sans être lui-même produit du travail d'aucun particulier;

Le congrès pense que l'évolution économique fera de l'entrée du sol arable à la propriété collective une nécessité sociale, et que le sol sera concédé aux compagnies agricoles comme les mines aux compagnies minières, les chemins de fer aux compagnies ouvrières, et ce, avec des conditions de garanties pour la société et pour les cultivateurs, analogues à celles nécessaires pour les mines et les chemins de fer.

L'assemblée vota la propriété collective.

La septième question du programme, dont l'objet était la guerre, avait été posée par les sections allemandes; une adresse leur fut envoyée, adresse par laquelle toute guerre entre la France et l'Allemagne était considérée comme une guerre civile au profit de la Russie. L'Association internationale engageait les travailleurs de tous les pays à s'opposer par tous les moyens en leur pouvoir à une telle guerre, et terminait l'adresse par la résolution suivante :

« Le congrès recommande aux travailleurs de « cesser tout travail, dans le cas où la guerre

« éclaterait. Il compte sur la solidarité des tra-
« vailleurs de tous les pays pour cette grève des
« peuples contre la guerre. »

La Ligue de la paix et de la liberté envoya aux membres du congrès de Bruxelles une invitation au congrès de Berne; à cette invitation, les délégués répondirent, entre autres résolutions, qu'ils croyaient que « la Ligue de la paix « n'a pas de raison d'être en présence de l'œuvre « de l'Internationale, et qu'ils invitaient cette « Société à se dissoudre et ses membres à se « faire recevoir dans l'une ou l'autre section de « l'Internationale. »

D'après les résolutions que nous avons reproduites, l'élément communiste était en majorité dans le congrès de Bruxelles. Tolain demanda l'autorisation de lire la protestation suivante, autorisation qui d'ailleurs lui fut refusée à une forte majorité :

Considérant que, suivant nous, la question de la propriété n'a été mise à l'ordre du jour que dans la dernière séance;

Qu'elle n'a été étudiée, au point de vue général, que d'une manière tout à fait insuffisante; au point de vue agronomique, que d'une façon incomplète;

Qu'en présence de l'affirmation d'un certain nombre de délégués qui déclarent n'être pas éclairés, il était naturel de remettre la question à un prochain congrès;

Les délégués dont les noms suivent, qui se sont abstenus ou qui ont voté contre, déclinent ainsi la responsabilité du vote.

Les idées de Tridon et de Blanqui avaient gagné du terrain, et, dès lors, l'Association internationale était complétement en dehors de la voie qu'elle s'était primitivement tracée.

L'assemblée se sépara, après avoir désigné Bâle comme lieu de réunion du prochain congrès international.

CONGRÈS

DE LA LIGUE DE LA PAIX ET DE LA LIBERTÉ

Ce fut à Berne que se réunit, en 1868, le Congrès de la paix et de la liberté. La majorité des membres de ce congrès s'efforçait de propager les idées des fondateurs de l'Association internationale et de donner par conséquent une certaine impulsion au mouvement socialiste. Fribourg, Jules Barni, Chaudey, Charles Lemonnier, André Rousselle étaient les propagateurs les plus ardents des idées socialistes et comptaient parmi la majorité des membres de cette ligue. La minorité, elle aussi, était représentée par des hommes de

talent, de conviction, mais d'opinion bien différente ; il en résulta, au sein du congrès de Berne, une lutte acharnée. Dans le chapitre qui suit, nous donnerons les détails les plus intéressants sur Bakounine, le barbare russe, comme il se faisait appeler lui-même, et qui, avec Jaclard, E. Reclus, Richard, Wirouboff et Outine, tenait tête à la majorité.

Bakounine voulait qu'on indiquât l'égalisation des classes et des individus. « Il ne faut plus que l'ouvrier soit dupe des discours, il faut lui dire ce qu'il doit vouloir, s'il ne le sait pas lui-même. Plus de cette civilisation fondée sur l'asservissement. Je suis collectiviste et non pas communiste, et, si je demande l'abolition de l'hérédité, c'est pour arriver rapidement à l'égalisation sociale. Si vous avez d'autres moyens, donnez-les, sans quoi nous aurons le droit de supposer que vous n'appelez les ouvriers que pour leur donner de nouvelles chaînes. »

Il n'est pas sans intérêt de reproduire également quelques passages du discours d'Albert Richard, qui partage les opinions de Bakounine et les défend avec talent.

« Si ceux qui se plaignent, dit-il, s'entendaient ensemble, on réformerait ; mais le mot du jour est, comme lien social, la domesticité, et, comme idée humaine, l'amour de soi. Il s'est formé deux

classes dans la société; laissant de côté les prêtres et les fonctionnaires publics, qui sont des parasites tout à fait en dehors de la société; examinant le principe d'hérédité et le reconnaissant comme le principe de tout le mal, nous devons conclure que le système économique est la cause du despotisme et de la guerre dont on se sert comme d'un dérivatif quand le cri de la misère est trop ardent. Le remède est dans la propriété collective du sol, dans un système politique qui cesse d'apporter des restrictions au développement de l'idée populaire; il faut établir un impôt démocratique et égalitaire, et jeter un défi aux adversaires de cette idée. D'ailleurs, que ceux qui possèdent se rassurent, ils n'y perdront rien, au contraire; et puis y perdraient-ils, qu'ils y perdraient encore moins que ceux de 1793 et de 1794. »

Il serait trop long de reproduire ici le discours de Jaclard, mais il est indispensable de faire connaître quelques passages de ce discours, à cause de l'intérêt que leur donnent les événements qui sont survenus ultérieurement et font en quelque sorte de ces phrases autant de prophéties qui se réalisèrent à l'époque de la Commune de Paris.

« Le prolétariat n'est pas incompatible avec la fédération et la république, car, si j'examine la

Suisse, j'y vois la misère et le rachitisme (1). Une base philosophique est nécessaire pour fonder, il faut être athée pour opérer une révolution sociale ; sans cette condition, vous échouerez. Quand Robespierre dit qu'il fallait au peuple une religion, ce n'était là qu'une transaction..... Vous voulez conserver encore, quoique déjà on ait trop conservé ; les casernes de Paris, que vous avez conservées en février, sont les mêmes qui servirent à l'armée à massacrer le peuple en juin. Je préférerais peut-être, au maintien de la vieille organisation sociale, l'invasion des barbares, quoique cette opinion ne soit pas celle de la basoche des avocats..... Nous nous séparons de vous, après avoir compté nos amis et nos ennemis et nous nous sommes rendu compte de leur valeur morale..... Vous voulez la guerre, vous l'aurez ; ce sera la dernière, elle sera terrible, elle se dressera contre tout ce qui existe, contre cette bourgeoisie qui n'a rien dans la tête ni dans le cœur, et qui ne tient plus debout.

L'orateur concluait, en finissant, qu'il fallait en finir avec tous et que ce n'était que sur des ruines fumantes que s'assoirait la république définitive.

(1) Ces paroles ne sont pas textuellement la reproduction du discours de l'orateur, mais elles représentent absolument le sens de ses paroles.

Chaudey, Barni et Fribourg répliquèrent, et, après une lutte oratoire très-acharnée, la majorité se rangea sous leur bannière ; 80 voix contre 30 repoussèrent la proposition si énergiquement soutenue par Bakounine, Richard et Jaclard. On verra dans le chapitre suivant quelles furent les suites de cette scission.

CHAPITRE IX

Bakounine et l'Alliance internationale de la démocratie socialiste. — La secte des nihilistes ; proclamation des nihilistes au peuple russe ; la conspiration en Russie ; Mme Bakounine et Me André Rousselle.

A la suite du vote qui repoussait leur proposition communiste, Bakounine et le groupe qui partageait ses opinions quittèrent brusquement la salle et ne dissimulèrent point leur vif mécontentement ; aussi le lendemain ils donnèrent leur démission en masse. Cette défaite du parti communiste donna lieu à la publication du petit écrit suivant, qui circula bientôt dans Paris :

UN BILLET DE FAIRE PART

Nous avons la douleur d'annoncer la fin lamentable du Congrès de la paix, décédé à Berne entre les bras de la réaction, préalablement muni de tous les chrêmes du libéralisme, et emportant dans la tombe les regrets de toutes les feuilles dites bien pensantes.

Aujourd'hui, un Congrès n'a chance de durée et d'action qu'à proportion de son révolutionarisme. Or, les influences délétères que nous avons dénoncées, et qui ont été battues, ont pris leur revanche à Berne. Elles se sont alliées au doctrinarisme bourgeois pour trépigner sur la révolution sociale (Fribourg a vengé Tolain). Paix donc et repos au Congrès pacifique.

. . . . . .

. . . . . Chaudey a démontré péremptoirement jusqu'où pouvait aboutir certain proudhonisme malsain, édité après la mort du maître et pour souiller sa mémoire.

Qu'il médite, s'il le peut, ces paroles de Proudhon lui-même :

« S'il existe des proudhoniens, et on me l'affirme, ce sont assurément des imbéciles! »

Quelque temps après le Congrès de Berne, Bakounine prenait l'initiative d'une nouvelle association, formant en quelque sorte une association rivale de l'Association internationale qui lui avait donné naissance, et dont elle déclarait être une branche, tout en acceptant tous ses statuts généraux.

Le siége du bureau central était provisoirement fixé à Genève. Le bureau national de chaque pays était composé des membres fondateurs appartenant à ce pays; tous les membres de l'alliance s'engageaient à verser chaque mois une

cotisation de dix centimes, dont une moitié afférente aux besoins du bureau national, l'autre devant être versée au bureau central pour les besoins généraux.

PROGRAMME

de l'Alliance internationale de la démocratie socialiste.

1° L'*Alliance* se déclare athée; elle veut l'abolition des cultes, la substitution de la science à la foi et de la justice humaine à la justice divine.

2° Elle veut avant tout l'égalisation politique, économique et sociale des classes et des individus des deux sexes, en commençant par l'abolition du droit de l'héritage, afin qu'à l'avenir la jouissance soit égale à la production de chacun, et que, conformément à la décision prise par le dernier Congrès des ouvriers à Bruxelles, la terre, les instruments de travail, comme tout autre capital, devenant la propriété collective de la société tout entière, ne puissent être utilisés que par les travailleurs, c'est-à-dire par les associations agricoles et industrielles.

3° Elle veut pour tous les enfants des deux sexes, dès leur naissance à la vie, l'égalité des moyens de développement, c'est-à-dire d'entretien, d'éducation et d'instruction à tous les degrés de la science, de l'industrie et des arts, convaincue que cette égalité, d'abord seulement économique et sociale, aura pour

résultat d'amener de plus en plus une plus grande égalité naturelle des individus, faisant disparaître toutes les inégalités factices, produits historiques d'une organisation sociale aussi fausse qu'inique.

4° Ennemie de tout despotisme, ne reconnaissant d'autre forme politique que la forme républicaine, et rejetant absolument toute alliance réactionnaire, elle repousse aussi toute action politique qui n'aurait point pour but immédiat et direct le triomphe de la cause des travailleurs contre le capital.

5° Elle reconnaît que tous les États politiques et autoritaires actuellement existants, se réduisant de plus en plus aux simples fonctions administratives des services publics dans leurs pays respectifs, devront disparaître dans l'union universelle des libres associations, tant agricoles qu'industrielles.

6° La question sociale ne pouvant trouver sa solution définitive et réelle que sur la base de la solidarité internationale ou universelle des travailleurs de tous les pays, l'alliance repousse toute politique fondée sur le soi-disant patriotisme et sur la rivalité des nations.

7° Elle veut l'association universelle de toutes les associations locales par la liberté.

Les membres du groupe initiateur de l'alliance internationale de la démocratie socialiste étaient au nombre de 85, dont les signatures sont apposées au bas du programme que nous avons reproduit ci-dessus.

Les véritables chefs de cette seconde associa-

tion internationale étaient bien réellement Bakounine et Becker, un Allemand, et c'est cette association qui va diriger à l'avenir le mouvement révolutionnaire et le mouvement social. Les adhérents de l'association, de la première association, pour mieux dire, perdent toute cohésion, la discorde s'introduit parmi eux et donne naissance à un certain nombre de groupes dissidents qui, pour avoir encore une certaine influence, n'en ont pas moins perdu leur prestige primitif et la puissance que donne l'union et l'entente cordiale. On verra plus loin que, lors du Congrès de Bâle, toutes les écoles socialistes ont leur représentant; à côté du positiviste Mollin, vinrent se ranger : Chemalé, un mutuelliste, et Malou, un apôtre fervent du communisme.

Bakounine, l'initiateur de l'alliance internationale de la démocratie socialiste, fait partie de la secte des *nihilistes* qui le comptent au premier rang de leurs adhérents.

Le nihilisme a pris naissance en Russie il y a quelques années déjà; le programme de ses adhérents consiste à ne reconnaître, ni propriété, ni mariage, ni religion, et à n'établir aucune différence apparente entre l'homme et la femme, ni au point de vue de la famille, ni au point de vue du sexe.

Quel que soit le sexe auquel ils appartiennent,

les nihilistes doivent cacher leurs formes sous de larges vêtements, porter les cheveux courts, se couvrir la tête de coiffures masculines et porter des lunettes à verres bleus. « Ils professent, suivant l'expression d'un Russe (1), un matérialisme grossier, un retour à la nature, comme ils s'expriment, et rêvent un nivellement social complet, une sorte de démocratie de paysans fondée sur la base du communisme. »

Les doctrines du nihilisme avaient fait des progrès effrayants dans toute la Russie, surtout parmi les jeunes gens des écoles ; les professions libérales adhéraient en grand nombre à cette secte, et les paysans, que flattaient ces promesses, embrassaient ardemment cette cause. Aussi, les chefs de la secte voulurent mettre à profit les progrès qu'ils avaient faits et choisirent, pour exécuter leurs desseins, la date du 3 mars 1870, époque à laquelle tous les paysans devaient être complétement affranchis de toute obligation envers les seigneurs et pourraient jouir du droit de circuler librement. Un massacre général de tous ceux qui avaient dominé jusqu'alors devait donner le signal de cette immense jacquerie, la perturbation qui devait en résulter devait être mise à profit pour renverser le gouvernement et

(1) E. E. Fribourg, *l'Association internationale des travailleurs*.

le remplacer par l'état social que se proposaient les nihilistes. De nombreuses proclamations, imprimées çà et là, en Suisse, en Pologne, à Moscou même, furent répandues dans toutes les contrées de la Russie et distribuées en masse aux paysans.

Voici le texte de l'une de ces proclamations :

« Frères, nous sommes à bout de patience, « l'existence nous devient de jour en jour plus « dure.

« On nous a trompés avec de vaines pro- « messes. Cette terre que Dieu avait faite pour « tous les hommes, nos maîtres s'en sont em- « parés. Où donc est la justice? — Hélas! nulle « part; partout règne la tyrannie.

« Autrefois il n'en était pas ainsi. Les champs « appartenaient à ceux qui les cultivaient. Nos « ancêtres ne connaissaient, ni nobles, ni prê- « tres, ni marchands, ni accapareurs; aussi ils « vivaient libres et heureux! Mais vinrent d'au « delà de la mer les princes étrangers traînant « à leur suite leur noblesse, leurs fonctionnaires, « leurs accapareurs; ils subjuguèrent le pauvre « peuple et ils s'emparèrent de ses champs, et « depuis ils ont vécu du prix de ses sueurs!

« Après s'être rendus maîtres de notre pays, « les conquérants y ont construit des villes d'où « ils nous dominent encore. C'est à eux que « nous devons ces lois oppressives et ces lourds

« impôts qui nous réduisent à la misère. Ils sont « contents ! Comment ne le seraient-ils pas? Ils « s'engraissent de notre pain ! Leurs villes sont « si bien fortifiées qu'il nous est impossible de « les attaquer, à moins de *lancer sur elles le coq* « *rouge* (1).

« Ils se sont dit : Tout appartient au czar, aux « nobles, aux popes, aux commerçants ; le peu- « ple n'est que notre esclave.

« En vérité, nous autres paysans, nous ne « sommes pas plus que de vils animaux pour nos « maîtres ; ils nous ont sellés et bridés, puis ils « sont montés sur notre dos. Malheur à celui qui « ose proférer une plainte ! La Sibérie et la fusil- « lade sont là pour faire raison de l'audacieux... « Mais, si le mécontentement commence à se « traduire en agitation, il est vrai que nos sei- « gneurs le prennent sur un autre ton ; oh ! alors « ils sont prodigues de promesses et de men- « songes. La tranquillité rétablie, les belles pa- « roles sont oubliées et la persécution recom- « mence plus violente que jamais...

« Le czar était ivre quand il signa l'ukase dont « lecture nous fut faite le 19 février 1861 ; que « dit cet ukase? — Vous, paysans, vous êtes « libres ; mais à une condition : c'est que vous

(1) Incendier.

« ne posséderez pas un pouce de terrain, ni terre « labourée, ni forêt. — Il est heureux pour le « czar qu'il ait signé cet ukase étant ivre...

« Les popes nous ont dit : Le czar est le Dieu « de la terre, les membres de la noblesse rem- « plissent auprès de lui l'office des anges... « Nous nous sommes contentés de courber « l'échine...

« Il y a dans notre histoire un moment où il « fut permis d'espérer... le czar et toute sa pro- « géniture venaient de *rêver!* Malheureusement « la noblesse fit venir du pays allemand un prin- « cipicule, et c'est de cet étranger qu'est sortie « la ligue des souverains qui nous oppriment de- « puis si longtemps. Cette famille allemande s'est « multipliée à l'infini; c'est à peine si les popes « dans les églises parviennent à énumérer les « noms de ses différents membres; et elle mange « beaucoup, et ses courtisans dépensent énormé- « ment... Aussi nous sommes en plein dans le « gouffre du déficit, et nous avons perdu l'espoir « de payer nos dettes... Imbéciles que nous « sommes! nous sommes gouvernés par des Alle- « mands qui daignent le faire pour remplir leurs « poches... Notre czar et les grands-ducs sont « incapables de nous gouverner; ils se conten- « tent de courir le long des grandes routes et de « remarquer si nous crions bien fort, *hourrah!*

« et si nous rattrapons avec adresse nos bonnets,
« après les avoir lancés en l'air en signe d'allé-
« gresse...

« Il ne nous reste plus qu'une seule chose à
« faire, c'est d'étrangler nos maîtres comme des
« chiens! Pas de quartier! Il faut que tous dis-
« paraissent!... il faut incendier leurs villes! il
« faut que notre pays soit purifié par le feu!...
« A quoi bon ces villes? elles ne servent qu'à
« engendrer la servitude. Quand le paysan sera
« le seigneur de sa maison, de son champ, quand
« il pourra travailler dans la fabrique de son vil-
« lage, il n'éprouvera plus le besoin de se faire
« domestique dans une ville... Comme ils ont
« des canons et des fusils et que nous sommes
« désarmés, ce n'est que par le feu que nous
« pouvons les attaquer et les vaincre. Une fois
« les murailles derrière lesquelles cette *canaille*
« se retranche réduites en cendres, il faudra
« bien qu'elle crève de faim. »

Malheureusement pour les nihilistes, le gouvernement ne tarda pas à mettre la main sur quelques-unes de ces proclamations. Une cinquantaine d'étudiants et un juge de paix de Saint-Pétersbourg, M. Tcherkessoff, chez lequel un paquet de proclamations avait été saisi, furent arrêtés.

Un étudiant de l'Académie d'agriculture de

Moscou, Ivanoff, dénonça ses amis et tous ceux qu'il savait faire comme lui partie des conspirateurs. Tous furent arrêtés, mais le dénonciateur ne tarda pas à recevoir le châtiment de sa trahison. Netchayeff, qui réussit à échapper aux poursuites dirigées contre lui, est considéré comme l'auteur de la vengeance. Ivanoff, dont le cadavre portait les traces d'un coup de feu et les marques de la strangulation, fut trouvé un matin dans un étang.

Cette conspiration mit en éveil la police russe, qui depuis lors surveille attentivement toute tentative révolutionnaire.

Tels étaient la secte nihiliste et le but qu'elle se proposait. Parmi les femmes nihilistes, la plus connue est madame Bakounine, la femme du chef de la secte, à propos de laquelle, M. Fribourg raconte l'anecdote suivante, qui, a pour héros Me André Rousselle.

« L'avocat français, discutant dans une des « salles du palais municipal de Berne avec la « femme du *barbare*, allait réfuter un argument « de la nihiliste touchant la matière de la mater- « nité. Embarrassé de trouver une phrase topique « sans être blessante, il hésitait à répondre. « Prenez garde, citoyen Rousselle, » lui dit sé- « vèrement la femme émancipée, vous allez être « poli. Qui resta coi? ce fut Rousselle.

« La maternité étant le fait d'une inégalité de « nature, les nihilistes l'évitent par tous les « moyens possibles, et s'ils n'y peuvent parvenir, « la femme nihiliste abandonne volontiers le « fruit de ses amours, ou plutôt de ses néces- « sités naturelles. »

Nous retrouverons bientôt Bakounine, le plus énergique défenseur du prolétariat, au Congrès de Bâle et l'influence qu'il exerce sur le mouvement révolutionnaire actuel.

CHAPITRE X

Congrès de Bale; questions à l'ordre du jour; discussions orageuses; Bakounine; Mazzini; Karl Marx.

L'ouverture du Congrès de Bâle eut lieu le lundi 6 septembre 1869. Presque toutes les nations européennes y étaient représentées; parmi les délégués à ce Congrès il convient de citer Liebknecht, membre du parlement prussien; Lindegger, publiciste autrichien; Cameron, délégué du Congrès ouvrier de Philadelphie, qui à lui seul représentait 800 000 travailleurs; Aubry, de Rouen; Varlin, relieur; Murat, mécanicien; Pindy, menuisier; Dereure; Chemalé; Bakounine, délégué des ouvrières ovalistes de Lyon et de la section des mécaniciens de Naples; Tolain; Bramée; de Paëpe, etc., etc.

Le bureau était composé de la manière suivante :

Président : Jung; *Vice-présidents :* Brahin et

Brismée; *Secrétaires :* pour l'Angleterre : Eccarius ; pour la France : Varlin, Robert et Aubry ; pour l'Espagne : Farga Pelliar; pour l'Allemagne : Hess, Spier, Liebknecht. Après avoir donné lecture du rapport du Conseil général, on ouvrit la discussion sur la première question du programme : « *De la propriété foncière.* » Ce ne fut qu'à la séance du jeudi 9 septembre que César de Paëpe lut la résolution suivante, qui résumait les opinions des membres de la Commission chargée de l'étudier :

1° La propriété foncière est abolie; le sol appartient à la collectivité; il est inaliénable;

2° Les cultivateurs fermiers payeront à l'État la rente qu'ils payaient aux propriétaires; cette rente tiendra lieu d'intérêt et servira au payement des services publics, tels qu'instruction, assurances, etc.;

3° Comme mesure transitoire, il est convenu que les petits propriétaires qui exploitent leurs terres par leur travail personnel pourront rester leur vie durant possesseurs de cette terre sans payer de fermage; à leur décès, l'impôt foncier de leurs terres sera majoré au prorata de la rente des autres terres de même valeur et sera par conséquent transformé en rente foncière. Dès lors l'impôt foncier sera aboli pour ces terres, comme il l'est déjà pour celles qui payent la rente;

4° Les baux seront à vie pour les cultivateurs individuels; ils seront du terme de . . . . . pour les

Associations agricoles (un terme plus élevé que la moyenne de la vie) ;

5° Les baux seront néanmoins résiliables par les individus ou par les Associations agricoles pour des causes déterminées, d'utilité particulière ;

6° Les baux seront personnels ; la sous-location est interdite ;

7° Le sol est évalué au commencement et à la fin de chaque bail. Si, à la fin du bail, il y a plus-value, la société la rembourse ; s'il y a moins-value, la société peut se rembourser par les objets meubles que l'occupant ou l'Association aurait laissés ;

8° Afin de pousser à l'Association dans l'agriculture, les Associations agricoles auront la préférence pour la location de la terre. Après les Associations, cette préférence existera encore pour les enfants de l'occupant décédé qui auraient travaillé avec leur père ;

9° Afin de simplifier la question du domaine foncier, l'administration en sera confiée dans chaque commune au conseil communal, nommé par tous les habitants majeurs de la commune. Ce conseil pourvoira en particulier à la réunion des parcelles et à la délimitation des possessions, de façon à arrêter le nivellement. Les communes pourront même ne constituer qu'une seule Association agricole, si telle est la volonté des habitants ;

10° L'État, de concert avec les Commissions agricoles nommées par les agriculteurs, s'occupera des grands travaux de reboisement, de défrichement, de desséchement, d'irrigation ; il s'entendra avec les

Compagnies des travaux ruraux qui pourraient se constituer pour exécuter ces travaux d'ensemble.

Langlois et Tolain posent des conclusions tendant à combattre ces résolutions ; Murat, Louguet, Chemalé, Tartaret et Mollin les appuient ; mais Bakounine devait l'emporter : il propose aux délégués la formule de vote suivante, qui fut adoptée par 32 voix contre 23 ; on compta 17 abstentions :

« Je vote pour la collectivité du sol en particulier, et en général de toute la richesse sociale, dans le sens de la liquidation sociale.

« J'entends par liquidation sociale l'expropriation, en droit, de tous les propriétaires actuels, par l'abolition de l'État politique et juridique qui est la sanction et la seule garantie de la propriété actuelle et de tout ce qui s'appelle le droit juridique ; et l'expropriation, de fait, partout et autant qu'elle sera possible, et aussi vite qu'elle sera possible, par la force même des événements et des choses.

« Quant à l'organisation postérieure, considérant que tout travail productif est un travail nécessairement collectif, et que le travail que l'on appelle improprement individuel est encore un travail produit par la collectivité des générations passées et présentes. Bakounine conclut à la soli-

darisation des communes, proposée par la majorité de la Commission, d'autant plus volontiers que cette solidarisation implique l'organisation de la société de bas en haut, tandis que le projet de la minorité nous parle de l'État.

« Je suis un antagoniste résolu de l'État et de toute politique bourgeoise de l'État.

« Je demande la destruction de tous les États, nationaux et territoriaux, et, sur leurs ruines, la fondation de l'État international des travailleurs. »

La seule question importante fut ensuite celle du *droit d'héritage*. La Commission adopta à l'unanimité les conclusions suivantes, dont le rapporteur Brismée donna lecture :

« Considérant que le droit d'héritage, qui est « un élément inséparable de la propriété indivi- « duelle, contribue à aliéner la propriété foncière « et la richesse sociale au profit de quelques-uns « et au détriment du plus grand nombre; que, « par conséquent, le droit d'héritage est un « obstacle à l'entrée du sol et de la richesse « sociale dans la propriété collective;

« Que, d'autre part, le droit d'héritage, quel- « que restreinte que soit son action, constitue « un privilége dont le plus ou moins d'impor- « tance ne détruit point *l'iniquité en droit, et qui « est une menace permanente au droit social;*

« Qu'en outre, le droit d'héritage, dans toutes « ses manifestations, dans l'ordre politique « comme dans l'ordre économique, est un élé- « ment essentiel de toutes les inégalités, parce « qu'il empêche que les individus aient les mêmes « moyens de développement moral et matériel ;

« Considérant enfin que le Congrès s'est pro- « noncé pour la propriété collective foncière, et « que cette déclaration serait illogique si elle « n'était corroborée par celle qui va suivre :

« Le Congrès reconnaît que le *droit d'héritage* « *doit être complétement et radicalement aboli*, et « que cette abolition est une des conditions les « plus indispensables de l'affranchissement du « travail. »

Ces conclusions ayant été mises au voix, le résultat des élections ne donna pas à proprement parler de majorité; il y eut 17 abstentions et trente-deux voix votèrent l'abolition du droit d'héritage, 23 se prononcèrent contre.

Il fut décidé que le prochain Congrès se réunirait à Paris, le premier lundi du mois de septembre 1870; cette proposition, due à Hins, fut votée à l'unanimité; mais, les poursuites contre l'Association internationale en France et la guerre contre la Prusse modifièrent comme on le sait cette résolution.

Parmi les hommes de l'Internationale dont on

a tant parlé depuis les événements de Paris, les principaux sont : Bakounine, Karl Marx et Mazzini.

La plupart des articles qui ont été écrits sur ces trois hommes sont faux.

Il n'est pas vrai que Mazzini soit le fondateur de l'Association internationale ; le lecteur a pu le voir par les documents que nous avons mis sous ses yeux en ce qui concerne la fondation de cette Association. Non-seulement Mazzini n'a pas fondé l'Association internationale, mais il en est l'adversaire, comme le prouve l'adresse qu'il a publiée récemment aux ouvriers italiens dans la *Roma del popolo*. Nous citons les passages les plus saillants de cet article, ceux qui prouvent ce que nous avançons au sujet des relations qui existent entre Mazzini et l'Internationale :

« Au milieu du mouvement normal des tra-
« vailleurs a surgi une association qui menace
« de le fausser dans son but, dans ses moyens
« et dans son esprit.

« Je veux parler de l'Internationale. Cette
« association, fondée à Londres, il y a quelques
« années, et à *laquelle j'ai refusé ma coopération*
« dès le principe, est dirigée par un conseil.

« L'âme de ce conseil est Karl Marx, allemand
« de naissance, homme intelligent, mais d'un
« esprit dissolvant, comme celui de Proudhon.

« d'un caractère dominateur et jaloux de toute « influence, sans croyances philosophiques et « religieuses bien solides, et dont le cœur ren- « ferme, je le crains, plus de colère que d'amour « de l'humanité . . . . . « . . . . . L'Internationale « a exercé une influence prédominante, surtout « dans la seconde période de la dernière insur- « rection de Paris. Vous connaissez mon opinion « sur cette insurrection, sur son programme et « sur les actes qui l'ont déshonorée . . . . « . . . . . C'est par le but « auquel tend l'Internationale que vous devez la « juger, et non par le chiffre de ses adhérents. « Vous savez comme moi qu'aucune force n'est « durable si elle ne s'appuie sur la vérité et sur « la justice ; aussi l'Internationale est-elle con- « damnée à se démembrer, et, en Angleterre, « son centre d'action, ces symptômes de disso- « lution apparaissent déjà visiblement . . . »

Ces quelques lignes écrites par Mazzini en disent plus que tout ce que les divers écrivains qui se sont occupés de l'Internationale se sont évertués à inventer sur le rôle joué dans l'Association par le grand patriote italien.

Dans la réponse qu'il faisait dans le journal le *Dovere*, le 5 septembre dernier, aux membres de l'Association des travailleurs de Gênes, il disait,

en parlant de sa santé ébranlée : « J'affronterai « ces conséquences tant que je vivrai, si je suis « appelé pour une autre chose de laquelle puisse « naître certainement l'action qui doit, un jour « ou l'autre, *résoudre le problème de l'Italie future*, « MAIS NON POUR UN AUTRE OBJET. »

Ces dernières paroles n'indiquent-elles pas encore assez clairement, qu'il ne veut en aucune façon entrer dans le mouvement socialiste international?

Bakounine, dont nous avons parlé au début de ce chapitre, a répondu à Mazzini ; nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier sa réponse, dont voici les passages les plus saillants :

RÉPONSE D'UN INTERNATIONAL A MAZZINI.

« S'il est un homme universellement respecté « en Europe, et qui, par quarante ans d'activité, « uniquement voué au service d'une grande « cause, a réellement mérité ce respect, c'est « Mazzini. Il est incontestablement l'une des plus « nobles et des plus pures individualités de « notre siècle ; je dirais même la plus grande, « si la grandeur était compatible avec le culte « obstiné de l'erreur.

« Malheureusement, au fond même du pro- « gramme révolutionnaire du patriote italien, il

« y a eu, dès l'abord, un principe essentielle-
« ment faux, qui, après avoir paralysé et frappé
« de stérilité ses efforts les plus héroïques et ses
« combinaisons les plus ingénieuses, devait l'en-
« traîner tôt ou tard dans les rangs de la réac-
« tion. C'est le principe d'un idéalisme à la fois
« métaphysique et mystique, enté sur l'ambition
« patriotique de l'homme d'État. C'est le culte de
« Dieu, le culte de l'autorité divine et humaine,
« c'est la foi dans la prédestination messianique
« de l'Italie, reine des nations, avec Rome, capi-
« tale du monde. . . . . .
« . . . . . .
« . . . . . .

« Ce n'est pas la première fois que Mazzini
« lance ses accusations et ses condamnations,
« pour ne point dire ses injures et ses menaces,
« contre nous . . . . . .
« . . . . . .

« L'amertume et la colère de Mazzini sont na-
« turelles. Avoir été pendant plus de trente ans
« à la tête du mouvement révolutionnaire de
« l'Europe et subir maintenant que cette direc-
« tion lui échappe; rester seul, abandonné,
« incompris et désormais incapable de compren-
« dre lui-même rien de ce qui se passe sous ses
« yeux! pour une grande âme, pour une fière
« intelligence, pour une ambition grandiose

« comme celle de Mazzini, au bout d'une carrière
« vouée tout entière au service de l'humanité,
« c'est une position tragique et cruelle. . .
« . . . . . .
« Tant que Mazzini s'est contenté d'outrager la
« jeunesse des écoles, la seule qui, dans le milieu
« si profondément corrompu et déchu de la bour-
« geoisie actuelle, montre encore un peu d'en-
« thousiasme pour les grandes choses, pour la
« vérité, pour la justice; tant qu'il a limité ses
« attaques aux professeurs allemands, aux Mo-
« leschott, aux Schiff et d'autres qui commettent
« le délit horrible d'enseigner la vraie science
« dans les universités italiennes, et tant qu'il
« s'est amusé à les dénoncer au gouvernement
« italien comme des propagateurs d'idées sub-
« versives dans la patrie des Galilée et des Gior-
« dias Bruno, le silence, commandé par la piété
« et la pitié, nous était possible. La jeunesse est
« assez énergique et les professeurs sont assez
« savants pour se défendre eux-mêmes.

« Mais aujourd'hui Mazzini vient d'outre-passer
« la mesure . . . . . .
« Mazzini, le grand, le pur démocrate Mazzini,
« tournant le dos à la cause du prolétariat et ne
« se rappelant que sa mission de prophète et de
« prêtre, lance également ses injures contre la
« cause de l'émancipation des travailleurs du

« monde entier! Il ose renier non-seulement la
« justice de leur cause, mais encore il les repré-
« sente comme un tas d'êtres grossiers, igno-
« rants de toute loi morale et n'obéissant qu'à
« des impulsions égoïstes et sauvages . . .
« . . . . . .
« . . . . . Nous devons
« constater, qu'en joignant ses invectives à celles
« de tous les réactionnaires de l'Europe contre
« nos malheureux frères et ses excommunica-
« tions aux leurs, contre les revendications légi-
« times et contre l'organisation internationale
« des travailleurs du monde entier, Mazzini a
« définitivement rompu avec la révolution, et a
« pris place dans l'Internationale réaction. .
« . . . . . .

« Bakounine. »

En ce qui concerne Karl Marx, un des hommes les plus considérables de l'Association internationale, les versions les plus contradictoires ont été publiées sur son compte; tous ceux qui jusqu'à ce jour ont écrit sur les événements de 1871 et sur l'Association ont parlé de lui, sans le connaître et lui ont fait jouer un rôle selon leur fantaisie. Mal renseignés ou de mauvaise foi, puisqu'aucun de leurs récits au sujet de ce personnage n'est authentique, ils auraient dû s'abstenir.

Pour nous, fidèle à notre rôle d'écrivain impartial, n'ayant sur Karl Marx aucun renseignement sérieux, nous le tenons pour un très-honnête homme jusqu'à preuve du contraire.

CHAPITRE XI

L'Association internationale en 1870.—Fédération de la Corderie ; poursuites contre l'Association internationale ; M. Emile Ollivier.

A partir du Congrès de Bâle, l'Association internationale s'organise avec une rapidité remarquable, ses tendances politiques deviennent de plus en plus accentuées et c'est à ce moment qu'elle devient surtout l'objet des poursuites de la part du gouvernement français. Dans la période qui s'écoule entre le Congrès de Bâle et la guerre contre la Prusse, on remarque que la puissante association, aidée de journaux nombreux et soutenant les grèves, se prépare à faire triompher ses idées. Il n'est cependant pas sans intérêt de faire remarquer en passant que la grève des commis en nouveautés resta complétement étrangère à l'influence de l'Association internationale.

Dans l'année 1870, les sections parisiennes de

l'Internationale forment une fédération, connue sous le nom de *fédération de la Corderie*.

Voici quels furent les statuts de cette fédération :

1° Il est établi entre les sections parisiennes de l'Internationale une fédération ayant pour but de faciliter les relations de toute nature entre les différents groupes de travailleurs.

Cette Fédération est administrée et représentée par un Conseil fédéral.

2° Le Conseil fédéral est composé des délégués des diverses sections fédérées.

Le nombre des délégués est réglé comme il suit :

Une section comprenant cinquante membres, au plus, est représentée par un délégué ; de cinquante et un à cent, par deux délégués ; de cent un à cinq cents, par trois délégués ; de cinq cent un à mille, par quatre délégués ; de plus de mille, par cinq délégués.

Chaque section nommera un nombre égal de délégués suppléants.

Chaque section nomme et change ses délégués comme il lui convient. Chacun d'eux doit, au commencement de la séance du Conseil fédéral, se faire inscrire auprès du secrétaire d'intérieur, qui vérifie son mandat avec appel à l'Assemblée, si le secrétaire ou tout autre membre en fait la demande.

3° Aux premières séances d'avril et d'octobre, le

Conseil fédéral nommera son bureau, formé de : un trésorier, un secrétaire des séances, deux correspondants pour l'extérieur, trois pour la France. Ces nombres pourront être augmentés s'il est nécessaire.

Les membres du bureau sont constamment révocables par le Conseil. Les vacances doivent être immédiatement remplies.

RAPPORT DU CONSEIL FÉDÉRAL AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL.

4° Conformément à l'article 5 des statuts généraux et à l'article 5 du règlement annexé, le Conseil fédéral se mettra en communication avec le Conseil général ; il lui enverra tous les mois un exposé de l'état de l'Internationale à Paris.

Réciproquement, conformément aux articles 5 des statuts, 2, 3, 8 du règlement, ces derniers modifiés par l'article 3 des résolutions administratives votées à Bâle, le Conseil général devra envoyer tous les trois mois, au Conseil fédéral parisien, un exposé de la situation de l'Association internationale dans tous les pays.

RAPPORT DU CONSEIL FÉDÉRAL AVEC LES SECTIONS FÉDÉRÉES.

5° Toute section, voulant faire partie de la Fédération parisienne, doit déposer deux exemplaires de ses statuts et de son règlement particuliers, l'un des-

tiné au Conseil général. (Règl. gén., art. 14.)

6° Conformément à la résolution 5 de Bâle, le Conseil général, avant d'admettre ou de refuser l'affiliation d'une nouvelle section ou société formée à Paris, devra consulter la Fédération parisienne.

7° Conformément à la résolution 6 de Bâle, la Fédération parisienne peut refuser l'affiliation d'une section ou société, l'expulser de son sein, sans pouvoir la priver de son caractère d'internationalité, le Conseil général pouvant seul en prononcer la suspension ; le congrès, la suppression.

8° Le Conseil fédéral dispose, pour ses diverses dépenses, correspondances, propagande, etc., du budget suivant :

Chaque section adhérente à la Fédération lui paye 10 centimes par membre et par mois.

(Il pourra y avoir transaction pour ce chiffre avec les sociétés ouvrières contribuant déjà aux frais d'une Fédération.)

L'un des délégués de la section doit verser à la première assemblée du mois la somme calculée entre les mains du trésorier. Celui-ci fait connaître à la troisième réunion mensuelle, par une note affichée au local, les sections qui ne sont pas en règle.

Après un mois de retard, la suspension de la section est de droit : ses délégués n'ont plus voix au Conseil ; après trois mois, la radiation est prononcée.

Le Conseil peut, avec motifs à l'appui, voter des dépenses supérieures à son budget, et fixer propor-

tionnellement la contribution supplémentaire de chaque section. Mais, dans ce cas, la contribution reste purement facultative.

RAPPORT DU CONSEIL FÉDÉRAL AVEC LES MEMBRES.

9° Peuvent assister comme auditeurs aux séances du Conseil les membres des sections parisiennes fédérées et les membres des sections étrangères de passage à Paris.

Les membres de l'Internationale n'appartenant régulièrement à aucune section n'ont pas droit à être admis aux séances.

10° Les actes du Conseil fédéral seront soumis à l'approbation des assemblées générales des sections parisiennes qui auront lieu au moins tous les trois mois.

Si ce contrôle présentait, dans la pratique, quelques difficultés, l'assemblée générale pourrait être remplacée par une réunion de délégués spéciaux en nombre triple des délégués au Conseil fédéral.

RÉVISION DES STATUTS.

11° Les statuts pourront être revisés par l'assemblée générale, sur la demande d'un ou de plusieurs groupes, communiquée au moins un mois d'avance aux sections fédérées.

A partir du moment de cette organisation, les adhérents devenaient de plus en plus nombreux,

aussi le gouvernement impérial crut qu'il y avait un péril réel et se décida à agir avec rigueur. Ce fut alors que le fameux procès de l'Association internationale eut lieu, nous ne le rappellerons pas à nos lecteurs, mais nous mettrons sous leurs yeux quelques documents presque ignorés à ce jour, au sujet de la terreur que l'Association internationale causait à Emile Ollivier, ce personnage grotesque auquel l'empire crut devoir demander le salut et qui ne fit que hâter sa chute, ce qui, du reste, est le seul service qu'il ait rendu à ceux qui, pleins de confiance en sa loyauté, furent assez aveugles pour lui accorder leurs suffrages. On verra par les pièces que nous reproduisons, de quelle façon ce ministre de l'empire respectait la conscience des juges.

DÉPÊCHES DE M. E. OLLIVIER AU SUJET DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE.

Justice à procureur général. — Lyon.

Arrêtez sur-le-champ tous les individus qui dirigent l'Internationale.

Nous la poursuivons à Paris.

La situation devient grave.

ÉMILE OLLIVIER.

30 avril 1870, 9 heures du matin.

Justice à tous les procureurs généraux.

J'ai ordonné cette nuit l'arrestation de tous les individus qui constituent l'Internationale. Si cette société a des ramifications parmi vous, arrêtez les affiliés.

. . . . . Nous ne pouvons assister les bras croisés aux débordements révolutionnaires.

Émile Ollivier.

30 avril 1870, 9 h. 20 m. matin.

—

Justice à procureurs généraux.

Dites à tous les juges de paix et à tous les magistrats que je les verrais avec plaisir dans les comités plébiscitaires.

Envoyez-moi des rapports sur la situation de votre ressort.

Beaucoup d'évêques me font savoir de Rome qu'ils ont écrit à tous les grands vicaires pour engager le clergé à combattre l'abstention et faire voter oui.

Un individu, récemment arrivé de Londres pour assassiner l'empereur, a été arrêté hier; il a avoué son crime. Deux de ses complices ont été également arrêtés. On a saisi des bombes explosibles, des cartouches.

J'ai ordonné des poursuites contre les personnes

qui ont outragé l'empereur et provoqué à l'assassinat dans les réunions publiques. . . . . J'ai ordonné l'arrestation d'individus qui constituent l'Internationale. Si cette société a des ramifications parmi vous, arrêtez les affiliés.

N'hésitez pas non plus à poursuivre les journaux de votre ressort qui contiendraient un appel à la guerre civile ou des outrages contre l'empereur. . . . .

Voyez vos substituts. Qu'ils voient les juges de paix. Activez leur zèle.

Émile Ollivier.

30 avril 1870, 5 h. 30 m. soir.

A Poitiers, le procureur général veut savoir d'abord à quoi s'en tenir avant d'agir selon les instructions du ministre Ollivier et lui adresse la dépêche suivante :

Poitiers, le 30 avril 1870, 5 h. 45 m. du s.

Procureur général à Son Exc. le garde des sceaux.

Afin d'assurer dans mon ressort l'exécution des instructions de Votre Excellence prescrivant l'arrestation des affiliés de l'Internationale, et pour pouvoir indiquer moi-même les motifs de l'arrestation, il m'est nécessaire de connaître le délit qui leur est im-

puté par la poursuite commencée à Paris. Veuillez bien me transmettre ce renseignement.

—

Émile Ollivier, pour éviter d'autres questions analogues, adresse à titre de renseignement la dépêche suivante à tous les procureurs généraux.

Justice à tous les procureurs généraux.

L'Internationale est poursuivie comme Association illicite et société secrète. Elle a des affiliés dans toutes les grandes villes : tâchez de les découvrir.

Émile Ollivier.

1er mai 1870, 10 h. 5 m. du matin.

—

Le procureur général de Rouen, pour arrêter Aubry, demande également des renseignements sur la façon dont il doit agir :

Le procureur général à M. le garde des sceaux.
Paris.

Rouen, le 1er mai 1870, 9 h. 15 m. soir.

Il y a à Rouen l'un des principaux membres de l'Internationale en France.

Faut-il l'arrêter sous l'inculpation de société secrète ou d'affiliation au complot? (1).

Émile Ollivier envoie en réponse la dépêche suivante :

Arrêtez-le de suite, mais seulement sous l'inculpation d'Association non autorisée; puis nous verrons, d'après les pièces trouvées à Rouen ou ailleurs, s'il convient d'ajouter d'autres qualifications.

—

Justice aux procureurs généraux (2).

Si vous avez arrêté des meneurs de l'Internationale, ne les relâchez pas; retenez-les sous qualification de société secrète.

ÉMILE OLLIVIER.

—

Justice à procureur général. — Toulouse.

Avez-vous saisi l'Internationale? Elle existe à Toulouse.

ÉMILE OLLIVIER.

1er mai 1870, 10 h. 15 m. matin.

(1) A la suite de cette dépêche, se trouve un rapport qui n'a pas d'intérêt pour le lecteur.

(2) Sans date.

Le procureur général à M. le ministre de la justice.
Paris.

Toulouse, le 1er mai 1870, 12 h. 45 m. soir.

L'existence de l'Internationale à Toulouse ne m'a jamais été signalée.

J'ai prescrit des recherches, qui n'ont pas encore abouti.

—

Justice à procureur général. — Aix.

A-t-on saisi l'Internationale à Marseille? Elle y existe certainement.

On me dit que les réunions de Marseille sont intolérables par leur violence. N'hésitez pas à faire un exemple, et surtout frappez à la tête; prenez-vous-en aux avocats, aux messieurs, plutôt qu'aux pauvres diables du peuple.

Émile Ollivier.

1er mai 1870, 10 h. 10 m. matin.

—

Le procureur général à M. le garde des sceaux.
Paris.

Aix, le 2 mai 1870, 7 h. 35 m. matin.

Je suis arrivé cette nuit de Marseille, après une longue conférence avec le préfet et le procureur impérial. Une information a été requise, et cinq man-

dats sont décernés aujourd'hui contre cinq individus qui, sous le titre de « comité fédéral, » représentent ici l'Internationale. La prudence et la fermeté ont été recommandées. Les réunions publiques ont un caractère de modération relative. Les violences sont réservées pour les réunions privées. Là, elles n'ont pas de limites. Le clergé paraît vouloir sortir de son inertie et avoir enfin le sentiment de ses intérêts. Je vous adresse un rapport explicatif.

La pièce suivante indique que M. Grandperret a été consulté par Émile Ollivier au sujet de la qualification applicable aux membres de l'Internationale.

Paris, 1er mai 1870.

Monsieur,

En l'état, une seule qualification me paraît possible pour l'Internationale, celle d'*Association non autorisée.*

On verra, après l'examen des pièces saisies qui n'ont pas encore été remises à l'autorité judiciaire, s'il y a *société secrète.*

En ce moment, on ne peut qualifier de société secrète celle qui semble procéder au grand jour.

L'*association non autorisée* peut être réprimée sévèrement; en tout cas, la dissolution doit être prononcée. C'est la qualification que j'ai fait adopter, à Paris, lors des poursuites de 1868.

Je compte me présenter à la chancellerie vers deux heures.

Agréez, Monsieur, mes sentiments les plus distingués et bien dévoués.

GRANDPERRET.

—

Justice à procureurs généraux.

A Paris, le procureur général qualifie la poursuite contre l'Internationale de société secrète. Faites de même, si vous poursuivez dans votre ressort.

ÉMILE OLLIVIER.

2 mai 1870, 3 h. 5 m. soir.

—

Ces poursuites, tout en laissant voir combien la justice impériale était mal informée en ce qui concernait l'Association internationale, prouvaient aussi qu'on ne savait à quoi s'en tenir en général sur le but et l'organisation de cette société. Parmi les accusés, des hommes d'opinion absolument différente se trouvaient poursuivis en même temps. Dans le cours du procès, on entendit successivement Malou, dans sa défense, avouant ses opinions communistes et disant que l'*Internationale n'en saurait être solidaire*. Héligon, de son côté, affirmait que, parmi les membres

de l'Association internationale, aucun n'était plus que lui adversaire acharné du communisme.

Combault, faisant allusion à Murat, disait : « Nous sommes en dissentiment ; il est mutuelliste, je suis collectiviste. »

D'une telle confusion, il résulta que, sans être suffisamment éclairée, la justice prononça contre les prévenus des condamnations que la révolution du 4 septembre empêcha heureusement d'exécuter.

A propos du fameux complot dans lequel on voulait faire jouer un rôle aux membres de l'Internationale, poursuivis en police correctionnelle, le Conseil général de Londres déclara que les statuts de l'Association internationale s'opposaient à toute organisation de société secrète, et que les insinuations contre l'Association étaient mal fondées. Faisant allusion au prétendu complot, le Conseil général de l'Association, plus clairvoyant que la majorité du peuple français, disait, dans sa déclaration, que ce complot pouvait être assimilé aux deux précédents de *grotesque memory*.

CHAPITRE XII

La guerre contre la Prusse; attitude de l'Association internationale, le manifeste contre la guerre; réponse des travailleurs allemands. — L'Association internationale et la Commune. — Les généraux Clément Thomas et Lecomte; récit du capitaine Beugnot.

Nous étudierons, dans ce chapitre, le rôle que joua l'Association internationale dans la guerre franco-prussienne et quelle fut son attitude.

Aux premiers symptômes de guerre, c'est-à-dire dans la première quinzaine du mois de juillet, les membres parisiens de l'Association internationale lancèrent le manifeste suivant :

Aux travailleurs de tous les pays.

« Travailleurs,

« Une fois encore, sous prétexte d'équilibre européen, d'honneur national, des ambitions politiques menacent la paix du monde.

« Travailleurs français, allemands, espagnols, que nos voix s'unissent dans un cri de réprobation contre la guerre.

« Aujourd'hui, les sociétés ne peuvent avoir d'autre base légitime que la production et sa répartition équitable.

« La division du travail, en augmentant chaque jour les nécessités de l'échange, a rendu les nations solidaires.

« La guerre pour une question de prépondérance ou de dynastie ne peut être aux yeux des travailleurs qu'une criminelle absurdité.

« En réponse aux acclamations belliqueuses de ceux qui s'exonèrent de l'impôt du sang, ou qui trouvent dans les malheurs publics une source de spéculations nouvelles, *nous protestons*, NOUS QUI VOULONS LA PAIX, LE TRAVAIL ET LA LIBERTÉ.

« Nous protestons :

« Contre la destruction systématisée de la race humaine ;

« Contre la dilapidation de l'or du peuple, qui ne doit servir qu'à féconder le sol et l'industrie ;

« Contre le sang répandu pour la satisfaction odieuse de vanités, d'amours-propres, d'ambitions monarchiques froissées ou inassouvies.

« Oui, de toute notre énergie, nous protestons contre la guerre, comme hommes, comme citoyens, comme travailleurs.

« La guerre, c'est le réveil des instincts sauvages et des haines nationales.

« La guerre, c'est le moyen détourné des gouvernements pour étouffer les libertés publiques.

« La guerre, c'est l'anéantissement de la richesse générale, œuvre de nos labeurs quotidiens.

« Frères d'Allemagne,

« Au nom de la paix, n'écoutez pas les voix stipendiées ou serviles qui chercheraient à vous tromper sur le véritable esprit de la France.

« Restez sourds à des provocations insensées, car la guerre entre nous serait une guerre fratricide. Restez calmes, comme peut le faire, sans compromettre sa dignité, un grand peuple fort et courageux.

« Nos divisions n'amèneraient, des deux côtés du Rhin, que le triomphe complet du despotisme.

« Frères d'Espagne,

« Nous aussi, il y a vingt ans, nous crûmes voir poindre l'aube de la liberté. Que l'histoire de nos fautes vous serve au moins d'exemple. Maîtres aujourd'hui de vos destinées, ne vous courbez pas comme nous sous une nouvelle tutelle. L'indépendance que vous avez conquise, déjà scellée de votre sang, est le souverain bien. Sa perte, croyez-nous, est, pour les peuples majeurs, la cause des regrets et des remords les plus amers et les plus poignants.

« Travailleurs de tous pays, quoi qu'il arrive de nos efforts communs, nous, membres de l'*Association*

internationale des travailleurs, qui ne connaissons plus de frontières, nous vous adressons comme un gage de solidarité indissoluble les vœux et les saluts des travailleurs de France.

« *Association internationale des travailleurs.*

« *La section sociale du quartier des Écoles* adhère au manifeste de l'*Internationale* contre la guerre.

« Paris, ce 15 juillet 1870.

« *Pour la section, par délégation :*

« A. Constantin, Roger, E. Ots, Lucipia. »

A cette adresse, les ouvriers et les travailleurs allemands répondirent dans le journal *le Réveil*.

Voici l'adresse qu'ils firent publier :

BUREAU CENTRAL ÉLECTORAL DU PARTI DÉMOCRATIQUE.

« Travailleurs de France!

« Nous aussi nous voulons la paix, le travail et la liberté! C'est pourquoi nous nous associons de tout notre cœur à votre protestation inspirée d'un ardent enthousiasme contre tous les obstacles mis à notre développement pacifique et principalement par la guerre sauvage. Animés de sentiments fraternels, nous unissons nos mains aux vôtres et nous vous

affirmons, comme des hommes d'honneur qui ne savent pas mentir, qu'il ne se trouve pas dans nos cœurs la moindre haine nationale, que nous subissons la force et n'entrons que contraints et forcés dans les bandes guerrières qui vont répandre la misère et la ruine dans les champs paisibles de nos pays.

« Nous aussi, nous sommes hommes du combat ! Mais nous voulons combattre en travaillant pacifiquement et de toutes nos forces pour le bien des nôtres, pour le bien de l'humanité ; nous voulons combattre pour la liberté, pour l'égalité et la fraternité ; combattre contre le despotisme des tyrans qui oppriment la sainte liberté, contre le mensonge et la perfidie, de quelque part qu'ils viennent. Solennellement nous vous promettons que ni le bruit des tambours, ni le tonnerre des canons, ni victoire, ni défaite ne nous détourneront de notre travail pour l'union des prolétaires de tous les pays ? Nous aussi, nous ne connaissons plus de frontières, parce que nous savons, que des deux côtés du Rhin, que dans la vieille Europe, comme dans la jeune Amérique, vivent nos frères, avec lesquels nous sommes prêts à aller à la mort pour le but de nos efforts : « la république sociale. » Vivent la paix, le travail, la liberté !

« Gustave Kwasnieuki,

« Au nom des membres de l'Association internationale des travailleurs, à Berlin. »

L'attitude de l'Association internationale, lors de la révolution du 4 septembre, n'offre rien de particulier; les membres de l'Association, chacun de leur côté, se réjouirent de l'avénement de la république, mais, en tant que membres de l'Association, ils ne se livrèrent à aucune manifestation.

Pressés d'agir et voulant par des succès sur l'armée prussienne attacher une certaine importance à l'Association internationale, indignés d'ailleurs de l'incurie et de l'incapacité des défenseurs et des gouvernants de Paris, ils tentèrent sans succès le coup d'Etat du 31 octobre.

Vaincus, mais pleins d'énergie encore, et de plus en plus indignés contre la défense nationale, leur influence ne fit que s'accroître, et, le 17 janvier, le Conseil général adressait au conseil fédéral de Paris la lettre suivante :

« Au conseil fédéral de Paris.

« Le comité central, dans sa séance du 12 janvier, a reçu l'avis de la capitulation prochaine de Paris.

« Confiant dans votre zèle et dans votre habileté, le conseil vous donne cette nouvelle pour que vous en usiez comme vous devez le faire.

« Le capitaine Ulgence ferait un bon chef d'attaque, mais on doit se défier de lui.

« Appliquez-vous à avoir Flourens sous la main. C'est encore le plus dévoué et le plus honnête.

« Surtout, ménagez vos hommes et faites donner d'abord les formalistes.

« Londres, 17 janvier 1871.

« *Signé :* C. Dupont.

Le secrétaire général,
J. Hales.

Les chefs de section furent convoqués par le comité de la garde nationale et par le conseil fédéral; trois cents d'entre eux environ, répondant à l'invitation, se réunirent le 21, à six heures du matin, à la salle Favié. Ce qui prouve la mauvaise foi d'un de ces journaux qu'on ne saurait trop flétrir et dont l'opinion publique fait justice, le *Paris-Journal*, qui insinue qu'entre l'Association internationale et les assiégeants, il existait des relations amicales et une entente déjà ancienne; c'est que, dans cette même nuit, M. Jules Ferry était également sûr que Paris ne pouvait plus tenir. Le journal dont nous citions le nom affirme que l'*un des maires de Paris alla porter à la connaissance du secrétaire de la section du Nord, une communication officieuse qui venait de lui être faite par M. Jules Ferry.*

La population de Paris tout entière n'ignorait pas que la capitulation était inévitable, il n'y

avait donc pas à s'étonner que cet événement fût connu de l'Association internationale, et il n'était pas besoin pour les membres de cette Association d'avoir des relations avec l'armée prussienne pour recevoir des nouvelles de l'extérieur.

Dans la réunion de la salle Favié, Greffier, membre du conseil fédéral, proposa de faire battre la générale et de marcher sur l'hôtel de ville; cette proposition ayant été accueillie avec indifférence, la réunion fut dissoute après une distribution nombreuse de cartouches.

Le lendemain, il y eut une seconde réunion dans le même local; après une violente discussion, ceux qui se prononcèrent pour le mouvement et qui étaient en minorité se dirigèrent vers Ba-ta-clan et de là vers l'hôtel de ville où ils furent repoussés par les gardes mobiles. Après s'être retirés à Belleville, les gardes nationaux furent convoqués pour dix heures du soir à Ba-ta-clan, où l'ordre suivant était transmis au capitaine Greffier :

« Paris, 22 janvier.

« Le citoyen Arnold, à la tête des sections de Vaugirard et de la gare de Lyon, marchera sur Mazas et délivrera les détenus politiques.

« *Pour le comité central*,

« *Signé :* Duval, Billioray. »

A onze heures, Flourens était délivré par la compagnie que commandait le capitaine Greffier.

Le comité central, redoublant d'énergie, donnait des ordres et signait des décrets dont nous reproduisons quelques-uns :

« Paris, 22 janvier.

« Le citoyen maire du XIV^e^ arrondissement est invité à prendre en considération les ordres émanant du comité central de la garde nationale.

« *Pour le comité,*

« *Signé :* MÉGY. »

—

« Paris, 22 janvier 1871.

« Les citoyens qui n'ont pas touché leurs vivres sont invités à se rendre salle Favié ou à la mairie.

« *Pour le comité central,*

« *Signé :* DUVAL, GREFFIER. »

—

« Paris, 22 janvier.

« *Liberté, Égalité, Fraternité, Justice.*

« Le gouvernement de la défense nationale est décrété d'arrestation.

« Tous les bons citoyens sont chargés de l'exécution du présent mandat. »

Mais le 23 janvier, les comités arrêtèrent le mouvement, jugeant que le moment opportun n'était pas encore arrivé.

L'irritation bien juste des esprits contre le gouvernement ne fit qu'augmenter le nombre des partisans de l'Internationale qui venaient se ranger autour du comité central de la garde nationale. Le 27 janvier, ceux des gardes nationaux qui voulaient la résistance à outrance prirent les armes; ils étaient dix mille environ, au boulevard de Strasbourg; ils annoncèrent qu'ils allaient occuper les forts.

Voici le plan qui fut proposé par Henry, le 26 janvier, à une réunion de l'avenue de Clichy : Aussitôt après la capitulation, Flourens réunirait les sections en armes et se mettrait à la disposition du comité central. Eudes, Henry et Duval rassembleraient les gardes nationaux, entraîneraient avec eux les bataillons dissidents, et, les forces ainsi organisées, le commandement en serait offert à l'amiral Saisset, et, en cas de refus, au capitaine de frégate Salicis. Ensuite, on occuperait les forts que les conditions de capitulation livraient aux Prussiens, et, enfin, on s'emparerait de l'hôtel de ville.

Le plan échoua ; on sait comment, et on résolut d'attendre encore un moment plus favorable. Après la capitulation, plusieurs membres de l'As-

sociation allèrent prendre à Londres les instructions du Conseil général qui se réunit le 3 mars sous la présidence de Jung. Dupont fit connaître les actes du Conseil fédéral de Paris et valoir les raisons qui l'avaient inspiré.

Tous les documents et les rapports venus de Paris concluaient dans le sens de l'action et présentaient la situation comme très-favorable au succès des entreprises de l'Association.

D'après les renseignements fournis par Clément, Marseille, Lyon et toutes les villes de cette région étaient parfaitement disposées à s'organiser en *communes*. Devant ces déclarations, le Conseil général ne tarda pas à se prononcer en faveur du mouvement, malgré la résistance de G. Odgers dont les opinions n'avaient pas été modifiées depuis l'origine de l'Association dont il était un des fondateurs et qui était resté fidèle aux premiers statuts, sans vouloir faire de concession aux progrès de l'Association et sans vouloir prendre part à ses métamorphoses. Une somme assez considérable fut envoyée à Paris et un conseil de surveillance fut chargé des intérêts de l'Association auprès du Conseil fédéral de Paris.

Les encouragements ne manquaient pas d'ailleurs au Conseil fédéral de Paris; le Conseil fédéral de Dresde, lui envoyait, le 3 mars, l'adresse suivante :

AU CONSEIL FÉDÉRAL DE PARIS

(En français.)

Le peuple de Paris a tort de croire que le gouvernement prussien peut nous forcer au repos.

Réussissez, et nous sommes avec vous!

Les travailleurs ne doivent pas avoir de nationalité.

Tous nos efforts doivent tendre à la suppression de toutes les tyrannies.

Courage donc! Nous sommes à vous!

Dresde, 3 mars 1871.

Le conseil fédéral de Dresde.

Obéissant aux ordres venus de Londres, le Comité central de la garde nationale s'organisa ouvertement. L'état-major eut son lieu de réunion avenue Trudaine et se composait, au début, c'est-à-dire vers le 5 mars, des généraux Henry, Duval, Ganier, Bergeret, Bisson et du colonel Eudes. Henry jeune était colonel d'état-major.

Le Comité central donna l'ordre, dès le 7 mars, d'occuper les positions de Montmartre et de s'emparer des canons de la place royale. Le lendemain, pour faire de la propagande dans l'armée, on répandit parmi les troupes la proclamation suivante :

Soldats,

On vous a livrés aux Prussiens après vous avoir fait mourir de faim et de froid, dans les tranchees devant Paris.

Soldats,

Nous ne voulons plus d'armée permanente, joignez-vous à nous.

Renversez avec nous les traîtres qui abusent de la force et de la puissance que nous leur avions confiées.

Alors seulement, nous pourrons jeter les bases de la grande union démocratique et sociale qui rendra la guerre impossible, les travailleurs à l'atelier, le laboureur à la charrue, en leur assurant une récompense proportionnée à leurs efforts.

Le comité central de la garde nationale.

Quelques jours après, le 16, Landeck et Serailler revenaient de Londres, et le premier se dirigeait presque immédiatement sur Lyon pour y propager le mouvement. Assi refusa l'offre qui lui fut faite de se charger de ce rôle. Le Conseil général le savait intelligent, mais n'avait en lui qu'une confiance médiocre à cause de la légèreté de son caractère. Assi a joué un rôle assez important dans les derniers jours de l'empire et pendant les événements de 1870 et 1871 pour que nous reproduisions ici la lettre que Dupont

écrivit de Londres, dans les premiers jours de mars, à Duval, à Paris.

Mon cher Duval,

D'après le rapport circonstancié que vous venez de nous faire parvenir, il est complétement impossible de laisser Assi prendre une trop grande influence sur le comité central de la garde nationale. Léger comme l'est Assi, il ne pourrait que compromettre notre cause. Servez-vous de son intelligence et rappelez-vous bien que le moment est aux hommes d'action. Comme nous tous, vous savez parfaitement que le citoyen Assi manque complétement de résolution. Faites en sorte de l'écarter tout doucement et presque sans qu'il s'en aperçoive; c'est le seul moyen d'éviter le scandale. Surtout ne laissez pas de fonds à sa disposition.

Donnez le commandement des sectionnaires les plus résolus à Greffier ou à Van Ghell. Flourens sera plus utile à l'état-major.

Si Cluseret est arrivé à Paris, donnez-lui le commandement supérieur, mais surveillez attentivement ses menées.

Salut et égalité,
E. Dupont.

—

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS

En présence des difficultés qui entravent le départ pour Lyon des citoyens Assi et Mortier, le citoyen

Landeck est délégué à Marseille et à Lyon avec pleins pouvoirs.

Pour le conseil général :

Le secrétaire général :
JOHN HALES.

Londres, 20 mars.

Paris, 29 janvier 1871.

Au citoyen Raoul Rigault,

En présence de la conduite du citoyen Assi, vous êtes chargé, par le comité central, d'ouvrir une enquête sur sa conduite dans l'affaire Sapia et Eudes.

Salut et égalité.

DUVAL, ARNOLD, FERRÉ.

L'argent manquait un peu à Paris aux instigateurs du mouvement ; aussi le Conseil général y pourvut par tous les moyens en son pouvoir. L'Allemagne contribua puissamment à augmenter les ressources pécuniaires de l'Association, comme le démontrent les deux pièces que nous reproduisons ici :

Le conseil général, dans sa séance du 8 mars, a autorisé les sections d'Allemagne à envoyer directement au conseil fédéral de Paris le produit des cotisations volontaires.

Londres, 10 mars 1870.

Le secrétaire général des finances,
G. HARRIS.

Cette invitation du Conseil général ne resta pas sans résultat ; d'ailleurs, l'adresse suivante des Internationaux allemands prouve assez qu'ils se préparaient à soutenir la lutte sinon par les armes au moins par l'argent :

AU CONSEIL CENTRAL DE LONDRES

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint la somme de 1 234 thalers, qui proviennent d'une collecte faite dans les sections de Berlin, Lubeck, Francfort et Heidelberg.

Cette somme est destinée à venir en aide à nos frères de Paris qui luttent pour l'émancipation des travailleurs.

Berlin, 3 mars 1871.

Le secrétaire général,
HUGGART.

Nous ne pensons pas, quoi qu'en disent les ennemis quand même de l'Association internationale, que cet or ait une origine impure ; sans doute, le chancelier prussien a plus d'une ruse dans son sac, nous sommes payés pour nous méfier de lui, et rien dans sa conduite et les moyens qu'il emploie ne doit ni ne peut nous étonner ; mais notre rôle d'écrivain impartial nous oblige à dire, à nous qui n'avons ni haine, ni sympa-

thie pour l'Association internationale, que nous ne croyons pas cette opinion fondée, et qu'elle n'est dictée que par un esprit de parti ou par une ignorance regrettable qu'on rencontre chez la plupart des auteurs qui, depuis les événements de la Commune, ont écrit sur l'Association internationale. Le but de cette Société est maintenant tracé, elle cherche à l'atteindre par tous les moyens honnêtes en son pouvoir ; mais de là à une connivence avec Bismark, il y a toute une distance. Quoi qu'il en soit et pour continuer à juger froidement les événements comme nous l'avons fait jusqu'ici, nous ne nous appesantirons pas sur cette question. La vérité saura se faire jour, la parole est aux événements futurs.

L'argent des souscriptions ou plutôt des cotisations de la branche française fut également mis à la disposition des chefs du mouvement comme l'indiquent les pièces que nous reproduisons :

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS

Aux Membres du Conseil fédéral de Paris.

En présence des événements de Paris, le conseil général met à la disposition du conseil fédéral de

cette ville les fonds de toutes les cotisations de la branche française.

Le trésorier général,
HENRY JUNG.
Vu, le secrétaire général,
JOHN HALES.

Le secrétaire général pour la branche française,
E. DUPONT.

Londres, 16 mars.

—

Vu l'urgence, toutes les sections de la branche française, à l'exception des sections de Lyon et de Marseille, sont invitées à verser au conseil fédéral de Paris, pendant toute la durée de la crise, le montant des cotisations qu'elles avaient été autorisées à lui envoyer une fois.

C'est donc à Paris que les envois de numéraire doivent être faits.

Le secrétaire pour la branche française,
E. DUPONT.

Le secrétaire-trésorier,
G. HARRIS.

Londres, 22 mars 1871.

En ce qui concerne les mesures nécessaires pour s'assurer la possession de Montmartre, le

Comité central prit des mesures rapides, comme on peut s'en assurer par le document suivant :

Paris, 3 mars 1871.

Le Comité central de la garde nationale donne au citoyen Arnold le commandement suprême de l'artillerie des buttes Montmartre.

Le citoyen Arnold s'entendra avec l'état-major, pour prendre les mesures nécessaires à sa sécurité.

Pour le Comité central,
BILLIORAY, DUVAL.

Le colonel chef d'état-major,
HENRY.

—

COMITÉ CENTRAL DE LA GARDE NATIONALE

Au citoyen Grelard.

Citoyen,

Faites activer le plus possible l'enlèvement des canons des bataillons du centre.

Faites aussi mener aux buttes Chaumont les canons du 23e bataillon et du bataillon qui occupe la rue du Petit-Carreau (92e bataillon).

Le colonel d'état-major,
Signé : HENRY.

Salut et égalité,
Signé : ARNOLD.

Le Conseil général à Londres avait toujours la haute main sur les mesures à prendre, et c'est de là qu'émanaient les ordres qu'on exécutait à Paris avec la plus grande promptitude.

Le 2 mars 1871, J. Hales, secrétaire général du Conseil suprême, écrivait à Paris la lettre suivante que nous traduisons de l'anglais :

AU CONSEIL FÉDÉRAL DE PARIS

Il nous est absolument nécessaire d'avoir sous la main un homme intelligent, capable de nous donner des renseignements exacts, non-seulement sur ce qui a eu lieu à Paris, mais aussi sur ce que l'on y peut faire.

Vous avez eu tort de considérer notre cause comme compromise ; peut-être est-ce l'opinion de Serailler, mais ce n'est pas celle de Vésinier et de Cournet.

Envoyez-nous le plus tôt que vous pourrez un homme comme Duval ou Ferré. Laissez Flourens à Paris.

Le 8 mars, quand le Comité envoya de Londres à Paris le citoyen Landeck, il était accompagné d'un autre membre de l'Association ; tous deux étaient chargés d'appuyer le mouvement en apportant les encouragements du Conseil général, qui leur avait délivré une pièce servant en

quelque sorte de lettre de créance et ainsi conçue :

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS

En présence des événements de Paris, le conseil général de Londres, dans sa séance du 7 mars, a décidé que le citoyen Landeck serait envoyé à Paris, pour juger de l'état des esprits et porter au conseil fédéral de cette capitale l'appui moral du conseil général. Il sera accompagné du citoyen Screeps.

Londres, 8 mars 1871.

Pour le conseil général,
Le secrétaire général,
JOHN HALES.

Le 18 mars, le secrétaire de la section de l'Est envoyait à tous les membres l'invitation suivante :

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS

(Section de l'Est.)

Les membres de l'Association internationale des travailleurs sont invités à se rendre en armes à l'état-major du comité central.

Nous faisons appel à tous les républicains sincères.

Le secrétaire,
FARÉ.

Paris, 18 mars 1871.

Pendant ce temps, à Lyon comme à Marseille, la cause de l'Association faisait des progrès sous l'impulsion de Landeck qui venait d'arriver. Le Conseil fédéral de cette dernière ville envoyait au Conseil fédéral de Paris l'adresse suivante :

Marseille, 20 mars 1871.

AU CONSEIL FÉDÉRAL DE PARIS

Citoyen,

Nous venons d'apprendre les événements de Paris.

Enfin, notre jour est venu !

Vous rencontrerez encore bien des difficultés; mais, ne vous découragez pas!

Nous sommes prêts à vous soutenir.

Envoyez-nous un délégué énergique, et Marseille suivra immédiatement.

Pour le conseil fédéral,
J. Georget.

Le Comité de la garde nationale de Marseille envoie à la même date ses félicitations au Comité central de la garde nationale de Paris :

Marseille, 20 mars.

Au Comité central (Comité de la garde nationale bien entendu) de Paris :

Le Comité de la fédération de la garde nationale

française de Marseille félicite le Comité central de Paris, et lui promet son assistance dans le plus bref délai.

Pour le Comité.

Léon Geignet.

La lettre suivante indique que, dès le 21 mars, la méfiance commence déjà à s'emparer de quelques esprits, cette méfiance qui amena bientôt la discorde, et dont le résultat fatal fut un échec rapide :

AU CONSEIL FÉDÉRAL DE PARIS

Faites, par l'intermédiaire de Duval, surveiller Lullier, qui pourrait parfaitement nous laisser en plan pour essayer de jouer les Bonaparte.

En attendant Cluseret, usez de Flourens et de Duval; ils seront fidèles jusqu'au bout.

Bien à vous.

Th. Martin.

Les pièces suivantes indiquent suffisamment que le Conseil général ne ménageait ni les conseils, ni les encouragements, et qu'il connaissait bien la valeur réelle et les aptitudes de chacun des hommes qui étaient à la tête du mouvement.

AU CONSEIL FÉDÉRAL DE PARIS

Londres, 22 mars.

C'est avec plaisir que nous apprenons le succès du mouvement commencé le 31 octobre.

Défiez-vous des républicains, et surtout ne vous laissez prendre à aucune tentative de conciliation.

Les anciens républicains modérés seront toujours les mêmes dupes ; profitez-en, mais défiez-vous-en.

L. Sepler.

—

AU CONSEIL FÉDÉRAL DE LYON

Londres, 23 mars.

Citoyens,

Le mouvement de Paris isolé ne pourrait rien produire : une diversion est urgente en France.

Réunissez les secrétaires des sections, et agissez de concert avec les Comités de la fédération républicaine.

Gardez Gobert, Henriet avec vous, et envoyez Estein à Marseille.

Salut et égalité,

J. Hales.

AU CITOYEN SECRÉTAIRE DU CONSEIL FÉDÉRAL
A MARSEILLE

Envoyez Cluseret à Paris; sa présence y est indispensable.

J. HALES.

Londres, 24 mars 1871.

—

Londres, 30 mars.

AU CITOYEN FLOURENS

Mon cher ami,

Inutile de vous dire qu'ici on compte beaucoup sur vous. Tâchez de concilier, si c'est possible, les partis de l'Association. En tout cas, ne faites rien qui puisse nous compromettre.

Établissons la Commune d'abord; nous verrons ensuite; ne vous pressez pas trop; vous avez besoin d'argent; nous vous envoyons ce que nous avons de disponible.

Salut et égalité,
E. DUPONT.

—

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS

Conseil général de Londres.

Les citoyens membres du bureau de Paris sont invités, vu l'état des choses, à adresser au bureau central à Londres des rapports journaliers.

J. HALES.

Londres, 3 avril 1871.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS

Bureau central de Londres.

Londres, 4 avril 1871.

Faites partir le plus vite possible des délégués pour toutes les grandes villes. Mais ne créez pas d'agitations inutiles en province.

Pour le conseil général,
J. HALES.

—

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS

Bureau central.

Londres, 9 avril.

Aux citoyens membres du bureau de Paris.

Citoyens,

La lutte est définitivement engagée. Nous comptons sur vous pour la soutenir.

Notre avenir et celui de tous les travailleurs est en jeu. Un peu d'adresse peut nous donner la France, c'est-à-dire le monde ; mais un rien peut nous perdre.

Les élections de la Commune à Paris doivent nous donner la majorité. Si elles ne nous la donnaient pas, pour rien au monde le Comité central ne doit cesser de fonctionner.

Nous attendons le résultat pour vous donner nos

instructions. D'ici là, laissez agir les républicains et ne vous compromettez en rien.

Pour le bureau central,

Le secrétaire,

J. Hales.

Il ressort de toutes les pièces et des documents que nous venons de reproduire que l'Association internationale a joué un rôle important dans la Commune, on ne saurait le nier et nous n'essayons pas de le dissimuler; mais nous voulons prouver, et cela est de toute vérité, qu'on ne doit mettre sur le compte de l'Association aucun des actes contraires à l'humanité, aucun des crimes commis pendant la Commune de Paris. Preuves en main, nous mettrons sous les yeux de nos lecteurs le récit exact des faits accomplis, leur laissant le droit de juger les coupables et la facilité de les distinguer de ceux qui combattaient pour leur opinion, pour leurs convictions.

Le capitaine Beugnot, officier d'ordonnance du ministre de la guerre, fut fait prisonnier et gardé pendant quelque temps comme otage, lorsque l'insurrection du 18 mars éclata; il a raconté les terribles péripéties de sa captivité, et les émotions qu'il a ressenties quand il a assisté au terrible drame de la rue des Rosiers; personne ne suspectera, ni ne peut suspecter sa bonne foi,

en ce qui concerne l'assassinat des généraux Clément Thomas et Lecomte.

Nous allons extraire du récit qu'il a fait de cette journée les passages les plus intéressants et les plus aptes à édifier nos lecteurs sur la part de responsabilité qui incombe à l'Association internationale, en ce qui concerne ce prélude de l'insurrection :

« Nul ne peut raconter plus fidèlement que moi « cette lugubre scène, dit le capitaine Beugnot, car « j'ai assisté à toutes les péripéties de ce drame, qui « remplira désormais une des plus sombres pages « de notre histoire.

« J'ai été fait prisonnier par les insurgés à neuf « heures du matin, au haut du boulevard Magenta ; « j'étais à cheval, accompagné d'une escorte de deux « cavaliers, et chargé par le général Le Flô, ministre « de la guerre, d'explorer les quartiers de Belleville « et de Montmartre, pour lui rendre compte de l'opé- « ration projetée de l'enlèvement des canons.

« Malgré les avis de nombreux passants qui, « voyant un officier en uniforme s'avancer vers un « quartier déjà fort agité, craignaient pour sa sécu- « rité, je dépassai la gare du Nord me dirigeant « vers les hauteurs ; mais dès que j'arrivai à l'inter- « section du boulevard Magenta et de l'ancien boule- « vard extérieur, je fus entouré par un groupe de « trente ou quarante gardes nationaux armés qui « s'élancèrent d'un poste, saisirent mon cheval par la

« bride, et le renversèrent à moitié sur le trottoir.
« . . . . . .
« . . . . . Ils me menèrent alors au
« milieu d'une haie de cent à cent cinquante gardes
« nationaux au comité central, disaient-ils, qui siége
« dans le Château-Rouge, établissement de bals pu-
« blics, situé rue de Clignancourt.

. . . . . .

. . . . . .

« Enfin nous arrivâmes au Château-Rouge, et
« après avoir traversé le jardin, je fus amené au
« pavillon où je devais rendre compte de ma con-
« duite au comité annoncé. On me fit attendre plus
« d'une demi-heure devant la porte; une foule de
« gardes nationaux m'entourait toujours, et devenait
« d'autant plus menaçante que personne ne donnait
« d'ordres. Le plus forcené était un vieux capitaine de
« la garde nationale à cheveux et à barbe blancs,
« décoré de la médaille de Juillet, qui répétait avec
« délices qu'il faisait des révolutions depuis quarante
« ans. Il semblait furieux contre moi, et m'annonçait
« que mon affaire ne serait pas longue; je commen-
« çais à voir clair dans la situation et je ne me dissi-
« mulais plus le danger que je courais. . . . .
« . . . . . Je fus introduit
« dans une chambre où je trouvai un capitaine du
« 79e bataillon de la garde nationale, qui me reçut,
« je dois le dire, de la manière la plus courtoise.
« . . . . . .
« Je demandai son nom à ce

« capitaine; il me dit se nommer M. Mayer, être « journaliste, avoir un fils au service et prisonnier « des Prussiens, et être toujours, ajoutait-il, prêt à « adoucir autant qu'il le pourrait les rigueurs de ma « position. Il m'annonça aussi que le général Lecomte « avait été fait prisonnier par une foule furieuse qui « s'était jetée sur lui, que ses troupes l'avaient aban- « donné, et que seul, un jeune capitaine du 18e ba- « taillon de chasseurs à pied de marche, M. Franck, « avait voulu l'accompagner, cherchant à le dégager « jusqu'au dernier moment. Je m'aperçus, en effet, « de la présence du capitaine Franck, que j'avais « d'abord pris pour un officier de la garde natio- « nale.

« Nous étions gardés à vue par deux gardes natio- « naux armés, et nous ne pouvions avoir aucune « communication avec le général Lecomte.

« . . . . . .

« . . . . . Le capitaine Mayer vint « nous prévenir qu'il avait ordre de nous faire mener « aux buttes Montmartre, où se tenait définitivement « le comité, qu'on cherchait, nous dit-il, depuis le « matin. Je vis bien clairement alors que ce comité « n'existait pas, ou bien ne voulait pas s'occuper de « nous . . . . . .

« . . . . . Nous descendîmes. C'est « alors que je vis pour la première fois le général « Lecomte, qui avait été gardé au secret dans une « chambre séparée; il avait l'air calme et résolu. « Nous le saluâmes, et les officiers de la garde natio-

« nale en firent autant ; mais les hommes qui faisaient
« la haie nous injurièrent en nous menaçant d'une
« fin prochaine. . . . . .
« . . . . . Nous traversons, au mi-
« lieu des huées et des imprécations de la foule, tout
« le quartier de Montmartre. Nous sommes assez éner-
« giquement défendus par les officiers de la garde
« nationale, qui cependant devaient savoir que nous
« exposer ainsi à cette foule furieuse, à leur propre
« troupe affolée, c'était nous condamner à mort.

« Nous gravissons le calvaire des buttes Mont-
« martre, au milieu d'une brume épaisse, au son de
« la charge (amère dérision !) que sonnait gauche-
« ment un clairon de la garde nationale. Des femmes,
« ou plutôt des chiennes enragées, nous montrent le
« poing, nous accablent d'injures et nous crient qu'on
« va nous tuer.

« Nous arrivons dans ce cortége infernal au haut
« de la butte, et l'on nous fait entrer dans une petite
« maison située rue des Rosiers : j'ai remarqué le
« nom de cette rue. Cette maison est composée d'une
« porte cochère, d'une cour découverte, d'un rez-de-
« chaussée et a deux étages. La foule veut s'engouf-
« frer avec nous dans la cour, mais tous ne peuvent
« pas nous suivre, car ils sont près de deux mille ;
« on nous tire un coup de fusil au moment où nous
« entrons dans la cour, mais personne n'est touché.

« On nous bouscule dans une salle étroite et obs-
« cure au rez-de-chaussée, et le vieux décoré de
« Juillet à la barbe blanche nous dit que le comité

« va statuer sur notre sort. Le général Lecomte de-
« mande à voir immédiatement le comité, répétant
« maintes fois que nous sommes arrêtés depuis le
« matin sans raison et sans jugement. On lui répond
« qu'on va le chercher. Le capitaine Mayer qui nous
« avait protégés des brutalités des hommes armés du
« Château-Rouge n'était pas monté avec nous à la
« rue des Rosiers. Mais nous eûmes à nous louer
« grandement, pendant son absence, du lieutenant
« Meyer du 79e bataillon, qui nous fit bien des fois
« un rempart de son corps, et d'un jeune garde na-
« tional, dont malheureusement le nom m'échappe,
« et qui me défendit vingt fois contre les attaques de
« la foule.

« Et le comité n'arrivait toujours pas, la foule exté-
« rieure, lasse de l'attendre, lui et sa décision, avait
« brisé les carreaux de la fenêtre. . . . . .
« . . . . . .
« . . . . . Le châssis de la fenêtre
« se brise sous les efforts du dehors et livre passage
« aux plus furieux. Dois-je dire que les premiers qui
« mirent la main sur le général furent un caporal du
« 3e bataillon de chasseurs à pied, un soldat du
« 88e de marche et deux gardes mobiles? Un de ces
« derniers misérables, lui mettant le point sur la
« figure, lui criait : « Tu m'as donné une fois trente
« jours de prison; c'est moi qui te tirerai le premier
« coup de fusil. » C'était une scène hideuse, à rendre
fou, bien que nous eussions tous fait le sacrifice de
notre vie. Il était cinq heures. Une clameur immense

domine toutes les autres, une bousculade affreuse se passe dans la cour, et nous voyons tout à coup jeter au milieu de nous un vieillard à barbe blanche, vêtu d'habits bourgeois noirs et coiffé d'un chapeau de haute forme. Nous ne savions pas quel était ce nouveau prisonnier et nous plaignions, sans le connaître, ce vieillard inconnu qui n'avait évidemment plus que quelques instants à vivre. Le lieutenant Meyer me dit que c'était Clément Thomas, qu'il venait d'être arrêté rue Pigalle, au moment où il se promenait en curieux; qu'il a été reconnu par des gardes nationaux et traîné aux buttes Montmartre pour partager notre sort.

Dès lors, la fureur des gardes nationaux ne connaît plus de bornes; c'est à peine s'ils n'assomment pas leurs courageux officiers qui nous défendent avec énergie et désespoir, car ils sentent qu'ils deviennent impuissants à nous protéger longtemps. En vain un individu vêtu d'une chemise rouge monte sur un mur d'où il adjure la foule de nommer une cour martiale qui statuera sur le sort des prisonniers; en vain leur dit-il qu'ils vont commettre un lâche assassinat et souiller la république qu'ils acclament si haut. Tout est inutile. L'arrivée imprévue du malheureux général Thomas, détesté dans ces bataillons de Montmartre et de Belleville, à cause de sa juste sévérité pendant le siége, cette arrivée nous a tous perdus : la foule, bête furieuse et déchaînée, veut du sang. Celui de Clément Thomas coule le premier; on le saisit au collet, malgré la résistance du lieutenant Meyer, et de quelques autres citoyens courageux qui retombent

épuisés, pendant que nous autres, toujours gardés à vue et couchés en joue à chaque instant, nous ne pouvons bouger.

Le vieux capitaine décoré de Juillet est un des plus ardents à invectiver le malheureux général, qui disparaît à nos yeux, est entraîné à quelques pas de là et fusillé par dix à douze coups qui répondent lugubrement dans nos cœurs. Ce ne fut pas un feu de peloton, mais des coups isolés tirés l'un après l'autre comme dans un feu de tirailleurs.

Le malheureux général Lecomte subit quelques instants après le même sort, de la même manière. Il était cinq heures et demie.

Nous n'avons pas assisté à cette exécution infâme, et nous ne pouvons dire quelles furent les dernières paroles de ces deux nobles et généreuses victimes ; mais tant que les deux généraux restèrent avec nous, ils furent silencieux, calmes, résignés. Ils sont morts comme des soldats (ceux de l'ancienne école) savent mourir.

. . . . . .

. . . . . .

Tel est le récit parfaitement exact de cette journée du 18 mars pour tout ce qui regarde l'assassinat des deux généraux, les faits de Montmartre et du Château-Rouge. Les officiers de la garde nationale qui étaient les chefs du mouvement insurrectionnel, le matin, virent, vers midi, quelles conséquences affreuses aurait leur conduite, et firent, je dois à la vérité de le dire, tous les efforts possibles pour sauver les deux

victimes et les autres prisonniers dont la mort fut certaine pendant deux heures.

Ce qui est le plus triste à constater, c'est que les misérables soldats français ont été les premiers, dans un moment pareil, à tirer sur leur général, seul et désarmé, et que les autorités municipales de Montmartre, ainsi que ce fameux comité dont on nous parlait à chaque instant, ne parurent ni au Château-Rouge, ni à la maison de la rue des Rosiers, et ne firent dans la journée aucun effort apparent pour sauver les apparences.

23 mars 1871.

Capitaine Beugnot,

Officier d'ordonnance du ministre de la guerre.

Tous ceux qui liront ce récit intéressant du capitaine Beugnot partageront notre opinion; nous pensons, et l'histoire est là pour confirmer nos impressions, que dans toute émeute populaire, alors que surexcitées par la colère, en proie aux passions les plus violentes, les masses populaires ignorantes, inconscientes et entraînées par une force invincible qui tient de l'aliénation mentale, se livrent aux excès les plus criminels. La populace seule est responsable des crimes de la rue des Rosiers; l'Association internationale n'a pas à se laver de cette tache, elle n'est pour rien dans cette exécution.

Raoul Rigault, parmi ceux qui gouvernèrent un

instant Paris, est considéré comme ayant commis le plus de crimes, le plus d'actes contraires aux droits de l'humanité; or, Raoul Rigault était l'adversaire déclaré de l'Association internationale. Parmi ceux qui jouèrent un rôle important pendant la Commune, nous citerons particulièrement : Oudet, Protot, Félix Pyat, Ferré, Eudes, Lefrançais, Miot, Tridon, Régère, Ranvier, Delescluze et Cournet, tous indifférents ou hostiles à l'Association internationale.

Parmi les membres de la Commune, ceux qui faisaient partie de l'Association internationale étaient : Amouroux, Avrial, Beslay, Chalain, Clémence, E. Clément, Demay, Dereure, Frankel, E. Gérardin, Johannard, Langevin, Longuet, Malou, Pindy, Varlin, Vésinier, Serailler, Theicz et Vaillant.

Est-ce parmi ces noms que les ennemis de l'Association internationale croient chercher les coupables. Plusieurs d'entre eux au contraire se sont toujours opposés aux actes et aux mesures contraires à la justice et à l'humanité. Les noms de Theicz, de Longuet, de Beslay rappellent la modération; non! il ne faut pas mettre à la charge de l'Association internationale, l'exécution des otages, les incendies de la capitale. Ces crimes ont été commis par des gens comme on en rencontre dans toutes les révolutions. Mais aucun

assassinat n'a été commis par les ordres de l'Association internationale; elle n'est nullement responsable des excès qui ont été commis, malgré ce qu'on peut lire chaque jour dans certains journaux sur la loyauté desquels on sait maintenant à quoi s'en tenir.

Væ victis! Malheur aux vaincus! Tel paraît être le mot d'ordre de cette presse aussi acharnée à combattre l'Association internationale qui ne la paye pas, qu'à tâcher de hisser de nouveau sur le trône le héros de Chislehurst qui l'entretient grassement. Le tort de l'Association internationale est de vouloir atteindre le but qu'elle se propose trop rapidement. La cause qu'elle défend est celle du peuple, son but est conforme au droit, à la justice, et par conséquent elle l'atteindra à coup sûr; mais qu'elle se garde d'agir violemment, car la violence engendre la réaction et la réaction entravera sa marche.

La lutte est engagée entre le capital d'une part et le travail et l'intelligence de l'autre; la bourgeoisie, devenue insupportable depuis quelques années par son égoïsme et sa cupidité, accumule autour d'elle des haines nombreuses. Qu'elle profite de la leçon qu'elle vient de recevoir, qu'elle fasse des concessions. La conciliation seule, et non la répression et le despotisme, peut conjurer les dangers que redoutent les conservateurs; en

dehors de la conciliation, on peut retarder le péril, mais on ne peut l'éviter. Aussi, combien d'efforts ne doit-on pas faire pour éviter un pareil cataclysme! car une révolution sociale aussi considérable serait le bouleversement le plus complet de la société.

« Oh! alors, comme le dit Proudhon, vous sau-
« rez ce que c'est qu'une révolution sociale : une
« multitude déchaînée, armée, ivre de ven-
« geance et de fureur;

« Des piques, des haches, des sabres nus, des
« couperets et des marteaux; la cité morne et
« silencieuse; la police au foyer de la famille,
« les opinions suspectées, les paroles écoutées,
« les larmes observées, les soupirs comptés, le
« silence épié, l'espionnage et les dénoncia-
« tions. . . . . »

Espérons que la sagesse des uns et la modération des autres nous éviteront une telle catastrophe qui serait l'anéantissement de toute notre civilisation.

CHAPITRE XIII

Situation actuelle de l'Association internationale dans les divers pays d'Europe, en Amérique, en Chine. — Adresse du conseil fédéral espagnol au ministre Zorilla. — Société fraternelle du Ciel et de la Terre. — Progrès de l'Association internationale ; la loi Dufaure. — CONCLUSION.

Aujourd'hui, malgré les poursuites dirigées contre elle, l'Association internationale voit augmenter de jour en jour le nombre de ses adhérents ; c'est par *centaines de mille* qu'on les compte en France et même en Belgique, où ses membres se livrent à la propagande la plus active.

A Berlin, les mesures que prend le gouvernement allemand indiquent les progrès faits par l'Association dans l'empire germanique ; les grèves y deviennent de plus en plus nombreuses et développent chez les travailleurs de ce pays le principe de la solidarité. Presque toutes les sociétés ouvrières allemandes sont affiliées à

l'Internationale, malgré l'amende dont on rend passible tout sujet affilié à une corporation étrangère. Le siége de la Fédération des sociétés ouvrières est à Berlin.

En Suisse, le mouvement socialiste est aussi considérable qu'en Belgique, et aux nombreuses sections qui existaient antérieurement viennent encore s'en ajouter d'autres de formation récente.

Dès 1866 plusieurs sociétés ouvrières italiennes étaient affiliées à l'Internationale. En 1868, une société, *les Fils du travail*, de Catane, résolut à l'unanimité d'adhérer à l'Association internationale et délégua au congrès de Bruxelles le docteur Saverio Frisica. Une section s'organisa à Naples, et malgré le peu de propagande, elle compte actuellement près de quatre mille adhérents.

La loi punit en Autriche tout citoyen affilié à l'Internationale d'une amende de cent francs, toute affiliation à une société étrangère étant formellement interdite. Il y a par conséquent impossibilité d'organiser des sections, mais le nombre de travailleurs affiliés individuellement à l'Association dépasse aujourd'hui le chiffre de 15000; les cultivateurs, eux-mêmes, manifestent des tendances socialistes.

La Hollande, malgré les préoccupations commerciales qui absorbent presque entièrement

l'esprit de ses habitants, manifeste depuis quelque temps sa sympathie pour la grande Association. Dès l'année 1869, une section se constituait à Amsterdam ; au mois d'août de la même année, un meeting eut lieu dans cette ville et on y porta à l'ordre du jour l'*Exposé du but et des principes de l'Association internationale, l'affiliation des sociétés ouvrières néerlandaises*. Aujourd'hui, les grèves et les meetings, qui deviennent de plus en plus fréquents dans ce pays, indiquent suffisamment que l'Internationale y fait des progrès rapides.

L'Espagne est pendant longtemps restée en dehors du mouvement socialiste, mais sa situation politique a éprouvé le contre-coup de la révolution française, et dans ce pays, où l'Association internationale comptait avant le 4 septembre quelques rares affiliés, il existe maintenant plus de cent quatre-vingt-dix sections composées de près de 30000 affiliés.

Barcelone a été le foyer du mouvement, et dans cette seule ville on compte aujourd'hui trente-huit Associations de travailleurs, toutes affiliées à l'Association internationale.

Aujourd'hui, tout le parti conservateur en Espagne proteste contre l'Association et contre son influence, les progrès de l'Internationale l'effrayent, surtout depuis que le conseil fédéral

espagnol a adressé au ministre, M. Zorilla, un rapport que nous ne pouvons reproduire ici en entier, mais d'où nous allons extraire les passages les plus intéressants pour les soumettre à nos lecteurs :

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS

—

CONSEIL FÉDÉRAL ESPAGNOL

Citoyen ministre,

Les injustes persécutions dont l'Association internationale des travailleurs a été l'objet, non-seulement dans les autres régions de l'Europe, mais encore dans la libre Espagne, la nation qui se vante d'avoir la constitution la plus démocratique du monde, nous obligent à vous faire entendre notre voix, rude, mais franche.

L'Association internationale des travailleurs est parvenue à poser d'une manière claire et concluante le problème de l'émancipation économico-sociale du prolétariat. Cette puissante Association signale l'avénement des travailleurs à la vie de l'intelligence. Fatigués du rôle purement matériel et mécanique qui leur est dévolu dans la société, ils ont reconnu que les catégories et distinctions sociales, loin d'être basées sur la nature, unique origine sur laquelle elles pourraient se fonder, ne sont que le produit d'erreurs

et de conventions qui n'ont aucune valeur devant la raison.

Voilà pourquoi les prolétaires, se sentant hommes et comprenant qu'entre eux et ceux qui occupent les positions élevées, il n'y a d'autre différence que les priviléges que ces derniers ont rencontrés en naissant, protestent contre une organisation qui sépare les hommes en deux groupes : un, de maîtres instruits et intelligents, un autre, d'esclaves misérables et ignorants.

Voilà pourquoi les prolétaires, qui voient les progrès de la science, et qui, pour se trouver occupés, depuis l'âge le plus tendre, aux travaux pénibles des champs ou de la fabrique, n'ont pu jouir de ce progrès, demandent leur part légitime de la science qu'ils considèrent comme un patriotisme universel, se fondant sur ce qu'elle est le produit du travail de toutes les générations et non de ceux qui injustement la monopolisent.

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Comme vous le comprendrez, citoyen ministre, l'importance de l'Internationale ne se réduit pas à ce que les travailleurs, ayant reconnu leurs droits, formulent leurs justes aspirations et s'organisent pour y atteindre. L'antique aristocratie détruite, et la classe moyenne ayant réussi à se mettre à sa place et à en faire son humble vassale, la classe travailleuse, le

prolétariat, qui sent peser sur ses épaules fatiguées la lourde charge des deux autres, qui ne voit ni ne peut voir dans les prérogatives et priviléges du capital autre chose que le remplacement du féodalisme seigneurial antique par le féodalisme capitaliste; qui voit, en un mot, que celui-ci tend d'une manière persistante et nous pourrions dire fatale à séparer les devoirs des droits, se réservant ces derniers et faisant retomber tout le poids des premiers sur les travailleurs; — le prolétariat, disons-nous, a vu dans cette tendance l'aveuglement monstrueux et criminel qui égare cette classe, notre sœur hier, aujourd'hui notre ennemie la plus acharnée, et a cru qu'il était d'une nécessité imprescriptible que l'on donne à chacun ce qui lui est dû, rien de plus, rien de moins, ou, comme nous le formulons nous-mêmes : que chacun recueille le produit intégral de son travail; ce qui est exprimé plus clairement ainsi, citoyen ministre, parce qu'il est une chose que l'on ne peut répéter assez, c'est que celui qui veut consommer et jouir, a le devoir de produire dans la même proportion que le produit consommé.

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

L'Internationale cherche à changer complétement les bases de cette société composée d'esclaves et de maîtres, de travailleurs et de fainéants, et à les remplacer par d'autres, afin que le travail, unique source de la richesse et de la prospérité des peuples,

soit la catégorie sociale à laquelle aspirent tous les hommes qui, confondus en une seule et unique classe, celle des producteurs libres, pourront réaliser, sur la terre bien cultivée, les éternels principes qui constituent la justice.

. . . . . .

Nous aussi nous aimons l'ordre, citoyen ministre, nous l'aimons plus que ceux qui s'intitulent ses défenseurs; nous savons, pour notre malheur, le prix que le désordre nous coûte! Mais nous repoussons l'ordre de la classe privilégiée; cet ordre, c'est la paix des tombeaux, la dalle de plomb posée sur les droits du peuple, l'empire de la force dominant la froide raison.

. . . . . .

Le secrétaire,
FRANCISCO MORA.

Le 8 novembre dernier, au congrès, M. Zorilla, aux protestations des conservateurs espagnols au sujet de l'Association, répondait que pendant qu'il était au pouvoir, il ne s'est pas opposé à l'établissement de l'Internationale, parce que ses statuts ne contiennent rien de ce qui s'est dit contre elle dans le congrès. La législation actuelle lui paraît suffisamment efficace contre l'Association internationale.

Pour ceux qui connaissent les mœurs et le caractère espagnols, il est aisé de reconnaître

dans les faits et dans les paroles que nous venons de rapporter les symptômes d'un avenir rapide pour l'Association internationale dans ce pays.

En Russie, le récent procès de Netschajew a démontré combien l'organisation de l'Association internationale était complète dans cet empire. Dans un rapport de l'Association, nous extrayons le passage suivant :

« L'Association n'a pas un autre but que la délivrance complète et le bonheur du peuple, c'est-à-dire du travailleur. Mais dans la conviction que cette délivrance et l'obtention de ce bonheur ne sont possibles que par la voie d'une révolution populaire qui détruira tout, l'Association concourra par tous ses moyens et toutes ses forces au développement et à la généralisation du malheur et des maux qui, finalement, feront perdre patience au peuple et le forceront à un soulèvement universel.

« L'Association n'entend pas, par révolution populaire, un mouvement réglé sur le modèle classique occidental, un mouvement qui s'arrête toujours devant la propriété et les traditions de l'ordre social de la prétendue civilisation et de la prétendue morale, et qui s'est borné jusqu'à présent à renverser une forme politique pour la remplacer par une autre et à créer ce qu'on appelle l'état révolutionnaire.

« La révolution qui seule peut sauver le peuple sera celle qui déracinera tout ordre social et qui détruira toutes les traditions de l'ordre et des castes de la Russie. Par cela même, le but de l'Association n'est pas d'obtenir l'octroi d'une organisation sociale favorable au peuple. L'organisation sortira, sans aucun doute, du mouvement et de la vie du peuple.

« Mais c'est l'affaire des générations futures; la nôtre est une destruction terrible, complète, multiple et impitoyable. C'est pour cela que nous devons nous lier avant tout avec les éléments de la nation qui n'ont pas cessé, depuis la fondation du pouvoir moscovite, de protester, non par des paroles, mais par des actes, contre tout ce qui se relie directement ou indirectement à l'État; contre la bureaucratie, contre le clergé, contre la puissance des corporations et la poigne du mangeur des mondes. Réunissons-nous donc au monde des brigands, aux vrais et seuls révolutionnaires en Russie. Faire de ce monde-là un pouvoir invincible, en détruisant tout, c'est là notre organisation, notre conspiration et notre tâche. »

Le gouvernement russe redoute la puissance de l'Association internationale; aussi des onze prévenus poursuivis, plusieurs ont été condamnés à quinze ans de travaux forcés dans les mines de

la Sibérie. Malgré cela, la propagande due à deux journaux, la *Voix du Peuple* et le *Kolokol*, le nombre des adhérents va croissant journellement. Au mois de mars 1870, une section russe a été constituée à Genève.

Les Américains, plus positifs et plus réfléchis, ont d'abord porté tous leurs efforts du côté de l'organisation de leurs congrès. Chaque profession a son congrès spécial et dans les congrès généraux on s'occupe des questions qui intéressent chacun des congrès pris en particulier, on y discute les relations qui existent entre les classes privilégiées et les travailleurs. On a plusieurs fois répété que le général Cluseret n'appartenait pas à l'Association internationale ; il fait partie de la section de New-York. Plus qu'en Europe, l'Association internationale gagne du terrain dans le nouveau monde.

Au congrès de Bruxelles, Dupont, dans le rapport qu'il présentait au nom du Conseil général, disait : « que le Conseil général était en constante « correspondance avec l'Union nationale des « Etats-Unis (1), que dans son dernier congrès

(1) *National labour Union* ; ce n'est autre chose que la fédération des *Trade's Unions* américaines ; elle représente 800 000 travailleurs ; huit délégués nègres y représentent la race noire ; les femmes y ont envoyé deux déléguées : Miss Suzanne Anthoni, présidente de l'Association des ouvrières de New-York et propriétaire du journal *la Révolution*, de New-York, et Miss Martha Walbridge.

« cette union avait voté l'envoi d'un délégué « au congrès de Bruxelles, mais que, pressé « par le temps, on avait oublié de prendre les « décisions spéciales pour l'exécution de ce « vote. »

Le congrès de Philadelphie (août 1869) tenu par les travailleurs des Etats-Unis, délégua au congrès de Bâle, le citoyen Cameron. Actuellement, la National Labour Union a pour correspondant auprès de l'Association internationale à laquelle elle est affiliée, le citoyen Jessupp, de New-York.

Une section allemande de l'Association internationale, *Deutsche Arbeiter Union* fonctionne également à New-York, depuis le mois de janvier 1870.

A San-Francisco, une nombreuse section de l'Association existe depuis le commencement de l'année 1869.

Le Danemarck qui, lui aussi, est entré dans la voie de l'Association internationale, est représenté auprès du Conseil général par le citoyen James Cohen ; le secrétaire correspondant pour la Pologne est le citoyen Antoine Zabizki.

L'espace nous manque pour parler particulièrement des progrès que fait la puissante Association dans chaque pays en particulier ; nous ne pouvons cependant passer sous silence les liens qui

la rattachent à la *Société fraternelle du Ciel et de la Terre*, vaste association des *Tinte huy* qui compte des affiliés par centaines de milliers dans l'Inde et dans la Chine, et qui vient de publier un manifeste, d'où nous extrayons les passages suivants :

« La Société fraternelle du Ciel et de la Terre, « déclare hautement qu'elle se croit appelée par « l'Être suprême à faire disparaître le véritable « contraste qui existe entre la richesse et la « pauvreté. Les puissants de ce monde naissent « et meurent comme leurs frères, les opprimés, « les pauvres : l'Être suprême n'a pas voulu que « des millions d'hommes fussent condamnés à « être les esclaves d'un petit nombre. D'où vient « la richesse des puissants ? Uniquement du tra- « vail et des sueurs de la multitude. Le soleil et « ses doux rayons, le monde et ses joies, tout « cela est un bien commun qu'il faut enlever à la « jouissance de quelques-uns, pour que tous les « déshérités en aient leur part.

« Enfin un jour viendra où les souffrances de « l'oppression cesseront. Pour qu'il en soit ainsi, « il faut s'unir et poursuivre sa tâche avec vi- « gueur ! L'œuvre est difficile et grande, mais « qu'on y songe : il n'y a point de victoire, point « de délivrance sans lutte ni combat.

« Des soulèvements intempestifs nuiraient à « nos projets.

« Quand la grande majorité des villes et des « campagnes aura prêté serment à l'Union frater- « nelle, l'ancienne société tombera en poussière, « et l'on bâtira l'ordre nouveau sur les ruines de « l'ancien. Les générations heureuses de l'avenir « viendront bénir les tombeaux de ceux à qui « elles devront d'être délivrées des chaînes et des « misères d'une société corrompue. »

Un jour ou l'autre, cette immense société fraternelle va se fondre avec l'Internationale ou s'y affilier comme l'a déjà fait le fénianisme et comme le fera dans un avenir peu éloigné la caste égalitaire des Mahométans dans l'Inde.

La marche croissante de l'Association internationale dans toutes les contrées du globe, a inspiré la crainte à presque tous les gouvernements européens. Voici ce qu'en disait le *Times*, il y a quelques jours :

« Nous l'avouons, nous nous sommes moqués « de cette étrange association. Eût-on cru, il y a « quatre ans, qu'elle était destinée à jouer un tel « rôle dans l'univers, deviné son importance « future, ses progrès rapides et inouïs ? Pour « assister dans l'histoire au spectacle d'une telle « organisation formidable et d'une propagande

« pareille, faisant des milliers et des millions de « prosélytes, il faudrait remonter aux premiers « temps, à la naissance même du christianisme. »

Le *Times* a raison, comme le christianisme, l'Association internationale dont les principes égalitaires ne sont autres que ceux de la morale du Christ, marchera vers son but malgré les persécutions dont elle sera l'objet. La résistance qu'elle rencontrera ne fera que doubler sa puissance, une organisation aussi puissante peut être vaincue quelquefois, anéantie jamais. L'histoire est là pour nous donner les enseignements les plus précieux; il est d'ailleurs à noter que depuis les poursuites dont elle a été l'objet, l'Association internationale est vingt fois plus puissante. Naguère on la poursuivait à Berlin, à l'heure où nous écrivons ces lignes, malgré la surveillance la plus active de la police du César allemand, trois mille travailleurs de l'Association démocratique et sociale de Berlin se réunissent dans cette ville et après avoir protesté contre la guerre faite à la République française, arrêtent les moyens d'étendre leur Association et décident qu'ils auront à se réunir prochainement.

En France, M. Dufaure a déposé le projet de loi suivant relatif à l'Association internationale :

« Art. 1er. Tout Français qui, après la promulgation de la présente loi, s'affiliera ou restera affilié à

l'Association internationale des travailleurs ou à toute autre association internationale, soit publique, soit secrète, professant les mêmes doctrines et ayant le même but, sera puni d'un emprisonnement de deux mois à deux ans et d'une amende de 50 à 1 000 fr. ; il sera, en outre, privé de tous les droits civils, civiques et de famille, énumérés en l'article 42 du Code pénal.

« Il pourra être soumis à la surveillance de la haute police pour cinq ans, sans préjudice des peines plus graves applicables, conformément au Code pénal, aux crimes ou délits dont les membres de ces associations auront pu se rendre coupables, soit comme auteurs principaux, soit comme complices.

« ART. 2. Sera puni des mêmes peines d'amendes et de prison et déchu de plein droit de la qualité de Français, quiconque, par l'un des moyens énoncés en l'art. 1er de la loi du 17 mai 1819, aura excité les habitants d'une partie du territoire français à se soustraire à la souveraineté nationale, soit, en s'annexant à un État voisin, soit en se constituant en État indépendant, sans préjudice des peines plus fortes qui auraient été encourues aux termes des art. 87 et suivants du Code pénal.

« ART. 3. L'art. 463 du Code pénal pourra être appliqué quant aux peines de la prison et de l'amende prononcées par les articles précédents. »

L'avenir nous apprendra ce qu'auront pu faire contre l'Association la diplomatie de M. de Bismark et la loi de M. Dufaure.

CONCLUSION

Que doit-on conclure de l'examen approfondi des événements auxquels se rattache l'Association internationale, des actes de cette Association, de son influence et de sa puissante organisation?

Jamais pareille coalition d'une classe de citoyens ne s'est formée contre les autres classes, jamais semblable lutte du prolétariat contre les classes privilégiées ne s'est préparée, et c'est en vain qu'on chercherait dans l'histoire un exemple d'organisation aussi savamment agencée, aussi puissante pour ne pas dire irrésistible.

En face d'une Association aussi puissante que l'Internationale, les gouvernements de l'Europe se sont rapprochés pour opposer la résistance. La répression et la répression la plus énergique, est employée partout ; c'est le plus mauvais moyen d'éviter ce que l'on craint. C'est méconnaître les leçons de l'histoire que d'avoir recours à de pareils moyens. Quand le souffle révolutionnaire au siècle dernier réveilla chez nous l'instinct de la liberté, la tempête fut irrésistible, malgré les obstacles qu'on opposa à son développement. Aujourd'hui, le socialisme marche rapidement,

chaque jour lui apporte un nouveau contingent d'hommes dévoués à sa cause et disposés à se sacrifier. A un pareil développement de forces il convient d'opposer la douceur et la conciliation. Entre le prolétariat et les classes privilégiées, le socialisme a creusé un abîme qu'on ne pourra combler que par des concessions ou des flots de sang. Il appartient aux gouvernements de décider auquel de ces moyens il doivent recourir; mais qu'il n'oublient pas qu'en politique il vaut mieux plier que de rompre.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE.

CHAPITRE PREMIER. — Origines du socialisme. — Mouvement coopératif. — Le parti des travailleurs. — Le grand festival du palais de Cristal. — L'Exposition de Londres et le préfet de police Boitelle. — Les « Trade's Unions ». — Première idée de l'Association internationale. — Tolain. — Le meeting de Saint-James. — Les soixante. — Débuts de l'Association ; pacte fondamental. — Le bureau de la rue des Gravilliers. — Organisation ; Conseil général ; conseil fédéral ; sections ; fédérations ; comité local 1

CHAPITRE II. — Débuts de l'Association internationale à Paris et à Londres. — Obstacles ; accusation contre Tolain ; le bureau de Paris. — Travaux des correspondants parisiens ; la propagande ; les premiers affiliés ; M. Jules Simon ; l'Association internationale en province ; progrès à l'étranger ; la réunion de la rue Pierre-Levée 27

CHAPITRE III. — Associations rivales. — Les invalides civils. — *La Tribune ouvrière*. — *La Presse ouvrière*. — *La Fourmi*. — *Le Fédéraliste*. — La crise des associations coopératives. — La Caisse des associations populaires de crédit, de production et de consommation 45

CHAPITRE IV. — La conférence de Londres. — Les diverses questions à l'ordre du jour ; la question polonaise. — Premières divisions au sein de l'Association internationale 55

CHAPITRE V. — Les congrès. — Le congrès de Liége. — Le congrès de Genève. — Mémoire des délégués parisiens. — Discussions. — Fête de Genève. — Organisation définitive du bureau de Paris. — Les délégués parisiens et les blanquistes 59

CHAPITRE VI. — Les Grèves ; Société du crédit mutuel des ouvriers bronziers. — L'Internationale et les grèves. — *La*

Courrier français. — Ligue internationale du désarmement. — Appréciations des journaux de l'époque, au sujet du congrès de Genève 83

CHAPITRE VII. — Congrès de Lausanne; composition du bureau; questions à l'ordre du jour; la manifestation du cimetière Montmartre; les délégués de l'Internationale et M. Jules Favre. — Premières poursuites contre l'Association internationale. — Réunion au Waux-Hall 95

CHAPITRE VIII. — Congrès de Bruxelles. — Questions à l'ordre du jour; congrès de la Ligue de la paix et de la liberté. — Berne, 1868; Chaudey; André Rousselle; E. Reclus; Bakounine; Albert Richard; les prophéties de Jaclard 105

CHAPITRE IX. — Bakounine et l'alliance internationale de la démocratie socialiste. — La secte des Nihilistes; proclamation des Nihilistes au peuple russe; la conspiration en Russie; Mme Bakounine et Me André Rousselle . . . 119

CHAPITRE X. — Congrès de Bâle; questions à l'ordre du jour; discussions orageuses; Bakounine; Mazzini; Karl Marx 131

CHAPITRE XI. — L'Association internationale en 1870. — Fédération de la Corderie; poursuites contre l'Association internationale; M. Emile Ollivier 145

CHAPITRE XII. — La guerre contre la Prusse; attitude de l'Association internationale; le manifeste contre la guerre; réponse des travailleurs allemands. — L'Association internationale et la Commune. — Les généraux Clément Thomas et Lecomte; récit du capitaine Beugnot 159

CHAPITRE XIII. — Situation actuelle de l'Association internationale dans les divers pays d'Europe; en Amérique, en Chine. — Adresse du Conseil fédéral espagnol au ministre Zorilla. — Société fraternelle du ciel et de la terre. — Progrès de l'Association internationale; la loi Dufaure. — Conclusion 197

ACHEVE D'IMPRIMER LE 15 DECEMBRE 1968 PAR LESCHIERA,
MAITRE IMPRIMEUR A MILAN POUR LE COMPTE DE

EDHIS
EDITIONS D'HISTOIRE SOCIALE
10, RUE VIVIENNE A PARIS

IL A ETE TIRE 1000 EXEMPLAIRES NUMEROTES SUR PAPIER
VERGE A LA MAIN, PLUS 30 EXEMPLAIRES HORS COMMERCE

EXEMPLAIRE N° 103

Lewis and Clark College - Watzek Library
HX11.I5 H58 1873a wmain
/Histoire de lInternationale : 1862-1872
3 5209 00307 3042

87467

HX
11
.I5
H58
1873a